

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

– EXERCICE 2025 –



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 30 avril 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles auprès de Hopscotch Groupe, 23-25 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris, sur le site internet du Groupe : [hopscotch.one](https://hopscotch.one) et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : [www.amf-france.org](https://www.amf-france.org).

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>6</b>
<b>1/ PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>7</b>
1.1. Responsable du document d'enregistrement universel.....	7
1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel .....	7
<b>2/ CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>8</b>
<b>3/ FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>9</b>
3.1. Risques sectoriels .....	9
3.2. Risques opérationnels.....	10
3.3. Risques financiers.....	12
3.4. Risques environnementaux et humains .....	13
3.5. Risques réglementaires et juridiques .....	13
3.6. Assurance et couverture des risques .....	14
3.7. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques .....	15
3.7.1. Principe d'analyse .....	15
3.7.2. Environnement de contrôle .....	15
<b>4/ INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	<b>22</b>
4.1. Raison sociale, nom commercial de l'émetteur.....	22
4.2. Lieu d'enregistrement de l'émetteur, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI) .....	22
4.3. Date de constitution, durée de vie de l'émetteur .....	22
4.4. Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation applicable et site internet	22
<b>5/ APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	<b>23</b>
5.1. Les expertises d'HOPSCOTCH Groupe .....	23
5.2. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA et de ses principales filiales.....	23
5.2.1. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA.....	23
5.2.2. Activité des principales filiales.....	24
5.3. Événements importants dans le développement des activités du groupe HOPSCOTCH Groupe .....	26
5.4. Stratégie et objectifs financiers et non financiers .....	28
5.5. Degré de dépendance.....	30
5.6. Position concurrentielle .....	30
5.7. Investissements .....	30
5.7.1. Investissements importants réalisés .....	30
5.7.2. Investissements importants en cours ou engagements fermes.....	30

5.7.3. Co-entreprises et participations significatives .....	30
5.8. Questions environnementales .....	31
<b>6/ STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>	<b>32</b>
6.1. Description du groupe .....	32
6.2. Liste des filiales importantes .....	32
<b>7/ EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	<b>33</b>
<b>8/ TRÉSORERIE &amp; CAPITAUX PROPRES</b>	<b>34</b>
8.1. Informations sur les capitaux propres .....	34
8.2. Source et montant des flux de trésorerie .....	34
8.3. Besoins de financement et structure de financement.....	34
8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux influençant les activités de l'émetteur .....	34
8.5. Sources de financement attendues pour honorer les acquisitions de titres de participation.....	34
<b>9/ ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>35</b>
<b>10/ INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	<b>35</b>
<b>11/ PRÉVISION OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE</b>	<b>35</b>
<b>12/ ORGANES DE GOUVERNANCE</b>	<b>36</b>
12.1. Composition du conseil de surveillance et du directoire.....	36
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction, de surveillance et de la Direction générale .....	42
<b>13/ RÉMUNÉRATIONS &amp; AVANTAGES</b>	<b>44</b>
13.1. Rémunération totale et avantages versés en 2025 aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance .....	44
13.2. Provisions pour retraites, pensions ou autres avantages.....	48
<b>14/ FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GOUVERNANCE</b>	<b>49</b>
14.1. Durée des mandats de membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ..	49
14.1.1. Conseil de Surveillance.....	49
14.1.2. Le Directoire .....	49
14.2. Contrat de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la société ou à ses filiales .....	49
14.3. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise.....	49
14.4. Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance .....	49
14.5. Fonctionnement et travaux du Conseil de Surveillance .....	50

<b>15/ SALARIÉS</b>	<b>52</b>
15.1. Informations significatives .....	52
15.1.1. Indicateurs clés .....	52
15.1.2. Autres informations sociales .....	52
15.2. Participations et stock-options.....	54
15.2.1. Options de souscription et d'achat d'actions.....	54
15.2.2. Attribution gratuite d'actions.....	55
15.2.3. Augmentation de capital réservée aux salariés .....	56
<b>16/ PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>57</b>
16.1. Actionnariat .....	57
16.2. Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent ou déclaration négative .....	60
16.3. Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive.....	60
16.4. Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle qui s'exerce sur l'émetteur .....	60
<b>17/ TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES</b>	<b>61</b>
<b>18/ INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	<b>62</b>
18.1. Informations réglementées au titre de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF .....	62
18.2. Informations intermédiaires .....	62
18.3. États financiers.....	62
18.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	62
18.3.2. État des comptes consolidés – HOPSCOTCH Groupe – Au 31 décembre 2025.....	65
18.3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....	108
18.3.4. État des comptes sociaux annuels.....	111
18.4. Politique de distribution des dividendes .....	129
18.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	129
18.6. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale.....	129
18.7. Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.....	129
<b>19/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>130</b>
19.1. Capital social.....	130
19.1.1. Informations sur le capital social .....	130
19.2. Acte constitutif et statuts .....	134
19.2.1. Objet social.....	134
19.2.2. Directoire et Conseil de surveillance.....	135
19.2.3. Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE .....	136
19.2.4. Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.....	136
19.2.5. Dispositions statutaires relatives à l'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires.....	136

<b>20/ INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS &amp; DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>137</b>
<b>21/ DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	<b>137</b>
<b>22/ AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>138</b>
22.1. Informations prévues au titre des délais de paiement (exercice 2025) .....	138
22.2. Dépenses non déductibles et dépenses somptuaires .....	138
<b>23/ TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>139</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>141</b>
Annexe 1 HOPSCOTCH Groupe - Descriptif du programme de rachat d'actions .....	142
Annexe 2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées .....	144
Annexe 3 Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise 2025 .....	147
Annexe 4 Observations du Conseil de surveillance à l'Assemblée Générale annuelle du 28 mai 2026 .....	183



# PRÉAMBULE

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- » Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés respectivement aux paragraphes 18.3.2 (pages 72 à 115), 18.3.1 (pages 69 à 72), 18.3.4 (pages 119 à 139) et 18.3.3 (pages 116 à 118) du document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2024 sous le numéro D24-0340. (<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>).
  
- » Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés respectivement aux paragraphes 18.3.2 (pages 73 à 117), 18.3.1 (pages 69 à 72), 18.3.4 (pages 121 à 141) et 18.3.3 (pages 118 à 120) du document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2025 sous le numéro D25-0333. (<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>).

HOPSCOTCH Groupe est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés. Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de :

**Pierre-Franck Moley**  
Membre du Directoire  
+33 1 41 34 20 00  
[pfmoley@hopscotch.one](mailto:pfmoley@hopscotch.one)

# 1/ PERSONNES RESPONSABLES

---

## 1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Monsieur Frédéric BEDIN, Président du Directoire de HOPSCOTCH Groupe.

## 1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

**Frédéric BEDIN**  
Président du Directoire  
Paris, le 30 avril 2026



## 2/ CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

---

Coordonnées des commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2025



### KPMG S.A

Société représentée par  
Monsieur Xavier Fournet  
2, avenue Gambetta - CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

**Date de début de mandat :**  
Assemblée Générale du 24 juin 2010

**Dernier renouvellement :**  
Assemblée Générale du 24 mai 2022

**Date de fin de mandat :**  
Assemblée Générale appelée à statuer  
sur les comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2027

### CABINET FOUCAULT

Société représentée par  
Monsieur Olivier Foucault  
229, boulevard Pereire  
75017 Paris

**Date de début de mandat :**  
Assemblée Générale du 27 mai 2009

**Dernier renouvellement :**  
Assemblée Générale du 27 mai 2021

**Date de fin de mandat :**  
Assemblée Générale appelée à statuer  
sur les comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2026

### 3/ FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risque suivants inhérents à l'activité du Groupe, aux marchés et aux pays dans lesquels il intervient pour le compte de ses clients représentent les risques principaux qui pourraient avoir un effet significatif sur les résultats, les performances et la situation financière du Groupe. Ces risques nets s'appuient sur la cartographie des risques établie par le Groupe.

À ce jour, le Groupe n'a pas connaissance d'autres risques ou incertitudes qui pourraient également avoir un effet négatif et influencer de manière directe ou indirecte ses opérations.

FACTEURS DE RISQUE	IDENTIFICATION	ÉVALUATION	PROBABILITÉ	IMPACT
<b>RISQUES SECTORIELS</b>				
	Risques liés à la conjoncture économique	Risque moyen	**	**
	Risques liés aux restrictions d'ordre sanitaire	Risque moyen	*	***
	Risques liés à l'environnement concurrentiel	Risque moyen	**	**
<b>RISQUES OPÉRATIONNELS</b>				
	Risques liés à la dépendance de l'activité du Groupe à ses Talents	Risque fort	***	***
	Risques liés à la présence internationale du Groupe	Risque moyen	**	**
	Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité	Risque faible	**	***
	Risques liés au portefeuille de clients	Risque faible	*	*
<b>RISQUES FINANCIERS</b>				
	Risques de liquidité	Risque fort	***	***
	Risques liés aux acquisitions	Risque moyen	**	**
	Risques liés aux emprunts	Risque faible	*	***
	Risques liés aux taux de change	Risque faible	*	*
<b>RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET HUMAINS</b>				
	Risques liés à la sécurité des personnes	Risque faible	*	*
	Risques liés aux changements climatiques	Risque faible	*	*
<b>RISQUE RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES</b>				
	Risques liés aux réglementations	Risque moyen	*	**
	Risques liés aux litiges judiciaires	Risque faible	*	*
	Risques liés à la corruption	Risque faible	*	*

#### 3.1. RISQUES SECTORIELS

##### Risques liés à la conjoncture économique

Le secteur de la communication peut connaître des périodes de récession liées à celles de l'économie en général. Une crise économique qui amènerait les entreprises à revoir et diminuer leurs investissements en communication et marketing pèserait sur la santé financière du Groupe et pourrait se traduire par un ralentissement de son carnet de commandes.

Dans un contexte de dégradation de la conjoncture économique, et bien que le Groupe n'ait jusqu'à présent pas connu de difficultés majeures en matière de recouvrement, une défaillance, une faillite ou une situation d'insolvabilité de certains clients pourrait rendre le recouvrement de créances plus difficile, voire impossible, et avoir un impact négatif sur la situation financière du Groupe.

Ce risque est toutefois partiellement atténué par :

- › la **diversification des secteurs d'activité de la clientèle**,
- › la **diversification géographique** des implantations du Groupe,

- › ainsi que la **diversité des métiers** exercés, qui limitent la dépendance à un nombre restreint de clients ou de zones.

Néanmoins, l'exposition du Groupe à certaines régions, notamment le Moyen-Orient, peut entraîner un **allongement des délais de recouvrement** et, dans certaines situations, une **augmentation du risque de crédit**, en raison de facteurs économiques, financiers ou géopolitiques propres à ces zones.

Son exposition sur la région du Moyen Orient peut augmenter le risque ou à minima rallonger le recouvrement des créances. Une cartographie est réalisée régulièrement afin de contrôler la composition précise du portefeuille de clients.

#### **Risques liés aux restrictions d'ordre sanitaires**

A l'instar des années 2020 et 2021, un contexte sanitaire qui justifierait des interdictions de rassemblement ou des mesures de confinement ou encore de distanciation sociale aurait un effet significatif sur les activités Événementielles du Groupe ; les campagnes digitales et de relations publiques étant, quant à elles, peu affectées par ces éventuelles mesures sanitaires.

Le Groupe s'attache à maintenir une structure légère qui lui offre une grande réactivité et lui permet de s'adapter rapidement à l'évolution du niveau d'activité.

#### **Risques liés à l'environnement concurrentiel**

Par ses activités, le Groupe évolue dans un paysage concurrentiel multiple, composé d'acteurs de tailles très diverses (de grands groupes de communication internationaux aux petites agences locales spécialisées). Le marché de la communication et du marketing est également un marché en dynamique constante, qui, grâce notamment aux nouvelles technologies se réinvente continuellement, laissant émerger en permanence des nouveaux acteurs. Cette pression concurrentielle qui s'exprime à l'occasion des appels d'offres de plus en plus nombreux, pourrait affecter les résultats du Groupe. La Direction veille à diversifier et renforcer les compétences, les expertises et les marchés sur lesquels elle intervient pour maintenir son attractivité auprès de ses clients et augmenter sa présence sur l'ensemble des segments de son marché. Le groupe investit par ailleurs depuis 3 ans dans l'innovation avec un département dédié. L'IA et toutes ses applications sont au cœur des développements au service du groupe et de ses clients.

### **3.2. RISQUES OPERATIONNELS**

#### **Risques liés à la dépendance de l'activité du Groupe à ses Talents**

La réussite du Groupe dépend très largement de ses talents et de leurs capacités à répondre au mieux aux enjeux et problématiques rencontrés par ses clients. Le secteur de la communication est un secteur dynamique et attractif qui favorise la mobilité professionnelle des collaborateurs opérationnels.

Pour maîtriser ce risque, le Groupe a mis en place un suivi transversal et régulier des besoins et des ressources afin de répondre au mieux aux problématiques de chaque client. De plus, le Groupe a mis en place avec la Direction des ressources humaines des programmes « Hopscotch Vibes » de formation, détection et rétention de ses talents. La mobilité interne est favorisée afin d'offrir aux collaborateurs des perspectives d'évolution attractives en France et à l'international. Des systèmes de rémunération adaptés et l'accès à l'actionnariat salarié sont également des facteurs d'intéressement aux perspectives long terme du Groupe. Le taux de turnover est suivi annuellement afin de mesurer l'effet des actions entreprises. Enfin, les dirigeants du Groupe sont en veille continue pour attirer des nouvelles compétences qui viendraient renforcer celles déjà présentes.

### **Risques liés à la présence internationale du Groupe**

Le Groupe développe ses activités dans plus de trente pays dans le monde. L'activité de chacun de ces bureaux est tributaire des différentes lois et réglementations applicables dans chacun de ces pays. Les risques principaux liés à cette présence peuvent comprendre notamment une instabilité politique ou économique, ou la mise en place d'une réglementation locale qui affecterait les marchés de la communication et du marketing ou ceux de la commercialisation des produits de certains des clients du Groupe. De tels événements auraient un effet négatif sur les résultats financiers du ou des bureaux concernés.

Bien que la diversité des marchés sur lesquels le groupe opère permette de réduire l'impact de ce risque, les directions opérationnelles des bureaux internationaux veillent en continu sur les contextes politiques, économiques et réglementaires de leurs marchés et partagent régulièrement leurs données avec la Direction générale du Groupe afin d'évaluer au mieux l'exposition à ces risques. Enfin, le groupe Hopscotch n'est pas présent en Ukraine, en Russie, en Iran, au Liban ou en Israël.

### **Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité**

La dépendance vis-à-vis des systèmes d'information est de plus en plus forte compte tenu de la digitalisation de l'environnement et des méthodes de travail, qui ont rapidement évolué suite aux contraintes des confinements. Des défaillances d'origine naturelle ou malveillante, ou la cybercriminalité entraveraient l'exercice normal des activités du Groupe et empêcheraient sa capacité à servir ses clients. Ces risques provoqueraient des dysfonctionnements qui conduiraient à diminuer la performance du Groupe à la fois par une perte de revenus et par l'émergence de coûts supplémentaires.

Pour veiller à limiter ces risques, dans un contexte de cybercriminalité croissant, des tests d'intrusion et des actions de surveillance des cyberattaques sont régulièrement réalisés afin d'adapter en permanence les systèmes à la complexité des menaces et aux évolutions technologiques. Par ailleurs, les systèmes d'information et les données critiques sont surveillés et protégés par des partenaires qui se trouvent faire partie des acteurs internationaux les plus reconnus du marché. Enfin, régulièrement des campagnes d'information à destination des salariés sont menées par le Service IT afin de les sensibiliser aux différentes formes que prennent les actions de cybercriminalité.

De plus, le groupe s'est engagé dans une démarche de certification de ses infrastructures et a obtenu en mars 2025 la note de 788/1000 auprès de CyberVadis.

### **Risques liés au portefeuille de clients**

La nature éphémère des activités de l'évènementiel du Groupe limite considérablement le risque de rupture de contrats. En revanche, les activités de conseil en communication, de relations publics, de conseil et d'accompagnement digitaux sont quant à elles plus sensibles. Les contrats peuvent être remis en question par les clients à tout moment sous réserve du respect d'un préavis en moyenne de trois mois, ou remis en compétition à leur terme. Enfin, les référencement d'agence chez les gros annonceurs, qui eux concernent l'ensemble des métiers présents dans le Groupe, lorsqu'ils sont perdus, limitent l'accès aux marchés concernés pendant plusieurs années.

La croissance du Groupe, et donc la multiplication des contrats et des clients est un des moyens de limiter ce risque. En 2025, le Groupe compte plus de 630 clients. Le client principal représente 4,2% de la marge brute du Groupe et les 10 plus gros clients réunis représentent 21,3% de la marge brute du Groupe.

### 3.3. RISQUES FINANCIERS

#### **Risque de liquidité**

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité si les encaissements ne couvraient plus les décaissements et que les capacités d'emprunt ne suffisaient pas à couvrir ce différentiel. Au 31 décembre 2025, la trésorerie du Groupe consolidée était de 30 M€ pour un endettement résiduel de 26 M€. Les lignes de crédit court terme mobilisables accordées par les organismes bancaires sont de 12 M€. Comme chaque année, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à la date de dépôt du document d'enregistrement universel.

Le groupe poursuit sa politique de désendettement avec le remboursement de 8,5 M€ en 2025 : 5,5 M€ au titre des PGE et 3 M€ au titre du contrat de financement.

Pour rappel, les PGE seront totalement remboursés au 1<sup>er</sup> semestre 2027.

Certains emprunts contractés par le Groupe sont assortis de covenants qui doivent respecter des ratios financiers. Les covenants sont calculés sur la base des comptes consolidés au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice. Au 31 décembre 2025, les covenants sont respectés.

Le risque de liquidité est évalué régulièrement notamment par le biais de prévisions de trésorerie sur 12 mois qui tiennent compte de l'évolution de l'activité des différents métiers du groupe au regard de leurs marchés. Ainsi, les dernières prévisions ne montrent pas de défaillance.

#### **Risques liés aux acquisitions**

Afin d'enrichir ses offres et les compétences proposées par le Groupe à ses clients, celui-ci mène depuis plusieurs années une politique active de croissance externe.

Dans cette perspective, l'identification de cibles à acquérir et, l'évaluation de la valeur d'acquisition d'une opération ou de prise de participation, peuvent s'avérer délicates et conduire à des estimations erronées ou pouvant également être la conséquence d'une conjoncture économique défavorable. Dans ce cas, les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan du Groupe peuvent devoir être dépréciés. À chaque clôture semestrielle et annuelle, une analyse est réalisée pour estimer les écarts d'acquisition et confirmer ou déprécier, si nécessaire, leur valeur.

Afin de maîtriser ces enjeux, le Groupe s'est doté d'un processus d'acquisition centralisé, porté par le Directoire et étroitement associé aux directions financière, juridique et des ressources humaines. Ce dispositif est complété par une procédure interne formalisée destinée à encadrer l'identification des cibles, les travaux de valorisation et l'analyse des risques associés, permettant ainsi d'harmoniser les méthodes employées et de sécuriser les décisions d'investissement.

Une fois l'opération réalisée, l'entité acquise bénéficie d'un accompagnement adapté, visant à favoriser son intégration au sein du Groupe, à soutenir le développement de ses activités et à permettre la réalisation des synergies attendues de ce rapprochement.

#### **Risques liés aux emprunts**

Le Groupe a souscrit plusieurs emprunts auprès de ses partenaires financiers. Certains de ces emprunts sont soumis au respect de certains ratios financiers calculés à chaque arrêté des comptes qui, s'ils devaient ne pas être respectés, pourraient amener le Groupe à devoir rembourser l'intégralité de ses dettes financières. Même si, les covenants ont été définis en concertation avec la direction financière du Groupe afin de tenir compte de ses performances économiques moyennes, de ses flux et besoins de trésorerie spécifiques liés à ses activités afin de maintenir son équilibre financier, le risque lié aux emprunts à un effet direct sur le risque de liquidité du Groupe.

Les covenants sont calculés sur la base des comptes consolidés au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice. Au 31 décembre 2025, les covenants sont respectés.

### **Risques liés aux taux de change**

Depuis l'acquisition de Hopscotch Season (ex Sopexa), de la création d'une filiale en Arabie Saoudite et, dans une moindre mesure, de l'acquisition des sociétés Hopscotch Tourism (ex Interface Tourism), le Groupe est exposé à des risques liés aux variations de taux de change. Ces risques pourraient avoir un effet sur les performances du Groupe.

Dans un contexte international instable, l'éventuelle volatilité des devises est couverte par les achats à terme effectués régulièrement selon les besoins des campagnes déployées par le Groupe.

### **3.4. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET HUMAINS**

#### **Risques liés à la sécurité des personnes**

L'activité du Groupe implique une forte mobilité des collaborateurs dont les opérations événementielles peuvent les emmener bien au-delà des trente pays dans lesquels le Groupe est présent. Les collaborateurs représentent l'actif principal du Groupe et leur sécurité a toujours été la priorité.

La direction générale en collaboration avec la direction des Ressources Humaines a mis en place une politique voyage très stricte dans laquelle chaque déplacement international fait l'objet d'une autorisation préalable de la direction et tient compte des préconisations du ministère des affaires étrangères. Une police d'assurance spécifique est souscrite pour garantir à chaque collaborateur une couverture médicale et une assistance en cas de nécessité. La direction des Ressources humaines en collaboration avec les membres du Comité Opérationnel, est en capacité à chaque moment d'identifier la position géographique de chaque collaborateur.

#### **Risques liés au changement climatique**

Les activités de production événementielle peuvent être affectées par des sinistres liés au changement climatique et interrompre les services que le Groupe rend à ses clients dans le cadre de ces opérations. Pour diminuer ce risque, les équipes opérationnelles peuvent être amenées à souscrire des couvertures particulières auprès de sociétés d'assurance spécialisées.

De plus, la digitalisation croissante de l'ensemble des activités du Groupe, qui amène à une numérisation et une centralisation de l'ensemble de ses données opérationnelles peut également être susceptible d'être affectée en cas de sinistres liés au changement climatique si un événement naturel venait à perturber l'accès à ces données.

Des choix techniques ont été réalisés afin de tester la résistance des dispositifs informatiques, de valider l'efficacité des dispositifs de secours pour assurer la continuité de service et réduire l'effet de ces risques sur l'activité du Groupe.

### **3.5. RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES**

#### **Risques liés aux réglementations**

Dans la conduite de ses activités, le Groupe est tenu de respecter une réglementation complexe, contraignante et évolutive, qui encadre notamment les secteurs de la communication, de la publicité, du voyage, de l'organisation d'événements accueillant du public, de la protection des données personnelles mais aussi des exigences en matière de RSE. Des changements importants dans l'environnement législatif dans les pays dans lesquels interviennent les agences du Groupe, tels que l'encadrement de la communication sur certains types de produits (santé, alcool, tabac, énergie ...) pourraient entraîner des dépenses supplémentaires ou conduire le Groupe à modifier ses services et affecter de manière significative son activité, ses résultats et ses perspectives de développement.

La direction juridique en collaboration avec l'ensemble des directions opérationnelles du Groupe s'assure, au moment de la conception de chaque opération, que celle-ci est bien conforme aux réglementations en vigueur. Une cellule de veille, épaulée par des experts externes informe et forme les équipes opérationnelles des évolutions réglementaires afin de réduire l'effet de ces risques sur l'activité du Groupe.

### **Risques liés aux litiges judiciaires**

Le Groupe peut être assigné ou conjointement cité dans une action judiciaire intentée contre ses clients par des tiers, par des concurrents de ses clients, par une autorité administrative ou de régulation. Ces actions pourraient notamment porter sur un enjeu de propriété intellectuelle, une application erronée d'une contrainte réglementaire, une mauvaise interprétation d'une contrainte contractuelle ou encore un désaccord a posteriori sur la nature des services rendus par le Groupe pour ses clients. Ces risques pourraient avoir un effet sur l'activité du Groupe dans la mesure où ils ne seraient pas correctement anticipés.

Le service juridique du Groupe opère un contrôle régulier de l'exposition des activités du Groupe à ces risques et s'assure que les risques juridiques encourus par l'activité commerciale ordinaire sont correctement assurés.

### **Risques liés à la corruption**

Le Groupe exerce ses activités dans un contexte soumis aux différentes réglementations en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et notamment au renforcement de la réglementation française sur l'identification et la prévention des risques de corruption (Loi Sapin II).

Un Comité d'éthique a été mis en place pour permettre d'identifier et prévenir les éventuels risques de corruption. Ce comité est composé de membres de la direction juridique, de la direction des ressources humaines, de la direction de la Performance et de la direction générale. Des dispositifs sont mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs pour permettre au Comité d'éthique d'évaluer les risques, de les prévenir et ainsi d'en réduire les effets sur l'activité du Groupe. Le Groupe a opté pour la mise en place d'un seul et unique dispositif technique de recueil des lanceurs d'alerte interne dans le respect des dispositions légales en matière de protection des lanceurs d'alerte et des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA).

Le Groupe a également établi une cartographie précise des risques liés à la corruption au regard de ses différents métiers et des marchés sur lesquels il opère.

## **3.6. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES**

### **Risques liés à la couverture des risques**

Le Groupe dispose des assurances suivantes :

En tant qu'organisateur d'événements : responsabilité Civile (RC) Professionnelle à hauteur de 10 millions d'euros en première ligne et une seconde ligne d'assurance RC à hauteur de 10 millions d'euros. Toutes les filiales du Groupe sont couvertes par la RC Professionnelle d'HOPSCOTCH Groupe à ces conditions à l'exception d'Hopscotch Network (anciennement SOPEXA) et ses filiales qui bénéficient d'une RC Professionnelle qui leur est propre.

En tant qu'agence de voyages, conformément aux dispositions de la loi 92-645 du 13 juillet 1992 relative à cette activité : le Groupe dispose d'une couverture tous dommages à hauteur de 8 millions d'euros.

L'assurance matériels techniques et informatiques mobiles appartenant, confiés ou loués au Groupe est souscrite pour un montant allant jusqu'à 1.250 millions d'euros. Quant à l'assurance des locaux,

les capitaux garantis pour les frais de reprises d'activité sont couverts pour des montants atteignant 3 millions d'euros.

La responsabilité civile des dirigeants est couverte à hauteur de 3 millions d'euros.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une couverture Cyber Risk a été mise en place couvrant la totalité du Groupe et ses filiales, la Responsabilité du Groupe et les dommages liés aux risques et fraudes informatiques, atteintes à la confidentialité des données ou à la sécurisation des réseaux, à hauteur de 1 millions d'euros par sinistre et par an, dont 500 000 € pour la cyber-extorsion, 150 000 € pour la cyber détournement de fonds, 1 million d'euros pour les enquêtes d'une autorité administrative et 500 000 € pour les sanctions pécuniaires prononcées par les autorités administratives. Elle a été renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le montant total des primes au niveau du Groupe s'élève sur l'exercice 2025 à environ 175 083 euros, sans compter les éventuelles extensions souscrites en cours d'année.

### 3.7. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

#### **3.7.1. Principe d'analyse**

##### ***Définition du contrôle interne***

Il n'existe pas de définition communément admise en France du contrôle interne. Le COSO (The Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) étant le référentiel le plus abouti et le plus reconnu au niveau international, c'est ce dernier qui est utilisé comme référence par HOPSCOTCH Groupe.

Selon le COSO, « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- › la réalisation et l'optimisation des opérations,
- › la fiabilité des informations financières,
- › la conformité aux lois et aux règlements en vigueur ».

##### ***Objectifs en matière de procédures de contrôle interne***

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- › d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- › d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

##### ***Limites inhérentes au contrôle interne***

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

#### **3.7.2. Environnement de contrôle**

##### ***Organisation générale***

Le Groupe HOPSCOTCH est un groupe comprenant environ quarante sociétés dont HOPSCOTCH Groupe qui est la société mère.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de

fonctionnement des différentes filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en termes de taille des filiales, de ressources humaines disponibles, la Société a mis en place une organisation favorable au développement d'une culture du contrôle interne forte, basée sur les facteurs clés suivants :

- › une organisation par Business Unit (BU), ;
- › un système d'information centralisé permettant le pilotage de l'activité du Groupe, et notamment, la mise en place d'une cellule comptable et d'une cellule de gestion centrale vers qui remonte la totalité des informations comptables et de gestion. Il en va de même pour la vie juridique de l'intégralité des sociétés du Groupe ;
- › le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions et de définir clairement les responsabilités ;
- › une taille relativement modeste permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services et les entités.

### ***Les acteurs du contrôle interne***

#### **Le Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance supervise la politique de la Société telle que définie et mise en œuvre par le Directoire, notamment en matière d'évaluation des risques, d'instauration d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques, ainsi que du suivi de son efficacité. Cette politique inclut la mise en place de contrôles et de procédures relatifs à la gestion financière, au suivi opérationnel et à la conformité réglementaire.

#### **Le Directoire**

Le Directoire assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne.

#### **La Direction Générale opérationnelle**

Le Groupe HOPSCOTCH est structuré en BU, chacune placée sous la responsabilité d'un Directeur Associé (DA), chargé des activités et de la rentabilité de sa BU. Chaque BU compte en moyenne entre une dizaine et une trentaine de collaborateurs. Cette organisation confère au Groupe HOPSCOTCH une structure comparable à un regroupement de Très Petites Entreprises (TPE).

Cette organisation interne est conçue pour maintenir à la fois souplesse et réactivité, tout en assurant un haut niveau d'homogénéité, de contrôle et de sécurité.

Toutes les BU françaises sont désormais hébergées au siège social parisien. Elles bénéficient de services centraux rattachés à la Direction Finances et Administration, comprenant notamment la comptabilité, le contrôle de gestion centralisé, les ressources humaines et la paie, le service juridique, les achats, l'informatique ainsi que la communication et la documentation.

Ces services interviennent de manière homogène et centralisée auprès de la quasi totalité des BU, conformément aux directives et orientations définies par la Direction Générale.

#### **La Direction Finances et Administration**

La Direction Finances et Administration est responsable du déploiement et du fonctionnement du dispositif de contrôle interne du Groupe.

À ce titre, elle veille à ce que les règles et procédures mises en place permettent :

- une organisation claire des responsabilités,
- une application cohérente du contrôle interne au sein des différentes activités,

- une remontée d'informations fiable et régulière.

Elle s'appuie pour cela sur les responsables des principales fonctions et entités du Groupe, qu'elle associe afin de structurer le dispositif, d'en assurer la bonne compréhension et de veiller à son appropriation par les équipes.

Les services suivants sont rattachés à la Direction Finances et Administration :

- › la comptabilité ;
- › le contrôle de gestion ;
- › le service informatique ;
- › Le service ESG & Impact

### **Le Service Juridique**

Le Service Juridique occupe une place centrale dans la prévention des risques contractuels, notamment en matière de contrats commerciaux et d'assurances. Il veille à la mise en place et au respect des procédures de circulation de l'information, assurant la centralisation de l'ensemble des contrats afin de garantir une couverture optimale des risques de litiges.

En outre, le Service Juridique est responsable du suivi et de la gestion de la vie sociale de la Société HOPSCOTCH Groupe ainsi que de ses filiales, incluant le suivi de l'actionnariat et la supervision de toutes les opérations « Corporate » du Groupe.

Grâce à une revue régulière des contrats et une veille juridique rigoureuse, le Service Juridique anticipe et gère efficacement les risques de litiges, tout en assurant le suivi des litiges avérés pour protéger au mieux les intérêts du Groupe.

### **Les autres membres du personnel**

Enfin, dans une certaine mesure, la responsabilité du contrôle interne incombe à l'ensemble des collaborateurs. Ceux-ci sont sensibilisés et impliqués à tous les niveaux dans la mise en œuvre des procédures de contrôle interne.

### ***Les Acteurs externes à la société***

#### **Autorité des Marchés Financiers (AMF)**

L'AMF veille à ce que la Société publie, en temps utile, une information complète, de qualité et diffusée de manière équitable à l'ensemble des parties prenantes. Par ailleurs, elle peut être saisie de toute question relative aux comptes.

#### **Sous-traitance auprès d'experts**

Pour sécuriser certains de ses processus, HOPSCOTCH Groupe fait appel à des experts externes.

#### **Expertise comptable**

Un cabinet d'expertise comptable accompagne régulièrement la Société sur les points suivants :

- › l'assistance à l'établissement des comptes consolidés ;
- › l'évaluation des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière.

#### **Avocats**

HOPSCOTCH Groupe recourt à des cabinets d'avocats reconnus pour la mise en œuvre des procédures judiciaires. En matière de droit boursier, la Société est notamment assistée par un cabinet spécialisé afin de garantir le respect de ses obligations en tant que société cotée sur Euronext Growth. Les dossiers relevant du droit social sont également confiés à un cabinet spécialisé.

Par ailleurs, la Société sollicite ponctuellement l'intervention de spécialistes pour la revue juridique et financière des opérations de rapprochement et d'acquisition complexes.

### **Autres composantes de contrôle interne**

L'ensemble du contrôle interne a été amélioré par la mise en place d'un guide de procédures de gestion et comptables.

Le Groupe poursuit ses efforts de formalisation et de sécurisation rendus nécessaires par sa croissance.

Les autres composantes de la gestion des risques sont présentées au point 4 du présent paragraphe.

### **Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière**

Le contrôle interne comptable et financier s'organise autour des piliers suivants :

- › l'existence d'un service comptable et financier permettant une réelle dissociation des fonctions de saisie et de contrôle ;
- › le respect du principe de séparation des tâches permet une identification et une répartition rationnelle des responsabilités ;
- › la supervision et la délégation assurent l'efficacité et la continuité des procédures de contrôle interne comptables et financières ;
- › l'existence d'un système comptable, adapté à l'activité et à la taille de l'entreprise assurant la fiabilité des informations comptables et financières ;
- › la circulation de l'information fluidifiée grâce à l'organisation agile de l'entreprise, le décloisonnement des différents services permet une efficiente collaboration.

### **Les acteurs de la fonction comptable et financière**

La société HOPSCOTCH Groupe dispose d'une fonction comptable et financière qui se compose de la manière suivante :

#### Comptabilité

Les comptabilités de la plupart des sociétés composant le Groupe partagent le même logiciel comptable standard SAGE FRP 1000, hébergé de façon centralisée sur les serveurs du service informatique, lequel assure l'intégrité des données et effectue une sauvegarde quotidienne du contenu des serveurs.

Le service comptable assure l'enregistrement des événements comptables en comptabilité générale selon les normes en vigueur en France, et de façon identique pour toutes les sociétés composant le Groupe afin de favoriser les opérations de consolidation ; elle enregistre également les opérations en comptabilité analytique de façon à obtenir une vue de l'activité par BU d'une part, et une vue de la rentabilité opérationnelle de chacune des opérations réalisées par le Groupe (comptabilité par affaire) d'autre part.

La comptabilité est organisée pour codifier également les mouvements de cash selon les mêmes nomenclatures analytiques, de façon à contrôler opération par opération la situation de trésorerie des dossiers en cours.

La consolidation est confiée à un cabinet d'expertise français de premier plan, qui assure la production des éléments consolidés selon les règles de l'art.

La comptabilité est en charge :

- › de la saisie et du contrôle de la comptabilisation des opérations ;
- › des opérations de trésorerie (gestion des flux de trésorerie générés par l'activité courante, placements, opérations de compensation entre les filiales) ;
- › de la clôture périodique des états financiers ;
- › de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales.

## Contrôle de gestion

Le dispositif de contrôle de gestion du Groupe Hopscotch est organisé de manière différenciée entre les entités situées en France et celles implantées à l'international. Par ailleurs, la Direction du contrôle de Gestion du Groupe, avec une équipe de contrôleurs de gestion centraux assure la coordination de toutes les entités du groupe.

En France, le contrôle de gestion est assuré par des contrôleurs de gestion opérationnels affectés à chaque BU. Ceux-ci sont rattachés fonctionnellement à la direction du contrôle de gestion Groupe, garantissant l'application homogène des normes de gestion et des méthodes de pilotage financier.

À l'international, le contrôle de gestion est placé sous la responsabilité des Directeurs financiers de zone (Asie, Amériques, Europe et Moyen Orient).

Le rôle des contrôleurs de Gestion est le suivant :

- › Établir des prévisionnels selon les consignes du contrôle de gestion central ;
- › valider la codification analytique des pièces comptables
- › Remonter au contrôle de gestion central les éléments de reporting requis
- › réaliser les travaux de cut off dans le cadre des clôtures semestrielles.

Le contrôle de gestion central est composé de six personnes avec pour missions principales :

- › d'assurer le respect des normes de gestion du groupe,
- › Établir les reportings consolidés du groupe (prévisionnels et réels),
- › Animer la communauté des contrôleurs de gestion opérationnels,
- › Participer aux travaux de clôtures comptables et de consolidation.

Les éléments de reporting sont adaptés à la nature et à l'organisation du Groupe.

Le contrôle de gestion prépare un budget annuel trimestrialisé, estimé et remis au Conseil de Surveillance et au Directoire au mois de décembre précédent l'exercice concerné. Ce budget fait l'objet d'une mise à jour au cours du mois de février.

Ensuite, le budget est révisé chaque trimestre à l'issue des arrêtés trimestriels, et après une phase de réévaluation des anticipations, réalisée avec chaque Directeur Associé de BU.

Ces budgets détaillent les résultats de chaque BU, le contenu et l'évolution des frais généraux, par centre de coûts, et les charges de personnel, mensualisés.

Par ailleurs, les opérations sont suivies au quotidien en utilisant divers documents dont les plus significatifs sont : le carnet de commande annualisé.

### **Principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle de l'information comptable et financière**

Les principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle peuvent être regroupées en six processus :

#### **1. Les processus d'élaboration de l'information comptable et financière**

HOPSCOTCH Groupe procède à une clôture trimestrielle des états financiers du Groupe et publie ses résultats d'exploitation sur une base semestrielle.

Cette périodicité prouve l'efficacité du processus de clôture rendue possible grâce à son système d'information.

Le processus de clôture est basé sur :

- › des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe ;
- › l'existence d'un planning de remontée des informations précis et d'un calendrier des tâches à accomplir et des responsabilités des divers intervenants ;

- › une collaboration optimum entre la comptabilité et le contrôle de gestion qui se traduit par :
  - l'évaluation concertée des postes sensibles du compte de résultat et du bilan ;
  - le cadrage entre le résultat comptable et le résultat analytique.

Les résultats sont présentés et analysés avec la Direction Générale, qui contrôle l'évaluation des postes ayant un impact significatif sur les comptes.

## **2. Processus de suivi budgétaire et de reporting**

Les prévisions annuelles sont établies en début d'exercice en fonction des objectifs du business plan revus par la Direction. Tout au long de l'année, le contrôle de gestion procède à un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget initial.

De nouvelles prévisions glissantes sont systématiquement effectuées à intervalles réguliers, au minimum une fois par trimestre.

Parallèlement à ce suivi budgétaire, un système de reporting, appliqué à l'échelle du Groupe, est effectué. Il s'appuie en particulier sur la comptabilité analytique tenue en temps réel. Ce travail, effectué au sein de chaque entité du Groupe par les équipes composant le « middle office », est contrôlé et consolidé par le contrôle de gestion au niveau Groupe.

Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la société.

## **3. Les processus comptables et de gestion**

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité du responsable du contrôle de gestion qui s'assure de :

- › la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles ;
- › l'exactitude des éléments de facturation ;
- › l'exhaustivité des prestations facturées.

## **4. Processus de gestion du risque clients**

La gestion du risque client est assurée à deux niveaux :

- › en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- › en aval, par une procédure de relance adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées ;
- › et par des réunions de trésorerie bimensuelles.

Les services comptables, en collaboration avec le middle office, revoient régulièrement la situation des comptes clients pour identifier les risques devant faire l'objet de provisions conformément aux normes comptables.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients.

## **5. Processus de gestion de la trésorerie**

La Directrice du contrôle financier, en collaboration avec la comptabilité, est responsable de la gestion des flux de trésorerie et contrôle :

- › le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de l'entreprise, en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- › la rentabilité des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- › l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

## 6. Processus de gestion de la paie

Les processus de paie permettent de vérifier :

- › le traitement des divers éléments entrant dans le calcul de la paie : les congés et absences, les éléments variables comme les primes et augmentations, les entrées et départs, ... ;
- › les contrôles, décrits dans des procédures spécifiques, assurant la réalité et l'exhaustivité des éléments enregistrés ;
- › le calcul et l'établissement des bulletins de salaires ;
- › la remontée en comptabilité des informations de paie ;
- › le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- › la conformité avec les obligations sociales déclaratives.

### NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS) POUR LES COMPTES CONSOLIDES

HOPSCOTCH Groupe a adopté les normes internationales du règlement européen (International Financial Reporting Standards, IFRS) et, conformément aux recommandations du CESR (reprises par l'AMF), les comptes semestriels sont présentés selon les normes comptables internationales.

## 4/ INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

---

### 4.1. RAISON SOCIALE, NOM COMMERCIAL DE L'ÉMETTEUR

**Raison sociale :** HOPSCOTCH Groupe

### 4.2. LIEU D'ENREGISTREMENT DE L'ÉMETTEUR, NUMERO D'ENREGISTREMENT ET IDENTIFIANT D'ENTITE JURIDIQUE (LEI)

**Registre du commerce et des sociétés :** 602 063 323 RCS Paris  
**Code NAF :** 7010 Z  
**Identifiant d'entité juridique (LEI) :** 9695003W8NIBIV7IN278

### 4.3. DATE DE CONSTITUTION, DUREE DE VIE DE L'ÉMETTEUR

La société constituée en France sous la forme d'une société à responsabilité limitée dont le commencement d'activité date du 2 septembre 1960, enregistrée à Paris le 4 novembre 1960 sous le numéro 137C, a été transformée en société anonyme suivant délibération des associés en date du 30 décembre 1974. Elle a été immatriculée à l'origine le 24 juin 1993.

La durée de la société a été initialement fixée à 60 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Cette durée a été prorogée par anticipation par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004 pour un nouveau terme de 60 ans. En conséquence, la société expire désormais au 1<sup>er</sup> décembre 2080, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation. En conséquence, la durée totale de la société est fixée à 120 ans expirant au 1<sup>er</sup> décembre 2080, sauf les cas de dissolution ou de prorogation anticipée.

### 4.4. SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE DE L'ÉMETTEUR, LEGISLATION APPLICABLE ET SITE INTERNET

**HOPSCOTCH Groupe**

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2 295 916,50 euros composé à ce jour de 3 061 222 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro chacune.

Elle est soumise à la législation française.

**Siège social :** 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires - 75002 Paris - France  
**Téléphone :** +33.1.41.34.20.00  
**Site internet :** [Hopscotch | Relations investisseurs](#)

Les informations figurant sur le site internet de la société ([Hopscotch | Relations investisseurs](#)), à l'exception de celles incorporées par référence, ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

## 5/ APERÇU DES ACTIVITÉS

---

### 5.1. LES EXPERTISES D'HOPSCOTCH GROUPE

HOPSCOTCH est un groupe de communication international fondé en France, porté par une vision entrepreneuriale et par la complémentarité de ses talents et de ses expertises. HOPSCOTCH, c'est une combinaison unique de métiers et la conviction que la valeur d'une entreprise ou organisation réside dans la qualité de son capital relationnel.

Avec plus de 1200 collaborateurs dont la moitié à l'international (40 bureaux répartis sur 5 continents), HOPSCOTCH couvre l'ensemble des métiers de la communication : influence, événementiel, relations presse, activations, digital, communication interne, affaires publiques ou encore marketing services.

HOPSCOTCH structure ses agences autour de ses métiers :

Événements : Hopscotch Event, Hopscotch Congrès, Hopscotch Moments, Sagarmatha Relations Publics : Hopscotch Public Relations, Le Public Système PR, Human to Human, Hopscotch Décideurs,

Digital & Influence: heaven, AD Crew, Hopscotch Digital Studio

Expertises sectorielles: Hopscotch Cinéma, Hopscotch Luxe, Hopscotch Season, Hopscotch Sport, Hopscotch Tourism.

HOPSCOTCH est engagé depuis plus de 15 ans dans des initiatives écologiques et sociétales ambitieuses, validées par des labels RSE reconnus à l'international. (RSE Agence Actives, ISO 20121, ou encore la médaille Gold EcoVadis).

Coté sur Euronext Growth Paris (Code ISIN : ALHOP FR 00000 6527 8), le groupe représente un volume d'affaires de 271 millions € et 99 millions € de marge brute en 2025.

Pour nous suivre :

[www.hopscotch.one](http://www.hopscotch.one) et sur LinkedIn/X/Instagram/Bluesky @HOPSCOTCHgroupe

### 5.2. ACTIVITE DE HOPSCOTCH GROUPE SA ET DE SES PRINCIPALES FILIALES

#### 5.2.1. **Activité de HOPSCOTCH Groupe SA**

HOPSCOTCH Groupe a une activité de holding qui comprend :

- › Le rôle de société cotée en Bourse détentrice de ses filiales opérationnelles ; Le rôle de société animatrice en charge de la coordination du groupe, de son développement et de la stratégie ;
- › Le rôle de prestation des services fonctionnels : comptabilité gestion, systèmes d'information, RH et paye, juridique, services généraux...

À ce titre elle porte notamment les salaires des fonctions groupe et de direction générale, ainsi que ceux des fonctions support. La société holding assure le financement du groupe et porte notamment les emprunts bancaires, le bail des locaux, la plupart des investissements informatiques, etc. et assume de manière générale la plupart des frais généraux.

Ses revenus sont assurés par la remontée des dividendes des filiales et la refacturation des services assurés au bénéfice des filiales.

Le chiffre d'affaires de HOPSCOTCH Groupe atteint 20 651milliers d'euros en 2025, contre 21 121 milliers d'euros l'an passé. Il est principalement constitué de prestations de services et de « management fees » facturés à la plupart des filiales.

Les charges d'exploitation de 22 995 milliers d'euros ont augmenté de 2 279 milliers d'euros. Les variations concernent principalement l'augmentation des salaires et cotisations sociales de 2 308 milliers d'euros.

Ainsi le résultat d'exploitation s'élève à – 2 106 milliers d'euros, contre 698 milliers d'euros l'an passé. Après résultat financier (3 490 milliers d'euros), impôts et participation des salariés (688 milliers d'euros), le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 2 072 milliers d'euros.

La société est endettée auprès d'établissements financiers à hauteur de 25 905 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 21 944 milliers d'euros.

### **5.2.2. Activité des principales filiales**

Les filiales, comme pour le Groupe d'une manière générale, interviennent sur le marché de la communication non publicitaire au sens traditionnel. Il s'agit de répondre aux besoins des clients par des prestations de conception création, et de production de campagnes sous forme de temps passé en conseil et accompagnement du client et/ou en prestations de conseil et de production événementielle.

#### ***Hopscotch***

Cette filiale est l'agence principale du groupe hébergeant notamment les métiers de RP et d'événements. À ce titre, Hopscotch facture tant des honoraires de conseils en RP que des productions événementielles.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 89 528 milliers d'euros en 2025 en baisse de 42 446 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation de 89 003 milliers d'euros ont diminué de 39 489 milliers d'euros principalement les achats en relation avec la baisse de l'activité pour 39 163 milliers d'euros. Les charges de personnel ont diminué de 199 milliers d'euros et les impôts et taxes de 127 milliers d'euros. Ainsi le résultat d'exploitation est de 1 790 milliers d'euros, contre 3 746 milliers d'euros l'an passé. Après impôts et participation des salariés, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 1 776 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 5 145 milliers d'euros.

#### ***Sagarmatha***

Sagarmatha est une agence de communication interne et événementielle et adresse principalement les questions de transformation et de motivation des collaborateurs des clients.

Le chiffre d'affaires s'élève en 2025 à 41 021 milliers d'euros, contre 42 758 milliers d'euros l'an passé soit une diminution de 1 737 milliers d'euros.

Les achats diminuent corrélativement de 1 303 milliers d'euros, ainsi que les salaires et cotisations sociales de 127 milliers d'euros.

Le résultat d'exploitation s'élève en conséquence à 554 milliers d'euros en diminution de 99 milliers d'euros par rapport à 2024.

Après participation des salariés, et impôts sur les sociétés, le bénéfice net s'élève à 364 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 970 milliers d'euros.

#### ***Hopscotch Cinéma***

Hopscotch Cinéma, anciennement Le Public Système Cinéma possède un savoir-faire autour de la création et organisation de festivals, des relations presse et des relations publiques et conseil en cinéma.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 3 736 milliers d'euros en 2025, contre 3 492 milliers d'euros en 2024.

Le résultat d'exploitation s'élève à - 583 milliers d'euros contre -307 milliers d'euros l'an passé.

Le résultat net est une perte de 551 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à - 1 804 milliers d'euros et sont donc inférieurs à la moitié du capital social.

### ***Hopscotch Congrès***

Hopscotch Congrès est spécialisée dans l'organisation de réunions professionnelles et de congrès principalement sur les secteurs Santé / Pharmaceutique et bénéficiaire d'une licence d'exploitation et de la marque « Mondial de l'auto ».

Le chiffre d'affaires de Hopscotch Congrès s'établit à 9 249 milliers d'euros contre 25 845 milliers d'euros l'an passé.

Les charges d'exploitation diminuent de 15 785 milliers d'euros, principalement les achats de 15 113 milliers d'euros.

Le résultat d'exploitation s'élève à - 47 milliers d'euros contre 1 236 milliers d'euros l'an passé.

Le résultat net est une perte de 0,3 millier d'euros contre un bénéfice de 1 177 milliers d'euros l'année précédente.

Les capitaux propres sont de 914 milliers d'euros.

### ***Heaven Conseil***

La société Heaven Conseil est une agence conseil en communication et marketing digital.

Elle a dégagé un chiffre d'affaires de 17 662 milliers d'euros en 2025 en augmentation de 4 656 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation ayant augmenté de 4 301 milliers d'euros, le résultat d'exploitation s'établit à 1 139 milliers d'euros.

Après prise en compte d'un résultat financier de - 21 milliers d'euros, un résultat exceptionnel de 2 milliers d'euros, le résultat net de la société Heaven Conseil est un bénéfice de 668 milliers d'euros en 2025 contre un bénéfice de 406 milliers d'euros en 2024.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 078 milliers d'euros.

### ***Hopscotch Network***

Hopscotch Network, anciennement SOPEXA, est une agence internationale de Communication et de Marketing spécialisée dans l'alimentaire, les boissons et l'art de vivre. Elle accompagne les organisations collectives et les marques dans leur communication et promotion en France et à l'étranger grâce à une stratégie multicanale sur mesure. Elle opère au travers d'un réseau mondial de 21 agences pouvant intervenir dans 63 pays, et bénéficie d'une connaissance unique des marchés locaux et du secteur agroalimentaire et du vin, ainsi que d'équipes de professionnels, créatifs et réactifs.

Le chiffre d'affaires de l'année 2025 s'élève à 68 410 milliers d'euros, en hausse par rapport à 2024. La marge brute s'établit à 26 249 milliers d'euros, soit 38.3% du chiffre d'affaires. Elle dispose de capitaux propres s'élevant à plus de 24 463 milliers d'euros.

### ***Hopscotch Decideurs***

La société HOPSCOTCH DECIDEURS, est une agence conseil en RP.

Elle a dégagé un chiffre d'affaires de 1 575 milliers d'euros en 2025.

Les charges d'exploitation s'élèvent 1 823 milliers d'euros, le résultat d'exploitation s'établit à - 242 milliers d'euros.

Le résultat net de la société est une perte de 241 milliers d'euros en 2025.

Les capitaux propres s'élèvent à 484 milliers d'euros.

## **Hopscotch Tourism**

Hopscotch Tourism est un réseau d'agences en France et à l'internationale de marketing et de communication spécialisée dans le secteur du tourisme.

Avec plus de 30 ans d'expérience, Hopscotch Tourism dispose d'une expertise approfondie des marchés européens, asiatiques et américains. Elles se distinguent également par leurs capacités à allier compétences traditionnelles en marketing touristique et expertises complémentaires telles que les relations publiques, la communication digitale, ou encore l'organisation d'événements.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 20 391 milliers d'euros\*.

Les charges d'exploitation d'un montant de 19 433 milliers d'euros sont principalement constituées des achats opérationnels pour 11 099 milliers d'euros, des charges de personnel pour 5 851 milliers d'euros\*.

Ainsi le résultat d'exploitation est de 937 milliers d'euros. Après résultat exceptionnel, impôts et participation des salariés, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 524 milliers d'euros\*.

*\*Cumuls de données des comptes sociaux des entités du Pôle Tourisme.*

### **5.3. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DU GROUPE HOPSCOTCH GROUPE**

Les principales étapes de la vie du Groupe sont les suivantes :

Le Groupe est issu de la fusion en 1993, entre Promo 2000 et Délires.

1968	Lionel Chouchan rachète l'agence Promo 2000 créée en 1960, et qui se spécialise dans les relations publiques et demeure l'un des pionniers dans ce secteur en France.
1986	Création de l'agence Délires par Frédéric Bedin, Benoît Désveaux, Gilbert Désveaux et Jean-Martin Herbecq. Cette société se positionne sur le marché émergent de l'événementiel en France.
1993	Naissance de la société Le Public Système à l'issue de la fusion de Promo 2000 et Délires, créant ainsi le 1 <sup>er</sup> groupe indépendant de relations publiques et d'événements.
1998	Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris.
2001	Acquisition de Sagarmatha (voyages, incentive et séminaires participatifs).
27 juillet 2006	Acquisition de la société BCA (devenue Le public système PCO)
21 février 2008	Prise de participation majoritaire dans la société System T.V. (production de programmes et de contenus prêts à diffuser sur la télévision, l'internet et la téléphonie mobile).
10 juillet 2009	Prise de participation majoritaire dans le Groupe heaven le 10 juillet 2009 (spécialiste du marketing on line et des réseaux sociaux).
20 mai 2010	Acquisition du Groupe HOPSCOTCH.
22 septembre 2010	Création de la société Hopscotch Asia in One détenue à 100% par Public Système Hopscotch
6 juillet 2011	Prise de participation majoritaire dans la société U-PRO spécialisée en digital média et éditeur de logiciels.
5 décembre 2011	Création de la société Beijing Hopscotch Business Consulting Co Ltd détenue à 100% par Hopscotch Asia in One Ltd.
31 mai 2012	Création de la société Public Système Hopscotch GMBH proposant des offres packagées de séminaires, formations soirées en Allemagne.
26 juin 2012	Prise de participation majoritaire dans la société Brand Side Story spécialisée dans la production de contenus et agence Média.
11 septembre 2012	Création de la société Hopscotch Système Africa dont l'offre est dédiée au continent africain.
17 octobre 2012	Création de la société Le Système Hopscotch Américas dont l'offre est dédiée au continent sud-américain.

Fin 2013	Création de la société Hopscotch Système Africa Casablanca dont l'offre est dédiée au Maroc.
22 septembre 2014	Acquisition de la société ROUGE
31 janvier 2015	Transmission universelle de patrimoine de la société Brand Side Story.
12 mars 2015	Acquisition de la société HMM !
26 mars 2015	Ouverture de la liquidation judiciaire de System TV par le Tribunal de Commerce de Versailles
30 juin 2015	Apport partiel d'actifs de la société Public Système Hopscotch vers ses filiales Think For et Le Public Système PCO. Changement de dénomination sociale : <ul style="list-style-type: none"> <li>› Public Système Hopscotch devient HOPSCOTCH Groupe</li> <li>› Think For devient Hopscotch Le Public Système</li> <li>› Le Public Système PCO devient Hopscotch Congrès</li> <li>› Hopscotch devient Hopscotch Paris</li> </ul>
21 décembre 2015	Hopscotch Le Public Système devient Hopscotch
1 <sup>er</sup> janvier 2016	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société Hopscotch Paris à la société Hopscotch
1 <sup>er</sup> juillet 2016	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société Hopscotch Luxe à la société Hopscotch
14 avril 2016	Acquisition de la société A Trade International (ATI)
14 décembre 2016	Prise de participation minoritaire dans la société SOPEXA spécialisée en agroalimentaire, vin et art de vivre.
13 novembre 2017	Acquisition du solde du capital de la société Heaven
31 mars 2018	Acquisition du solde de capital de la société Human To Human
25 mai 2018	Acquisition des Sociétés WAMI et WAMI Concept, spécialisées dans la création de solutions informatiques
5 juin 2018	Prise de participation dans la société libanaise TRIPTIKUM SAL spécialisée dans la réalisation d'événements libanais et Moyen Orient.
25 janvier 2019	Acquisition de la société VIVACOM
1 <sup>er</sup> avril 2019	Prise de participation de 16% au capital de la société MAGNAWE
16 juillet 2019	Montée au capital à hauteur de 66% de la société SOPEXA
3 décembre 2019	Prise de participation de 50% au capital de la société AMC
29 novembre 2019	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société VIVACOM à la société SAGARMATHA
16 décembre 2019	Acquisition de la société ALBERA CONSEIL devenue Hopscotch Décideurs
1 <sup>er</sup> janvier 2020	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société HOPSCOTCH AFRICA à la société HOPSCOTCH Groupe.
8 décembre 2020	Liquidation de la filiale SOPEXA America Do Sul
21 décembre 2020	Apport partiel d'actif d'Hopscotch à Hopscotch Décideurs lié à l'exploitation de la branche d'activité Hopscotch Capital
Décembre 2020	Prise de participation minoritaire de la société REWORLD MEDIA au capital d'HOPSCOTCH Groupe
1 <sup>er</sup> janvier 2021	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société LE PUBLIC SYSTEME RESSOURCES à la société HOPSCOTCH Groupe
28 février 2021	Cession de la quasi-totalité des actions de M. Lionel Chouchan à la société REWORLD MEDIA
9 février 2021	Mise en liquidation amiable de la société AU CAFE
9 mars 2021	Cession branche d'activité « Beeshake » de la société AU CAFE
17 mai 2021	Création de la filiale SOPEXA VIETNAM
12 juillet 2021	Liquidation de la filiale SOPEXA VOSTOK
3 août 2021	Création de la filiale HOPSCOTCH BUSINESS CONSULTING à Shanghai, filiale à 100% de la société HOPSCOTCH SYSTEME ASIA LIMITED située à HONG KONG

5 juillet 2022	Acquisition de la société ALIZEUM
18 juillet 2022	Acquisition des sociétés UNITEAM SPORT et SPORT & CO
27 juillet 2022	Changement de marché de cotation d'HOPSCOTCH GROUPE vers le marché Euronext Growth Paris
31 mars 2023	Acquisition de 49% de la société AD CREW
31 juillet 2023	Création de la société FRANCE VELO EVENEMENTS détenue à 51%
28 mai 2023	Création de la société Hopscotch Entertainment Company en Arabie Saoudite
20 novembre 2023	Dissolution et transmission universelle du patrimoine des sociétés HEAVEN et BLOG AGENCY
31 janvier 2024	Acquisition du groupe ITG : <ul style="list-style-type: none"> <li>› 92,1% de la société International Tourism Communication Group</li> <li>› 100% de la société Interface Tourism Netherlands B.V.</li> <li>› 51% de la société Interface Tourism Italy</li> <li>› 50% de la société Interface Tourism Spain</li> </ul>
29 avril 2024	Finalisation de la montée au capital de International Tourism Communication Group à hauteur de 100%
3 mai 2024	Finalisation de la montée au capital de SOPEXA à hauteur de 100%
28 juin 2024	Clôture de la liquidation amiable de la société AU CAFE
1 <sup>er</sup> juillet 2024	Changement de forme sociale et de dénomination sociale de l'entité française Sopexa (Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires) pour Hopscotch Network. En cascade, à compter de cette date les filiales ont également changé de dénomination sociale comme suit : Hopscotch Network Australia, Hopscotch China Co.LTD, Hopscotch Hong Kong Limited, Hopscotch Japan K.K., Hopscotch USA Inc., Hopscotch Vietnam Company Limited, Hopscotch Korea Yuhan Hoesa.
19 septembre 2024	Acquisition de l'entité USP Publiciteit & Communicatie B.V.
1 <sup>er</sup> octobre 2024	Changement de dénomination de l'entité Uniteam Sport pour Hopscotch Sport.
18 octobre 2024	Changement de dénomination de l'entité Le Public Système Cinéma pour Hopscotch Cinéma.
20 novembre 2024	Ouverture d'une filiale au Portugal : Hopscotch Portugal
31 décembre 2024	Liquidation de ITG et Transmission universelle du patrimoine de Keys dans Indigo Unlimited
1 <sup>er</sup> janvier 2025	Création de Hopscotch Regional Headquarter en Arabie Saoudite
8 juillet 2025	Changement de dénomination d'Interface Tourism Spain pour Hopscotch Network Spain
31 juillet 2025	Transmission universelle du patrimoine de Rep&Co dans Indigo Unlimited
18 septembre 2025	Ouverture d'Hopscotch SA en Suisse
1 <sup>er</sup> janvier 2026	Transmission universelle du patrimoine d'Interface Tourism dans International Tourism Communication Group (ITCG) Changement de dénomination d'International Tourism Communication Group (ITCG) pour Hopscotch Tourism

#### 5.4. STRATEGIE ET OBJECTIFS FINANCIERS ET NON FINANCIERS

##### UN GROUPE INTERNATIONAL

Hopscotch est un acteur majeur de la communication et des marketing services qui déploie ses expertises de relations publiques, d'influence/digital et d'événementiel via un réseau intégré dans 40 pays et qui réalise 271M€ de CA (pour 99M€ de marge brute).

Le groupe compte aujourd'hui un millier de collaborateurs dont la moitié à l'international, en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. Grâce à une forte culture de l'entrepreneuriat qui favorise la prise d'initiative à tous les niveaux, le groupe est agile et réactif pour répondre à un marché en forte mutation.

Par sa capacité à intégrer tous les métiers de la communication sous un seul toit et de bénéficier d'un réseau international parfaitement intégré, Hopscotch se démarque de ses concurrents.

Hopscotch est coté en bourse sur le marché Euronext Growth et est éligible PEA-PME. Au 31 mars 2026, le capital d'Hopscotch Groupe est réparti comme suit : 36,977% équipe fondatrice dirigeante et ses collaborateurs, 6,77 % flottant, 27,03% Reworld Media, 2,64% auto-contrôle. C'est une société à conseil de surveillance et directoire respectant les normes de parité et d'indépendance.

## POSITIONNÉ SUR DES ACTIVITÉS CLÉS

La complexité croissante de la communication, l'impact des influenceurs et le risque réputationnel lié nécessitent un savoir-faire accru dans la maîtrise des prises de paroles des entreprises.

- › **Maitriser les enjeux de réputation.** Nos consultants en relations publics accompagnent nos clients sur l'ensemble des enjeux réputationnels (social media, influence, affaires publiques, RP, contenus) qui pourraient impacter leur chiffre d'affaires. Hopscotch intervient auprès de grands acteurs de la tech, du retail, luxe, tourisme, mobilité et de l'industrie.

Hopscotch a développé une expertise de la gestion de la réputation (cartographie, veille, alertes en situation sensible, analyse de communautés) et de l'influence (identification, approche, montage d'opérations spéciales).

- › **Développer les ventes de nos clients.** Au travers d'activations marketing services (digital, social media, event) et des métiers conseil et étude de notre expertise Trade, le groupe intervient dans le développement du volume de vente de ses clients.
- › **Imaginer des rencontres physiques mémorables.** Hopscotch a démontré sa capacité à concevoir et produire des événements de très grande envergure (Mondial de l'auto et grands événements sportifs et culturels à venir). La création d'une joint-venture avec la Fédération Française de Cyclisme laisse également envisager des développements importants dans le secteur du sport. Le groupe a aussi renforcé ses activités dans le Luxe et s'est maintenu dans le secteur historique du Food & Beverage.
- › **Renforcer l'expérience internationale et intégrer de nouvelles expertises.** En 2024, le groupe a fait l'acquisition d'Interface Tourism, réseau d'agences de communication leader dans le secteur du tourisme en France, Espagne, Italie et aux Pays-Bas. Cette acquisition, consolidée en 2024, s'inscrit dans la trajectoire du groupe de poursuivre son internationalisation et de consolider sa position dans les activités Art de Vivre.

Dans la continuité, au cours de l'exercice 2025, une société en joint-venture a été créée en Suisse.

## UN MARCHÉ EN CROISSANCE

Fort de ses spécificités et de ses atouts et de sa structure financière solide, Hopscotch ambitionne d'accélérer sa croissance sur tous ses marchés. Dans la recomposition du marché de la communication qui se traduit notamment par la baisse des investissements dans les médias traditionnels, les métiers d'Hopscotch sont ceux qui croissent le plus rapidement et cela, partout dans le monde.

Hopscotch compte ainsi poursuivre sa stratégie de développement à travers le recrutement de talents et la création ou l'acquisition d'entités dans des métiers de niche à valeur ajoutée en France et à l'international, en particulier dans les zones à forte croissance où il est encore faiblement représenté. Dans le pays où le groupe est déjà implanté il s'agira d'ajouter des compétences additionnelles afin d'y offrir la totalité de l'offre de Hopscotch. Hopscotch maintient son ambition de constituer un réseau international de communication, parmi les 20 premiers groupes mondiaux.

Pleinement engagé dans les enjeux écologiques et sociétaux depuis plus de 15 ans, Hopscotch entend consolider sa stratégie de durabilité et soutenir l'innovation par l'IA au sein de l'ensemble de ses métiers. Il bénéficie de plusieurs labels RSE de renommée internationale.

## 5.5. DEGRE DE DEPENDANCE

Le Groupe recense plus de 630 clients en 2025, les 10 premiers clients représentent 21,3% de la marge brute. La marge brute réalisée avec le premier client représente 4,2% de la marge brute totale du Groupe.

## 5.6. POSITION CONCURRENTIELLE

Tel que précité au paragraphe 3.1, le groupe évolue dans un paysage concurrentiel multiple, composé d'acteurs de tailles très diverses (des grands groupes de communication internationaux aux petites agences locales spécialisées). Le marché de la communication et des marketing services est également un marché en dynamique constante, qui, grâce notamment aux nouvelles technologies se réinvente continuellement, laissant émerger en permanence des nouveaux acteurs.

Ce qui caractérise l'unicité de l'offre Hopscotch c'est la faculté de réunir sous un même toit de nombreuses spécialités de l'univers du conseil en communication, contrairement à bon nombre de concurrents qui restent dans leur corridor de spécialité. En particulier, Hopscotch est la seule agence de taille internationale à mélanger l'ADN conseil de communication, avec l'ADN événementiel.

## 5.7. INVESTISSEMENTS

### 5.7.1. Investissements importants réalisés

Les investissements sont limités, essentiellement constitués par des acquisitions de matériels informatiques.

En tant que société de prestations de services, le Groupe vise à contrôler ce poste du bilan et à limiter ses investissements au strict nécessaire. Les éventuelles évolutions du poste proviennent en majorité des changements de périmètre liés aux acquisitions. Les évolutions "organiques" du poste sont non significatives.

Pour autant Hopscotch a renforcé ses investissements en vue de se doter d'applications orientée business afin d'accélérer la modernisation de ses traitements, en gestion, comptabilité, et administration de la prospection et des ventes.

Pas défaut, les ressources financières du Groupe sont réservées prioritairement à des opérations de croissance externe, et au service des dividendes lorsque les réserves le permettent.

Les évolutions chiffrées des investissements sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2025, notes 15, 17, 18 et 19 paragraphe 18.3.2 du présent document d'enregistrement universel.

### 5.7.2. Investissements importants en cours ou engagements fermes

Comme évoqué et communiqué, le groupe a investi en janvier 2025 dans l'acquisition d'un réseau d'agences spécialisé dans le secteur du Tourisme. La moitié de l'acquisition a été réalisée en numéraire, et l'autre en actions nouvellement émises.

### 5.7.3. Co-entreprises et participations significatives

Hopscotch dispose de quatre partenariats en co-entreprises :

- › **Auto-Moto Cycle Promotion (AMC PROMOTION)** est une co-entreprise détenue à 50% par Hopscotch Groupe et 50% par la Plateforme de la Filière Automobile. Elle détient, entre autres, les marques du Mondial de l'Automobile et a pour objet l'organisation de salons professionnels dans le secteur automobile.
- › **France-Vélo Evènements** est une co-entreprise détenue à 51% par Hopscotch Groupe et 49% par la Fédération Française de Cyclisme. Elle a pour objet la création, la production, la promotion, la vente et l'organisation de manifestations publiques et de tout autre évènement sportif dans le domaine du cyclisme,

l'activité de conseil stratégique dans le domaine du sport, l'activité de communication, de marketing et de publicité, toutes relations publiques.

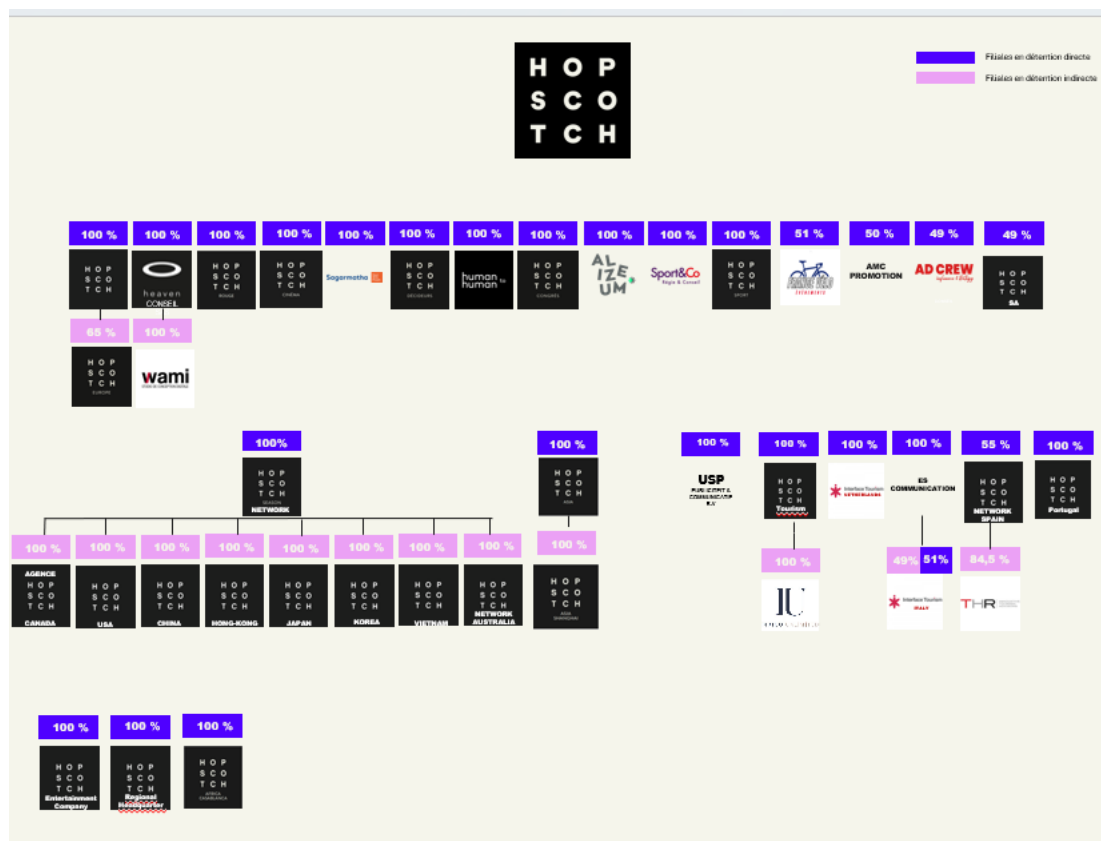
- › **Hopscotch SA** est une co-entreprise en Suisse détenue à 49% par Hopscotch Groupe et 51% par deux associés dirigeants spécialisés dans la communication événementiel et le développement international. Elle a pour objet la création, la production, la promotion, la vente et l'organisation de manifestations publiques et de tout autre événement.
- › **Ad Crew** est une co-entreprise détenue à 49% par Hopscotch Groupe et 51% par deux associées dirigeantes spécialisées dans l'influence.

## 5.8. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Les éléments relatifs à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise 2025 du groupe Hopscotch sont présentés à l'annexe 3 du présent document.

## 6/ STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Groupe Hopscotch dispose de nombreuses filiales en France et à l'international. L'organigramme ci-dessous regroupe les différentes entités détenues par le Groupe au 10 avril 2026 :



Parmi les entités présentées dans l'organigramme ci-dessus, le périmètre des filiales consolidées est précisé dans la note 5 « Périmètre de consolidation » de l'état des comptes consolidés, page 822.

L'actionnariat contrôlant du groupe Hopscotch, quant à lui, est réparti selon la description faite page 577.

### 6.1. DESCRIPTION DU GROUPE

HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth est également la société de tête du Groupe.

L'organigramme ci-dessus décrit les liens juridiques entre les sociétés du Groupe tels qu'ils existent à ce jour. L'organigramme tel qu'il existait au 31 décembre 2025 est décrit dans le paragraphe 18.3.2 « Etat des comptes consolidés » à la note 5 « Périmètre de consolidation ».

### 6.2. LISTE DES FILIALES IMPORTANTES

La taille du Groupe permet une présentation exhaustive de ses filiales. Elles sont listées à la note 5 « Périmètre de consolidation » de l'état des comptes consolidés au 31 décembre 2025 inséré au paragraphe 18.3.2 du présent document d'enregistrement universel.

Les informations relatives aux chiffres clés des filiales, une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière des principales entités du Groupe, notamment de leur situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires sont présentées au paragraphe 5.2 du présent document.



## 7/ EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE

---

### EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 270.8 millions d'euros contre 319.1 millions d'euros l'an passé soit une baisse 15% par rapport à l'année 2024. La marge brute constatée – principal indicateur de l'activité du Groupe – est de 99 millions d'euros contre 105 millions d'euros l'an passé. L'activité du groupe a été portée par des grands événements dont notamment ceux de l'été 2024 et par la poursuite de la croissance constatée dans les métiers des Relations Publics et du digital. Le résultat opérationnel courant affiche un bénéfice de 5.9 millions d'euros.

Après charges financières, et impôts sur les sociétés (issus des sociétés bénéficiaires à l'international, et en France après l'imputation partielle des déficits reportables de l'an passé) le résultat net s'élève 2.6 millions d'euros.

### BILAN

Au bilan, les capitaux propres s'élèvent à 32.9 millions d'euros dont une part du Groupe de 32 millions d'euros.

Ils tiennent compte des dividendes versés au titre de l'exercice précédent (2,0 millions d'euros).

La trésorerie, de 29,9 millions d'euros à la clôture, est en baisse mais reste cependant élevée : une capacité d'autofinancement d'exploitation positive à +5,9 millions d'euros (hors impact norme IFRS 16 relative aux locations longue durée) contre 9,7 millions l'année dernière). La variation de BFR, calculée au 31 décembre 2025, ressort à -3,3 millions d'euros, contre -7,5 millions d'euros l'année passée.

En 2025, Hopscotch Groupe a poursuivi son désendettement en remboursant 8.5 millions d'euros dont 5,5 millions d'euros de PGE.

Les emprunts bancaires sont à fin 2025 de 26 millions d'euros dont 4 millions d'euros de crédit renouvelable remboursé au premier trimestre 2026. La situation nette financière du groupe à fin 2025 est de +4 millions d'euros.

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'évolution de la trésorerie de -8 millions d'euros entre 2024 et 2025 s'explique principalement par les éléments suivants :

- › La capacité d'autofinancement opérationnelle (avant IS) dégage un surplus de 5,9 millions d'euros (hors effet de la norme IFRS 16)
- › La variation de BFR sur la période est de -3.3 millions d'euros
- › Le Groupe a remboursé 9,9 millions d'euros (dont intérêts financiers)
- › Des dividendes ont été versés en 2025 au titre de 2024 pour un total de 2,3 millions d'euros.

## **8/ TRÉSORERIE & CAPITAUX PROPRES**

---

### **8.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES**

Les éléments relatifs aux capitaux du Groupe sont présentés à la note 25 des comptes consolidés au 31 décembre 2025 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

### **8.2. SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Les flux de trésorerie sont détaillés à la note 23 dans le tableau des flux de trésorerie des comptes consolidés au 31 décembre 2025 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

### **8.3. BESOINS DE FINANCEMENT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT**

Ces derniers sont présentés à la note 26 des comptes consolidés au 31 décembre 2025 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel, ainsi qu'au chapitre 3/ « Facteurs de risques ».

### **8.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX INFLUENÇANT LES ACTIVITES DE L'EMETTEUR**

Au 31 décembre 2025, il n'y a aucune restriction à l'utilisation des capitaux propres pouvant influencer les opérations de l'émetteur, autre que les limites imposées aux délégations de compétences du Directoire, accordées par les Assemblées Générales des actionnaires des 30 mai 2024 et 27 mai 2025. Les délégations financières sont détaillées au paragraphe 19/ du présent document d'enregistrement universel.

### **8.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ACQUISITIONS DE TITRES DE PARTICIPATION**

Pour mettre en œuvre sa politique de croissance externe telle qu'évoquée au paragraphe 5.4, et afin de fidéliser les vendeurs et de leur faire partager le projet d'entreprise monté par le Groupe, HOPSCOTCH Groupe a pour habitude de rémunérer une part significative de l'acquisition pouvant aller jusqu'à 50% du prix total par échange d'actions nouvelles ou anciennes de HOPSCOTCH Groupe contre l'apport de titres de la société acquise. Le solde, payé en numéraire, est généralement couvert par un emprunt bancaire amortissable à taux fixe ou à taux variable encadré d'une durée usuelle de 5 ans.

Les investissements ordinaires tels que décrits au paragraphe 5.7 seront autofinancés par la société faisant le cas échéant l'objet d'un refinancement.

## 9/ ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

---

Hopscotch Groupe est un groupe de communication international. Certaines activités ont pour objet la promotion des secteurs de l'agroalimentaire, du vin et l'art de vivre. Ses experts conçoivent et font rayonner des stratégies de communication en les adaptant aux contraintes des marchés locaux tout en se soumettant aux réglementations auxquelles sont soumis ses clients. À ce titre, une partie des clients de ses filiales spécialisées sont des interprofessions européennes des secteurs agricoles et viticoles qui bénéficient, pour faire la promotion de leurs produits dans les pays de l'UE ou dans les pays tiers, de subventions européennes. Cela inclut des règles de passation d'appels d'offres publics, comme des typologies d'activités et de justification de ces activités.

## 10/ INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

---

### PERSPECTIVES 2026

Les références reconnues dont bénéficie le Groupe, fondées sur un héritage fort et confirmées par des événements internationaux majeurs – avec un point d'orgue lors des célébrations sportives de Paris 2024, puis de l'Exposition Universelle d'Osaka en 2025 - permettent de réaffirmer, en 2026, les ambitions de croissance et de développement de Hopscotch dans la production événementielle et le conseil en communication.

Déjà implanté dans des zones géographiques stratégiques (Europe, Pays du Golf, Asie et Amérique du Nord), le Groupe entend poursuivre son développement international en s'appuyant sur des structures régionales solides. Celles-ci assurent une proximité opérationnelle et permettent d'accompagner une clientèle internationale à fort potentiel, tout en garantissant une exécution cohérente et qualitative des projets.

La stratégie du Groupe « Hopscotch One », lancée en 2025, vise à permettre une intervention sur l'ensemble des domaines d'expertise du Groupe, sur tous les secteurs couverts et dans tous les pays où Hopscotch est implanté. Dans ce cadre, chaque filiale a désormais vocation à porter l'offre globale du Groupe. Les acquisitions réalisées en 2024, notamment dans le secteur du tourisme, ainsi que l'acquisition de 100 % du réseau Sopexa, ont permis de renforcer significativement le maillage régional et de créer un levier clé pour accélérer cette stratégie de croissance.

S'agissant plus spécifiquement de la région du Moyen Orient, le Groupe confirme sa volonté d'affirmer et de renforcer sa présence locale. Hopscotch demeure convaincu du fort potentiel de développement de cette zone, sous réserve d'un environnement géopolitique plus stabilisé. Dans ce contexte, le Groupe a toujours accordé et continue d'accorder une attention particulière à la sécurité de ses équipes sur le terrain.

## 11/ PRÉVISION OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE

---

Le Groupe ne communique pas sur des prévisions de bénéfices car celles-ci sont susceptibles de modifications à la hausse comme à la baisse tout au long de l'exercice, en raison des incertitudes et du manque de visibilité du marché.

Toutefois, la gestion du Groupe permet d'ajuster très rapidement les ressources mises en œuvre aux fluctuations du volume d'affaires.

De surcroît, la méthode de reconnaissance des revenus à l'avancement laisse une incertitude significative du résultat jusqu'à la toute fin des travaux de la clôture annuelle.

## 12/ ORGANES DE GOUVERNANCE

### 12.1. COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

#### Composition du conseil de surveillance

Au 31 mars 2026, le Conseil est composé de 4 membres, de nationalité française qui sont :

NOM Prénom	Age au 30 mars 2026	Fonction	Indépendance	1 <sup>ère</sup> nomination	Échéance du mandat
<b>CHENUT Christophe</b>	63	Président du conseil		9 septembre 2014	AG 2028
<b>CHEVALIER Pascal</b>	58	Membre du conseil		25 février 2021	AG 2028
<b>PETIET Maxime</b>	74	Vice-Président du conseil	Membre indépendant	22-mai-14	AG 2026
<b>CHOUCHAN Laure</b>	63	Membre du conseil		25-juin-04	AG 2028

Le tableau de synthèse figurant ci-dessous récapitule les changements ou renouvellements intervenus dans la composition du conseil au cours de l'exercice 2025 et au jour de l'établissement du présent document :

Nature	Membre concerné	Date	Conséquences en termes de diversification
Fin de mandat	Bernard Roux	30 mai 2025	
Fin de mandat	Isabelle Capron	30 mai 2025	

## INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, les critères retenus par le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant sont les suivants :

- › Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- › Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- › Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- › Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- › Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil considère que Monsieur Maxime Petiet est indépendant, conformément aux critères d'indépendance retenus par la Société dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance.

Critères d'indépendance	Pascal Chevalier	Laure Chouchan	Christophe Chenut	Maxime Petiet
Ne pas être, ni avoir été au cours des 5 dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe	✓	✓	✓	✓
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;	(1)	✓	(5)	✓
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	(2)	✓	✓	✓
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	✓	(3)	(4)	✓
Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des 6 années précédentes	✓	✓	✓	✓
Explications en cas de non conformité	(1) M Chevalier est actionnaire principal de la Société One expérience qui a une petite activité événementielle concurrentielle (2) La sté REWORLD MEDIA dont M. Chevalier est Psdt, est actionnaire de référence au 31.12.24	(3) Madame Laure Chouchan est la fille d'un actionnaire de concert avec le Directoire	(4) Christophe Chenut est proche de l'un des mandataires sociaux (5) Christophe Chenut dispose d'un contrat de prestations de services avec la société Hopscotch Groupe (conseil dans le domaine du sport)	
Conclusion sur l'indépendance				Indépendant

## MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Pascal Chevalier a été nommé à titre provisoire par le Conseil de surveillance du 25 février 2021. Cette cooptation a été ratifiée à l'occasion de l'Assemblée Générale du 27 mai 2021. Ce dernier a été renouvelé, en qualité de membre du Conseil de surveillance lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2022 :

**M. Pascal Chevalier** exerce les mandats suivants :

**Au sein du Groupe Hopscotch :**

Membre du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth.

**Autres mandats sociaux hors Groupe :**

- › Président Directeur Général de REWORLD MEDIA (société cotée sur Euronext Growth)
- › Gérant de la société EDI SIC,
- › Administrateur de REWORLD MEDIA PTE LTD, société soumise à la loi de la République de Singapour
- › Président du Conseil d'administration de la société TRADEDOUBLER AB, société de droit suédois
- › Directeur Général, via la société CPI et CPG, de la société MEDIA 365
- › Administrateur de la société SAS TRINOVA CREATION
- › Administrateur de la société SA TRINOVA
- › Président de la société SAS CPI
- › Gérant de la « Société civile immobilière LES TENNIS DE CHAILLY
- › Gérant de la société civile immobilière « IMMO VENTURE 1 »
- › Gérant de la société SARL CTB
- › Président, via la société CPI, de la société NETWORK ASIA VENTURES, société soumise à la loi de la République de Singapour,
- › Co-Gérant de la société 50 PARTNERS GESTION
- › Président du Conseil d'administration, via la société CPI, de la société NETMEDIA GROUP (société cotée sur Euronext Growth)
- › Président, via la société CPI, de la société SAS CPG
- › Président du Conseil d'administration de la société SA EDUCFORM'ACTION
- › Directeur Général, via la société CPI, de la société RMP
- › Directeur Général, via la société CPI, de la société SAS REWORLD MEDIA FACTORY
- › Autres mandats dans des sociétés à objet immobilier.

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômé d'un MBA de l'IAE Paris et de l'EPITA (ingénierie informatique).

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Maxime Petiet a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2020 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2026, en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

**M. Maxime Petiet** exerce les mandats suivants :

**Au sein du Groupe Hopscotch :** Vice-Président et membre indépendant du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth,

**Autres mandats sociaux hors Groupe :** Capitaine de Vaisseau au CESM, Administrateur de la Fondation de l'IHEDN

**Autres fonctions salariées ou non :** Néant.

**Expérience et expertise en matière de gestion :**

- › Maîtrise de Gestion à Dauphine
- › Diplôme de Sciences Po Paris (Félicitations du Jury)
- › Diplôme d'Expert-Comptable
- › Diplôme de Commissaire aux Comptes
- › Arthur Andersen de 1977 à 2002 (associé de 1988 à 2002)
- › Associé chez Ernst and Young de 2002 à 2011
- › Associé de 2002 à 2011

- › Membre du Comité Exécutif France de 2002 à 2007
- › Gérant de Advisory France puis de l'Europe de l'Ouest et du Sud de 2002 à 2009

Les mandats de membres du Conseil de surveillance de Monsieur Bernard Roux et de Madame Isabelle Capron ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 pour une durée de 6 années. Leurs mandats de membres du Conseil de surveillance ont pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mai 2025.

**M. Bernard Roux**, exerce les mandats suivants :

**Au sein du Groupe Hopscotch** : Membre indépendant du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth jusqu'au 27 mai 2025

**Autres mandats sociaux hors Groupe** : Néant

**Autres fonctions salariées ou non** : Néant

**Expérience et expertise en matière de gestion** :

- › Fondateur de la société RSCG
- › Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon (EM Lyon) en 1955.

**Mme Isabelle Capron**, exerce les mandats suivants :

**Au sein du Groupe Hopscotch** : Membre indépendant du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth jusqu'au 27 mai 2025

**Autres mandats sociaux hors Groupe** : Membre de l'advisory board de la SAS Caractères Paris

**Autres fonctions salariées ou non** : Conseiller honoraire du Président de la SAS ICICLE (ICCF GROUP) et membre de l'association APIA (Administrateurs Professionnels Indépendants Associés)

**Expérience et expertise en matière de gestion** : Diplômée de HEC Paris, Vice-Présidente exécutive de la société FAUCHON de 2004 à 2012, Vice-Présidente Internationale Paris Shanghai et Directrice générale France de la société ICICLE Fashion Group depuis 2013.

Les mandats de membres du Conseil de surveillance de Monsieur Christophe Chenut et Madame Laure Chouchan ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 24 mai 2022 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2028 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

**M. Christophe Chenut**, exerce les mandats suivants :

**Au sein du Groupe Hopscotch** : Président du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth

**Autres mandats sociaux hors Groupe** :

- › Président de la SAS Christophe Chenut Conseil, elle-même Censeur de la société Inès de la Fressange Paris,
- › Administrateur de la SA LOSC Lille,
- › Administrateur et membre du comité des nominations et rémunérations de la SA SMCP GROUPE
- › Président de l'Association Dauphine Alumni
- › Administrateur de l'Université Dauphine-PSL

**Autres fonctions salariées ou non** : Néant.

**Expérience et expertise en matière de gestion** :

- › Dirigeant L'Equipe, Lacoste, l'Opinion, DDB, Président Stade de Reims

- › Maîtrise de gestion à Dauphine diplômé du MBA HEC
- › Membre du Comité Stratégique de la SAS NEWTACO holding de la SAS TAKOMA depuis 2024

**Mme Laure Chouchan**, exerce les mandats suivants :

**Au sein du Groupe Hopscotch** : Membre du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth

**Autres mandats sociaux hors Groupe** : Néant.

**Autres fonctions salariées ou non** : Néant

**Expérience et expertise en matière de gestion** : Diplômée d'une maîtrise de Gestion Dauphine Productrice (1990-2007), Directrice des jeux chez Fremantlemedia France (2007-2016)

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil de Surveillance sont domiciliés au siège social de la Société.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, aucune personne membre d'un organe d'administration, de surveillance ou associé commandité n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années, n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'associé commandité, n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Au 31 mars 2026, le Directoire est composé de trois membres, de nationalité française, de la manière suivante :

NOM Prénom	Age	Fonction	1 <sup>ère</sup> nomination	Échéance mandat
<b>BEDIN Frédéric</b>	62	Président du Directoire	25 juin 2004	13 juin 2028
<b>DESVEAUX Benoit</b>	63	Membre du Directoire	25 juin 2004	13 juin 2028
<b>MOLEY Pierre-Franck</b>	63	Membre du Directoire	25 juin 2004	13 juin 2028

Les membres du Directoire ont été nommés par le Conseil de Surveillance en date du 25 juin 2004 et ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 24 juin 2010 puis du 13 juin 2016 puis du 13 juin 2022 pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 13 juin 2028.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire sont domiciliés au siège social de la Société.

**M. Frédéric Bedin**, exerce les mandats suivants :

**Au sein du Groupe Hopscotch** :

- › Président du Directoire de la SA HOPSCOTCH Groupe (société cotée sur Euronext Growth) et Directeur Général
- › Président du Conseil d'Administration de Hopscotch Système Asia Limited
- › Administrateur d'Hopscotch System Asia (Hong Kong),
- › Représentant légal d'Hopscotch Business Consulting (Shanghai) Ltd
- › Membre du Conseil de Surveillance de la SA SOPEXA devenue Hopscotch Network Directeur Général de la SAS Auto-Moto Cycle Promotion
- › Directeur Général de la SAS Hopscotch
- › Directeur Général de Hopscotch Portugal

Autres mandats sociaux hors Groupe :

- › Administrateur d'UNIMEV
- › Président de l'association Revital'emploi
- › Président de la SAS Le Holding Systeme

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Maitrise de gestion à l'Université de Dauphine

**M. Benoît Désveaux, exerce les mandats suivants :**

Au sein du Groupe Hopscotch :

- › Membre du Directoire de HOPSCOTCH Groupe (société cotée sur Euronext Growth) et Directeur Général
- › Gérant de la SARL Hopscotch Africa (Casablanca)
- › Président de la SAS Hopscotch Rouge
- › Administrateur de Hopscotch Système Asia Limited
- › Membre du Conseil de Surveillance de la SA SOPEXA devenue Hopscotch Network
- › Administrateur de la SAS Auto-Moto Cycle Promotion
- › Directeur Général de la SAS Human to Human
- › Directeur Général de la SAS Hopscotch
- › Directeur Exécutif et représentant légal de Sopexa China Co. Ltd devenue Hopscotch China Co Ltd.
- › Directeur général délégué de Hopscotch Décideurs

Autres mandats sociaux hors Groupe :

Gérant de la société le Chant des Ruisseaux

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômé de l'EFREI Paris

**M. Pierre Franck Moley, exerce les mandats suivants :**

Au sein du Groupe Hopscotch :

- › Membre du Directoire de la SA HOPSCOTCH Groupe (société cotée sur Euronext Growth) et Directeur Général
- › Président du Directoire de la SA SOPEXA devenue Hopscotch Network
- › Directeur général de Hopscotch System Asia Limited
- › Administrateur de Hopscotch System Asia Limited
- › Administrateur de Sopexa (Canada) Ltée devenue Agence Hopscotch Canada Ltée
- › Superviseur de Sopexa China Co Ltd devenue Hopscotch China Co Ltd
- › Administrateur de Sopexa Food and Wine from France Inc devenue Hopscotch USA Inc.,
- › Administrateur et représentant légal de Sopexa Japon KK devenue Hopscotch Japan KK,
- › Administrateur Sopexa Hong Kong Limited devenue Hopscotch HongKong Limited,
- › Représentant légal de Sopexa Korea Yuhan Hoesa devenue Hopscotch Korea Yuhan Hoesa,
- › Administrateur de Sopexa Australie Proprietary Limited devenue Hopscotch Network Australia Proprietary Limited,
- › Administrateur de Sopexa India Food Promotion Agency Private Limited
- › Président de Sopexa Vietnam Limited liability company devenue Hopscotch Vietnam Company Limited
- › Administrateur de la SAS Auto-Moto Cycle Promotion
- › Directeur Général de la SAS Hopscotch

Autres mandats sociaux hors Groupe :

Gérant de la société Garel ManCo

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : DESS de gestion Université Paris Assas

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, aucune personne membre d'un organe de direction n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, prononcée au cours des cinq dernières années et n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou associé commandité n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## 12.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil, le règlement intérieur prévoit, dans son article 5 que « dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil de Surveillance concerné doit :

- › en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil, en délivrant un exposé clair des motifs
- › et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- › s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, (sortir de la salle)
- › ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- › démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents à la participation ou à la conclusion de l'accord à l'origine du conflit d'intérêts, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission. »

Une fois par an, le Conseil applique la procédure suivante de révélation et de suivi des conflits d'intérêts : A l'occasion du Conseil arrêtant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, il sera demandé à chaque membre du Conseil de surveillance de révéler et de mettre à jour les éventuels conflits d'intérêts qu'il identifie et il sera proposé au Conseil de passer en revue ces différents conflits d'intérêts connus. Chaque membre du Conseil de surveillance fait part, le cas échéant de l'évolution de sa situation, il sera consigné dans les procès-verbaux du Conseil de surveillance toutes les décisions relatives à des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance.

Lors de sa réunion du 31 mars 2026, le Conseil a mis en œuvre sa procédure de revue et suivi annuel des conflits d'intérêts.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes membre d'un organe de direction ou de surveillance a déjà été sélectionné en tant que membre d'un organe de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune autre restriction acceptée par les membres d'un organe de direction ou de surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent, sous réserve de l'obligation de conservation des membres du Directoire concernant les actions qui leur ont été attribuées gratuitement.

## 13/ RÉMUNÉRATIONS & AVANTAGES

---

### 13.1. REMUNERATION TOTALE ET AVANTAGES VERSES EN 2025 AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance est exclusivement composée d'une somme annuelle dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale du 30 mai 2024, a décidé de fixer la somme maximale annuelle à allouer aux membres du Conseil de surveillance à 120 250 euros pour l'exercice en cours et applicable jusqu'à nouvelle décision. Cette enveloppe est répartie entre les membres du Conseil selon les modalités suivantes, sur la base de 6 conseils :

- › Une somme fixe annuelle de 6 000 euros par membre du Conseil de surveillance et de 15 000 euros pour le Président du Conseil
- › Une somme variable liée à un critère d'assiduité de 1 500 euros par membre du Conseil et de 3 250 euros pour le Président du Conseil versée par présence effective aux séances du Conseil.

Il n'est pas prévu d'indemnités supplémentaires au titre de la participation à un comité quelconque.

Le montant des rémunérations versées en 2025 au titre de l'exercice 2024 aux membres du Conseil de Surveillance, en raison de leur mandat est de 72000€.

Il n'est pas prévu que le Président du Conseil bénéficie d'une rémunération complémentaire au titre de ses fonctions de Président du Conseil, sa rémunération étant incluse dans l'enveloppe maximale.

En outre, il existe une convention de prestations de services conclue entre la société Christophe Chenut Conseil dont le Président est Monsieur Christophe Chenut, et Hopscotch Groupe au sein de laquelle Monsieur Christophe Chenut est Président du Conseil de surveillance et la Société. Cette convention a pour objet la fourniture de prestations de conseil dans le domaine du sport. Au titre de l'exercice 2025, la Société Christophe Chenut Conseil a facturé à Hopscotch Groupe, la somme de 32 500 euros HT.

#### REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Directoire est composé de trois membres (Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley).

La rémunération des membres du Directoire est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

En raison de leur mandat et au cours de l'exercice 2025, tous les membres du Directoire ont perçu une rémunération fixe de 12 500 euros bruts mensuels. Au titre de l'exercice 2025, le montant versé aux membres du Directoire est de :

- › 150 000 euros brut annuel pour Frédéric Bedin
- › 112 500 euros brut annuel pour Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley pour qui la rémunération au titre du mandat a été arrêté au 30 septembre 2025. En outre, ils peuvent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

Les membres du Directoire bénéficient d'un contrat de travail, antérieur à leur nomination au Directoire, dont la rémunération fixe est de 12 500 euros mensuels bruts chacun. Au titre de l'exercice 2025, le montant versé aux membres du Directoire est de :

- › 150 000 euros brut annuel pour Frédéric Bedin
- › 112 500 euros brut annuel pour Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley dont le contrat de travail s'est arrêté le 30 septembre 2025.

Les membres du Directoire peuvent enfin bénéficier d'une part variable motivée par l'atteinte d'objectifs de performance de rentabilité du Groupe, en volume et en pourcentage : la base du calcul est le résultat opérationnel consolidé, auquel on applique un pourcentage croissant en fonction de la rentabilité financière dégagée par l'activité.

Une rémunération variable a été versée à chaque membre du Directoire au cours de l'exercice 2025 à hauteur de 205 000 euros.

Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs de la rémunération variable a été fixé par le Conseil de surveillance de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

### Stock-options et attribution gratuite d'actions

Aucun mandataire social n'est à ce jour bénéficiaire de stock-options.

En matière d'attribution gratuite d'actions, le Conseil a décidé de fixer à 5 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif par les membres du Directoire jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

### Actions attribuées gratuitement durant l'exercice

Aucune action attribuée gratuitement durant l'exercice.

### Actions attribuées gratuitement et devenues disponibles durant l'exercice

Aucune action attribuée gratuitement aux membres du Directoire n'est devenue disponible durant l'exercice.

### Avantages en nature

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule de fonction. Il n'y a pas d'autre avantage en nature.

Les éléments de la rémunération totale et des avantages en nature attribués au titre de l'exercice écoulé ou versés au cours dudit exercice par la Société durant l'exercice à chaque mandataire social sont les suivants :

	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>Frédéric Bedin, Président du Directoire</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	333 149,04 €	508 149,04 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Néant	309 000€
<b>TOTAL</b>	<b>333 149,04 €</b>	<b>817 149,04€</b>

	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>Benoit Désveaux, membre du Directoire</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	121 701 €	507 153 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Néant	309 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>121 701 €</b>	<b>816 153 €</b>

	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>Pierre-Franck Moley, membre du Directoire</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice ( <i>détaillées au tableau 2</i> )	122 073 €	507 073 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Néant	309 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>122 073 €</b>	<b>816 073€</b>

### Tableaux récapitulatifs des rémunérations attribuées ou versées à chaque dirigeant mandataire social

Frédéric Bedin, Président du Directoire	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	300 000 €**	300 000 €**	300 000 €**	300 000 €**
Rémunération variable annuelle	30 000 €	105 000 €	105 000 €	330 000 €
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	100 000 €	100 000 €	Néant
Avantages en nature*	3 149,04 €	3 149,04 €	3 149,04 €	3 149,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>333 149,04 €</b>	<b>508 159,04 €</b>	<b>508 149,04 €</b>	<b>633 149,04 €</b>

\*Véhicule de fonction

\*\*Dont 150 k€ au titre du mandat social et 150K€ au titre du contrat de travail

Benoît Désveaux, membre du Directoire	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	90 000 €****	225 000 €***	300 000 €**	300 000 €**
Rémunération variable annuelle	30 000 €	105 000 €	105 000 €	330 000 €
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	100 000 €	100 000 €	Néant
Avantages en nature*	1 701 €	1 275,75 €	2 153 €	2 153 €
<b>TOTAL</b>	<b>121 701 €</b>	<b>431 275,75 €</b>	<b>507 153 €</b>	<b>632 153 €</b>

\*Véhicule de fonction

\*\*Dont 150 k€ au titre du mandat social et 150 k€ au titre du contrat de travail

\*\*\*Dont 112,50 k€ au titre du mandat social et 112,50 k€ au titre du contrat de travail

\*\*\*\*90 k€ au titre du mandat social

Pierre-Franck Moley membre du Directoire	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	90 000 € ****	225 000 €***	300 000 €**	300 000 €**
Rémunération variable annuelle	30 000 €	105 000 €	105 000 €	330 000 €
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	100 000 €	100 000 €	Néant

Pierre-Franck Moley membre du Directoire	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Avantages en nature*	2 073€	1554,75 €	2 073 €
<b>TOTAL</b>	<b>122 073 €</b>	<b>469 054,75</b>	<b>507 073 €</b>	<b>632 073 €</b>

\* Véhicule de fonction

\*\*Dont 150 k€ au titre du mandat social et 150 k€ au titre du contrat de travail

\*\*\*Dont 112,50 k€ au titre du mandat social et 112,50 k€ au titre du contrat de travail

\*\*\*\*90 k€ au titre du mandat social (7,5 k€ mensuel)

## Tableau sur les rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Mandataires sociaux non dirigeants de la Société	Montants attribués au titre de l'exercice 2025	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Montants versés au cours de l'exercice 2024
Au titre du mandat de Président du conseil	Christophe Chenut	34 500 €	34 500 €	34 500 €	34 500 €
Autres rémunérations		32 500 €	32 500 €	32 500 €	32 500 €
Au titre du mandat de membre du conseil	Pascal Chevalier	15 000 €	15 000 €	15 000 €	12 000 €
Autres rémunérations					
Au titre du mandat de membre du conseil	Isabelle Capron	5 000 €	15 000 €	15 000 €	12 000 €
Autres rémunérations					
Au titre du mandat de membre du conseil	Laure Chouchan	13 500 €	13 500 €	13 500 €	12 000 €
Autres rémunérations					
Au titre du mandat de membre du conseil	Bernard Roux	5 000 €	13 500 €	13 500 €	11 000 €
Autres rémunérations					
Au titre du mandat de membre du conseil	Maxime Petiet	10 500 €	15 000 €	15 000 €	12 000 €
Autres rémunérations					
<b>TOTAL</b>		<b>116 000 €</b>	<b>139 000 €</b>	<b>138 500 €</b>	<b>126 000 €</b>

\* Au titre de la convention de prestations de services conclue entre la société Christophe Chenut Conseil et Hopscotch Groupe

Il est précisé que les montants relatifs aux rémunérations des membres du Conseil de surveillance attribués au titre d'une année sont versés au cours de l'année qui suit.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 30 mai 2024 a fixé la somme maximale globale annuelle à allouer aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision à 120 250 euros. Aussi, le Conseil de Surveillance s'est prononcé sur les modalités de répartition de l'enveloppe et décide de la répartir comme suit :

1. Une part fixe : au Président du Conseil et aux membres du Conseil ; et
2. Une part variable, dû à chaque présence, sur la base estimée de 7 conseils par an.

En outre, ces membres peuvent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat et à la mise à disposition de voiture de service. Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités en cas de rupture du contrat de travail sans cause réelle ou sérieuse ou en raison d'une prise de contrôle pas un tiers.

Il n'existe aucun prêt ou garantie accordé ou constitué en faveur des membres des organes de direction, de surveillance ou de direction générale.

Toute autre information se rapportant aux plans d'actions gratuites en cours dans le Groupe est disponible au paragraphe 15.2 du document d'enregistrement universel.

## Contrats de travail et régimes sociaux des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants Mandataires Sociaux		Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Frédéric Bedin	Président du Directoire	Oui	Non	Non	Non
Benoît Désveaux	Membre du Directoire	Oui (jusqu'au 30/09/2025)	Non	Non	Non
Pierre Franck Moley	Membre du Directoire	Oui (jusqu'au 30/09/2025)	Non	Non	Non
Christophe Chenut	Président du Conseil de surveillance	Non	N/A	N/A	N/A

Le maintien du contrat de travail des dirigeants mandataires sociaux est justifié par l'existence de fonctions techniques séparées, toutes antérieures à la prise de mandat, et par la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus.

Le Président du Directoire de HOPSCOTCH Groupe, à savoir Frédéric Bedin, bénéficie d'un contrat de travail depuis de nombreuses années. Il est précisé que le Président du Directoire ne bénéficie d'aucun avantage salarial particulier, vis-à-vis des autres membres du Directoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025, Benoit Désveaux et Pierre-Franck Moley ne sont plus salariés de la Société.

### 13.2. PROVISIONS POUR RETRAITES, PENSIONS OU AUTRES AVANTAGES

Les éléments relatifs aux provisions pour retraites, pensions ou autres avantages sont décrits à la note 3.18 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2025 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

## **14/ FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GOUVERNANCE**

---

### **14.1. DUREE DES MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE**

#### **14.1.1. Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour 6 années.

Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance pour une durée de cinq, quatre ou trois année(s) (article 14 des statuts).

#### **14.1.2. Le Directoire**

Le Directoire est nommé pour une durée de 6 ans (article 13 des statuts).

Tous les mandats de membres du Directoire ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 13 juin 2022, pour une durée de 6 ans venant à échéance le 13 juin 2028.

### **14.2. CONTRAT DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE OU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A LA SOCIETE OU A SES FILIALES**

Il existe un contrat de prestations de services entre la société Christophe Chenut Conseil dont M. Christophe Chenut est le Président et occupe également la fonction de Président du Conseil de surveillance de la société Hopscotch Groupe, et la société Hopscotch Groupe. Ce contrat a pour objet la fourniture de prestations de conseil dans le domaine du sport.

### **14.3. DECLARATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-10 du Code de commerce, les sociétés cotées sur un marché réglementé peuvent se référer volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises dans le cadre du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

A la suite du changement de marché de la société vers Euronext Growth le 27 juillet 2022, les obligations applicables se trouvant allégées, le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 12 décembre 2022, a décidé d'adapter son règlement intérieur. Il a ainsi conservé uniquement le contenu de certains principes du Code Middlenext relatif au gouvernement d'entreprise, dont la procédure annuelle de revue des conflits d'intérêts, le devoir d'assiduité des membres du Conseil ou encore, le devoir de s'informer pour les membres du Conseil. Lors de l'adoption dudit Code, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code. Le règlement intérieur a été modifié au cours de la séance du 31 mars 2025 et du 16 juin 2025 pour prendre en compte des évolutions législatives relatives notamment aux modalités de participation des membres aux réunions du Conseil de surveillance (Loi Attractivité).

### **14.4. INCIDENCES SIGNIFICATIVES POTENTIELLES ET MODIFICATIONS FUTURES DE LA GOUVERNANCE**

Néant

## 14.5. FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### **Les conditions de préparation des travaux du Conseil de Surveillance**

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins quatre fois par an dont une fois par trimestre, afin de permettre un examen approfondi des thèmes abordés.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport de gestion sont transmis aux membres du Conseil de Surveillance et au comité social et économique dans un délai raisonnable avant leur réunion appelée à les examiner.

### **La tenue des réunions du Conseil de Surveillance**

Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur, les convocations des membres du Conseil peuvent être faites par tous moyens, et doivent, sauf circonstances particulières, être expédiées au moins 3 jours avant chaque réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu indiqué dans la convocation mais de préférence au siège social. Elles se sont tenues, en 2025, au siège social ainsi que par des moyens de télécommunication.

Le Conseil s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2025 et 1 consultation écrite.

Sur cette période, le taux d'assiduité des membres aux réunions du Conseil a été de 85,75 %.

Les représentants du comité social et économique ont été convoqués aux réunions du Conseil et ont assisté à 5 réunions sur 7.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels. Ils y ont régulièrement participé.

### **Les sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité**

Les sujets suivants ont été débattus par le Conseil au cours de l'exercice 2025 :

- › Examen des comptes, des rapports et des documents de gestion prévisionnelle ;
- › Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- › Présentation des projets de résolutions de la prochaine Assemblée Générale annuelle ;
- › Établissement du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise ;
- › Marche des activités par BU, et stratégie ;
- › Revue des prévisions annuelles du Groupe et analyse, en brut et pro-forma ;
- › Situation financière du Groupe, niveau de la trésorerie, de la dette, etc. ;
- › Politique de développement externe : cibles, stratégie, techniques d'acquisition ;
- › Point sur les attributions gratuites d'actions ;
- › Examen de l'indépendance des membres du conseil ;
- › Examen annuel des points de vigilance, suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- › Revue annuelle des conflits d'intérêts connus ;
- › Autorisation préalable de conventions réglementées ;
- › Autorisation de prêts pour le financement d'acquisitions ;
- › Point sur la création d'une filiale en Suisse ;
- › Projets divers.

### **Le règlement intérieur du Conseil**

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2010 a adopté un règlement intérieur reprenant notamment les mentions recommandées aux termes du Code Middlenext. Il a été modifié en date du 5 avril 2017 suite notamment à la diffusion de la nouvelle édition du code Middlenext le 14 septembre 2016 puis modifié le 23 septembre 2020 à la suite de la réunion du Conseil du 23 septembre 2020.

Il a ensuite été modifié le 12 décembre 2022, à la suite de la modification de cotation de marché boursier (passage sur Euronext Growth) et ne se réfère qu'à certaines recommandations du Code Middenext de façon volontaire.

Au cours de l'exercice 2025, le règlement intérieur a été modifié à deux reprises en date du 31 mars 2025 et du 16 juin 2025, à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle, ayant elle-même modifié les statuts, afin d'intégrer des évolutions législatives relatives notamment aux modalités de participation des membres aux réunions du Conseil de surveillance (Loi Attractivité).

## 15/ SALARIÉS

### 15.1. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

#### 15.1.1. Indicateurs clés

Au 31 décembre 2025, le Groupe compte 821 collaborateurs permanents (CDI/CDD) dont 542 collaborateurs en France.

En moyenne annuelle ETP, le Groupe compte 792 collaborateurs dont 539 en France.

	Année 2025	Année 2024	Année 2023
Effectif total (moyenne annuelle)	792	789	675
Effectif au 31 décembre	821	781	683
<b>Répartition par site au 31 décembre 2025</b>			
Paris	495	461	414
Lyon	33	31	31
Lille	14	10	11
Europe, Afrique, Middle East (Hors France)	169	168	99
Amériques	38	42	54
Asie-Pacifique	82	69	74
<b>Répartition des salariés par métier au 31 décembre 2025 (France)*</b>			
Achat / Marketing / Commercial	62**	34	22
Cinéma	10	10	13
Digital	72**	28	59
Evènementiel	162**	190	160
Fonction Support	116	110	84
RP	91**	104	90
Travel	18	16	14
Luxe	11	10	14
Main d'œuvre extérieure à la société	17 contrats avec 8 personnes différentes	20 contrats d'intérim avec 8 personnes différentes	75 contrats d'intérim avec 19 personnes différentes
Nombre de contrat d'intermittents au cours de l'année	749 (dont 611 Vacataires)	1048 (dont 524 Vacataires)	951 (dont 662 vacataires)

\* Nos systèmes d'informations ne nous permettent pas d'avoir une répartition par métier fiable, pour les entités hors France. Seul l'effectif France a été comptabilisé dans cette rubrique.

\*\* Ces évolutions significatives s'expliquent principalement par des corrections et des réaffectations dans la classification des métiers.

#### 15.1.2. Autres informations sociales

##### ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA REMUNERATION ET DES CHARGES SOCIALES

La politique de la rémunération est strictement individuelle, les charges sociales sont les taux légalement en vigueur, le Groupe ne bénéficiant habituellement que très exceptionnellement des allègements existants.

##### ÉGALITE PROFESSIONNELLE

Le Groupe Hopscotch s'engage à lutter contre toutes formes de discriminations, c'est-à-dire toutes distinctions opérées entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Au titre des indicateurs mesurés sur l'année 2025, l'Unité Economique et Sociale HOPSCOTCH obtient la note globale de 93 points sur 100 points calculée à partir des indicateurs qui figurent dans l'index Homme/femme disponible et publié sur le site internet du Groupe.

## RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Le Groupe a constitué une unité économique et sociale (UES) couvrant la presque totalité des filiales le 7 septembre 2000, à laquelle sont rattachées les Institutions représentant le personnel (CSE dont CSSCT). Ces dernières se réunissent selon un rythme moyen mensuel. Par ailleurs, le temps de travail dans l'entreprise est régi en conformité avec la loi selon les termes d'un accord d'aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) signé le 5 septembre 2001 régulièrement déposé à la direction départementale du travail et appliqué à l'ensemble de l'UES. Cet accord a été complété par les avenants du 15 avril 2019 ainsi que celui du 30 novembre 2021.

7 accords ont été signés à savoir :

- › L'accord Participation (2002), complété par un avenant du 17 avril 2019
- › L'accord Génération (2014)
- › L'accord Bien être « Best Practices For Best Relationship » (2017), complété par les avenants du 15 avril 2019, du 29 juillet 2020 et du 27 juillet 2021
- › L'accord Adaptation sur la périodicité des négociations obligatoires (2018)
- › L'accord collectif du Groupe Hopscotch en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap du 7 mars 2022
- › L'accord relatif à la négociation annuelle obligatoire du 1<sup>er</sup> juillet 2022

L'accord relatif au forfait mobilité durable du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Au cours de l'année 2023, le groupe a connu un élargissement de l'Unité Economique et Sociale (UES) afin d'y intégrer de nouvelles sociétés : heaven, heaven Conseil, Wami, Blog Agency, Sopexa devenue Hopscotch Network, Uniteam devenue Hopscotch Sport, Sport&Co, Alizeum. De ce fait, l'accord du 7 septembre 2000 (Convention de Reconnaissance de l'UES Hopscotch) a été revu par avenant en date du 18 juillet 2023 afin d'introduire les nouvelles sociétés du groupe dans le périmètre de l'UES Hopscotch. A cette occasion, il a été rappelé que les accords en vigueur au sein de l'UES Hopscotch, y compris ceux conclus antérieurement à l'intégration de ces nouvelles sociétés dans le périmètre de l'UES s'appliqueraient aux salariés de ces sociétés dès leur entrée dans le périmètre de l'UES Hopscotch. Six avenants ont fait suite à l'élargissement de l'UES Hopscotch :

- › Avenant à l'accord d'UES du 05 septembre 2001 sur la mise en place de l'aménagement du temps de travail signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'entreprise du 23 août 2017 relatif à la qualité de vie au travail et au bien-être des salariés dans l'univers professionnel signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'UES du 10 mai 2021 relatif à la mise en place d'un dispositif spécifique d'activité partielle de longue durée signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'UES du 7 mars 2022 en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap 2022-2024 signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'UES du 1<sup>er</sup> juillet 2022 relatif à la négociation annuelle obligatoire au sein de l'UES Hopscotch signé le 14 septembre 2023 ;
- › Avenant à l'accord d'UES du 1<sup>er</sup> juillet 2022 relatif au forfait mobilités durables signé le 14 septembre 2023 ;

A l'automne se sont tenues les nouvelles élections professionnelles d'HOPSCOTCH pour élire le nouveau CSE (le Comité Social et Economique). Ce nouveau CSE représente toutes les entités du Groupe Hopscotch en France (toutes les entités constituant la nouvelle UES). Dans ce cadre, deux accords ont été signés :

- › Accord collectif sur la mise en œuvre du vote électronique dans l'UES Hopscotch signé le 21 août 2023 ;
- › Protocole d'accord préélectoral élections des membres de la délégation du personnel du comité sociale et économique de l'UES Hopscotch signé le 31 août 2023.

Au cours de l'année 2024, 3 accords ont complétés ceux existants déjà :

- › Avenant à l'accord du 3 décembre 2002 relatif à la participation, signé le 21 mai 2024.
- › Avenant à l'accord d'entreprise du 13 juin 2003 relatif au plan entreprise signé le 21 mai 2024
- › Avenant à l'accord d'entreprise du 13 juin 2003 relatif au plan d'épargne entreprise signé le 4 novembre 2024.

Ces accords sont périodiquement revus et complétés.

Au cours de l'année 2025, 2 accords ont complété ceux déjà existants :

- › 1 accord a été renouvelé : Accord collectif Groupe Hopscotch en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap 2025-2027 signé le 12 mai 2025.
- › Avenant à la Convention de Reconnaissance de l'UES Hopscotch du 7 septembre 2000, signé le 8 octobre 2025.

### CONDITIONS HYGIENE ET SECURITE

Le Groupe étant constitué de sociétés de prestations de services, les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent habituellement pas de commentaire particulier. Toutes les obligations légales sont appliquées.

### EMPLOI ET INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Dans la mesure du possible, le Groupe fait appel à des organismes du type CAT (centre d'aide pour le travail).

### ŒUVRES SOCIALES

Les œuvres sociales sont intégralement supportées et mises en place par le CSE.

### IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

La totalité des fonctions est assurée par les collaborateurs internes au Groupe. Toutefois, dans le cadre de ses opérations et en tant qu'assembleur notamment pour celles à caractère événementiel, le Groupe a recours à des prestataires spécialisés externes.

## 15.2. PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société au sens des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement est détaillée au chapitre 16/ du présent document d'enregistrement universel.

Il est précisé que 240 725 actions gratuites ont été attribuées définitivement à des salariés sur le fondement d'une autorisation postérieure à août 2015 et sont toujours détenues au nominatif par les salariés au 31 décembre 2025.

La participation des mandataires sociaux dans le capital social est détaillée au paragraphe 16.1 du document d'enregistrement universel.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

### 15.2.1. Options de souscription et d'achat d'actions

L'Assemblée Générale du 25 mai 2023 a autorisé le Directoire, pour une durée de 38 mois, à l'effet de consentir, au profit des cadres ou mandataires sociaux qu'il désigne au sein de la Société ou de sociétés françaises ou étrangères ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liées dans les conditions définies par l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat

d'actions de la société (provenant de leur achat préalable par la société), ou encore des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles émises par la société, dans la limite de 10 % du capital social au jour de la première attribution.

Au titre d'une précédente autorisation de l'Assemblée générale du 28 mai 2020, un plan a été décidé le 1<sup>er</sup> juin 2021 visant l'attribution de 50 750 options d'achat d'actions.

### 15.2.2. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée du 27 mai 2025 a autorisé le Directoire pour une durée de 38 mois à procéder dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-197-1, L.225 197 2 et L.22-10-59 et suivants du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminerait parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit code et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II, et dans la limite de 15 % du capital social au jour de l'Assemblée générale.

Au titre de cette autorisation, le plan suivant a été décidé :

- › En date du 16 juin 2025 : attribution gratuite de 33 750 actions.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution définitive*	Date de fin de période de conservation**	Nombre d'actions annulées ou caduques	Nombre d'actions restantes
Plan Juin 2025-1	27 mai 2025	16 juin 2025	33 750	Nouvelles ou existantes	16 juin 2027	16 juin 2027	0	33 750

### TABLEAU RETRAÇANT L'HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

#### Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au cours de l'exercice

Néant

#### Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2025

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution définitive*	Date de fin de période de conservation**	Nombre d'actions annulées ou caduques	Nombre d'actions restantes
Plan Mai 2024 -1	24 mai 2022	10 Mai 2024	42 450	Nouvelles ou existantes	10 mai 2026	10 mai 2026	4 750	37 700
Plan Mai 2024 -2	24 mai 2022	10 Mai 2024	45 000	Nouvelles ou existantes	10 mai 2026	10 mai 2026	0	45 000
Plan Juin 2025-1	27 mai 2025	16 juin 2025	33 750	Nouvelles ou existantes	16 juin 2027	16 juin 2027	0	33 750

\*sous réserve que soient satisfaites à cette date les conditions d'attribution prévues au plan.

#### Attribution gratuite d'actions devenues disponibles au cours de l'exercice

Néant

## Attribution d'options d'achat d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une levée d'option au 31 décembre 2025

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'options attribuées initialement	Nature des options : options de souscription ou d'achat	1 <sup>ère</sup> date de levée et de cession possible	Fin du plan	Prix exercice de l'option	Nombre d'options caduques au 31.12.2025	Nombre d'options levées au 31.12.2025	Nombre d'options restantes
<b>Plan OPTION juin 2021</b>	28 mai 2020	1 <sup>er</sup> juin 2021	50 750	Options d'achat d'actions	1 <sup>er</sup> décembre 2021	30 novembre 2026 (inclus)	8,07 €	16 450	7 650	23 500

### TAUX DE DILUTION POTENTIEL MAXIMUM

Au 31 décembre 2025, le capital potentiel s'élève à 116 450 actions représentant 3,80% du capital social (sur une base non diluée). Ce capital potentiel est lié aux attributions gratuites d'actions récapitulées dans le tableau ci-dessus qui n'ont pas encore fait l'objet d'une attribution définitive et qui pourront être au choix du conseil des actions nouvelles ou existantes.

### 15.2.3. Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale du 27 mai 2025 a accordé au Directoire, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminerait, par l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société ou des entreprises, françaises ou étrangères, qui lui seraient liées au sens des articles L.225-180 du Code de commerce, dans les limites prévues par les articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et dans la limite d'un plafond de 5% du capital atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation.

## 16/ PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 16.1. ACTIONNARIAT

L'actionnariat se répartit selon le tableau ci-dessous au jour de l'établissement du présent document et au 31 décembre 2025.

#### Actionnariat au 31 mars 2026

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	2 383	0,08 %	4 766	0,10 %	0,10 %
Autres	3 387	0,11 %	6 774	0,14 %	0,15 %
<b>Sous total Groupe Chouchan</b>	<b>5 770</b>	<b>0,19 %</b>	<b>11 540</b>	<b>0,24 %</b>	<b>0,25 %</b>
Frédéric Bedin	228 023	7,45 %	456 046	9,62 %	9,78 %
Benoît Désveaux	227 139	7,42 %	448 922	9,63 %	9,52 %
Pierre-Franck Moley	134 833	4,40 %	237 459	5,01 %	5,09 %
Le Holding Système*	242 462	7,92 %	475 900	10,04 %	10,21 %
<b>Sous total Groupe BDM</b>	<b>832 457</b>	<b>27,19 %</b>	<b>1 618 327</b>	<b>34,13 %</b>	<b>34,72 %</b>
<b>Total Actions de concert</b>	<b>838 227</b>	<b>27,38 %</b>	<b>1 629 867</b>	<b>34,37 %</b>	<b>34,97 %</b>
Reworld Media	827 507	27,03 %	1 187 507	25,04 %	25,48 %
ITMICO	251 279	8,21 %	302 558	6,38 %	6,49 %
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	293 323	9,59 %	510 733	10,77 %	10,95 %
Actions au porteur	207 327	6,77 %	207 327	4,38 %	4,45 %
Autres nominatifs	556 575	18,18 %	816 301	17,21 %	17,52 %
Auto détention	80 853	2,64 %	0	1,71 %	0 %
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	6 131	0,20 %	6 481	0,14 %	0,14 %
<b>Total Droits de vote réels</b>	<b>3 061 222</b>	<b>100 %</b>	<b>4 660 774</b>		<b>100 %</b>
<b>Total Droits de vote théoriques</b>			<b>4 741 627</b>	<b>100 %</b>	

#### Actionnariat au 31 décembre 2025

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	2 383	0,08 %	4 766	0,10 %	0,10 %
Autres	3 387	0,11 %	6 774	0,15 %	0,15 %
<b>Sous total Groupe Chouchan</b>	<b>5 770</b>	<b>0,19 %</b>	<b>11 540</b>	<b>0,25 %</b>	<b>0,25 %</b>
Frédéric Bedin	228 023	7,45 %	456 046	9,72 %	9,86 %
Benoît Désveaux	227 314	7,43 %	449 097	9,57 %	9,71 %
Pierre-Franck Moley	134 533	4,39 %	237 159	5,05 %	5,13 %
Le Holding Système	242 462	7,92 %	475 900	10,14 %	10,29 %
<b>Sous total Groupe BDM</b>	<b>832 332</b>	<b>27,19 %</b>	<b>1 618 202</b>	<b>34,48 %</b>	<b>34,99 %</b>
<b>Total Actions de concert</b>	<b>838 102</b>	<b>27,38 %</b>	<b>1 629 742</b>	<b>34,73 %</b>	<b>35,24 %</b>
Reworld Media	850 045	27,77 %	1 210 045	25,78 %	26,16 %
ITMICO	251 279	8,21 %	251 279	5,35 %	5,43 %
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	294 963	9,63 %	514 013	10,95 %	11,12 %
Actions au porteur	265 699	8,68 %	265 699	5,66 %	5,75 %
Autres nominatifs	482 028	15,75 %	742 979	15,83 %	16,06 %
Auto détention	68 329	2,23 %	0	1,46 %	0 %
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	10 777	0,35 %	11 127	0,24 %	0,24 %
<b>Total Droits de vote réels</b>	<b>3 061 222</b>	<b>100 %</b>	<b>4 624 884</b>		<b>100 %</b>
<b>Total Droits de vote théoriques</b>			<b>4 693 213</b>	<b>100 %</b>	

\* Il est précisé que MM. Bedin, Désveaux et Moley, détiennent chacun 33,32% du capital de la Société Le Holding Système

L'action de concert entre les groupes Chouchan et BDM est décrite ci-après :

- › Le « groupe Chouchan » comprend : Monsieur Lionel Chouchan, ancien membre du Conseil de Surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du Conseil de Surveillance et Madame Sylvie Estevez.
- › Le « groupe BDM » comprend : Monsieur Frédéric Bedin, Monsieur Benoit Désveaux, Monsieur Pierre Franck Moley (chacun membre du Directoire) et la société Le Holding Système.

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote s'explique par l'existence d'un droit de vote double qui intervient au bout d'une inscription nominative depuis deux années complètes au moins au nom du même actionnaire.

Le nombre total de droits de vote théoriques correspond au nombre total de droits de vote réels augmenté du nombre d'actions auto-détenues.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2% du capital ou des droits de vote (seuil statutaire défini dans les statuts d'Hopscotch Groupe).

### **Au cours de l'exercice 2025, les franchissements de seuils déclarés à l'AMF et/ou à la Société ont été les suivants :**

Par courrier reçu le 2 avril 2025, complété notamment par des courriers reçus le 4 avril 2025, la société Reworld Media a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 12 décembre 2024, le seuil de 25% des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE2 et détenir, à cette date, 793 186 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 1 153 186 de droits de vote, soit 25,91% du capital et 24,82% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote HOPSCOTCH GROUPE.

Par les mêmes courriers, la société Reworld Media a déclaré, avoir franchi en hausse, le 1er avril 2025, le seuil de 25% des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir 801 686 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 1 161 686 droits de vote, soit 26,19% du capital et 25,01% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions HOPSCOTCH GROUPE hors marché.

Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Reworld Media déclare :

- › que les acquisitions ont été financées à l'aide de la trésorerie disponible ;
- › que la société Reworld Media agit seule ;
- › envisager de poursuivre ses achats ;
- › ne pas envisager d'acquérir le contrôle de la société HOPSCOTCH GROUPE ;
  - n'envisager aucune modification de la stratégie ou des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF, mais avoir l'intention de sceller un partenariat entre le leader français des médias thématiques et le leader français des relations publics, de l'influence et de l'évènementiel ;
  - ne pas être partie à un accord ou un instrument financier mentionné à l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce ;
  - n'être partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE ;
- › ne pas envisager de demander la nomination d'une autre personne comme membre du conseil de surveillance ou du directoire » (avis AMF 225C0603).

### **Actionnariat au 31 décembre 2024**

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	2 383	0,08%	4 766	0,10%	0,10%
Autres	3 387	0,11%	6 774	0,15%	0,15%
<b>Sous total Groupe Chouchan</b>	<b>5 770</b>	<b>0,19%</b>	<b>11 540</b>	<b>0,25%</b>	<b>0,25%</b>

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Frédéric Bedin	228 023	7,45%	441 046	9,49%	9,68%
Benoît Desveaux	227 314	7,43%	434 097	9,34%	9,52%
Pierre-Franck Moley	134 507	4,39%	222 133	4,78%	4,87%
Le Holding Système	233 438	7,63%	466 876	10,05%	10,24 %
<b>Sous total Groupe BDM</b>	<b>823 282</b>	<b>26,89%</b>	<b>1 564 152</b>	<b>33,67%</b>	<b>34,31%</b>
<b>Total Actions de concert</b>	<b>829 052</b>	<b>27,08%</b>	<b>1 575 692</b>	<b>33,92%</b>	<b>34,56%</b>
<b>Reworld Media</b>	793 186	25,91%	1 153 186	24,82%	25,30%
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	350 160	11,44%	617 866	13,30%	13,56%
<b>Public (actions au porteur)</b>	508 454	16,61%	508 454	10,94%	11,16%
<b>Autres nominatifs</b>	294 820	9,63%	504 810	10,87%	11,08%
SIRIUS INVESTISSEMENTS	132 000	4,31%	132 000	2,84%	2,90%
<b>Auto détention</b>	88 052	2,88 %	0	1,90%	0%
TALENCE GESTION	54 721	1,79%	54 721	1,18%	1,20%
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	10 777	0,35%	11 127	0,24%	0,24%
<b>Total Droits de vote réels</b>	<b>3 061 222</b>	<b>100%</b>	<b>4 557 856</b>		<b>100%</b>
<b>Total Droits de vote théoriques</b>			<b>4 645 908</b>	<b>100%</b>	

### Actionnariat au 31 décembre 2023

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	2 383	0,09%	4 766	0,11%	0,11%
Autres	3 387	0,12%	6 774	0,16%	0,16%
<b>Sous total Groupe Chouchan</b>	<b>5 770</b>	<b>0,21%</b>	<b>11 540</b>	<b>0,27%</b>	<b>0,28%</b>
Frédéric Bedin	228 023	8,24%	441 046	10,28%	10,61%
Benoît Desveaux	227 314	8,21%	434 097	10,12%	10,44%
Pierre-Franck Moley	134 507	4,86%	222 133	5,18%	5,34%
Le Holding Système*	233 438	8,44%	466 876	10,88%	11,23%
<b>Sous total Groupe BDM</b>	<b>823 282</b>	<b>29,75%</b>	<b>1 564 152</b>	<b>36,46%</b>	<b>37,62%</b>
<b>Total Actions de concert</b>	<b>829 052</b>	<b>29,96%</b>	<b>1 575 692</b>	<b>36,73%</b>	<b>37,89%</b>
<b>Reworld Media</b>	793 186	28,66%	1 153 186	26,88%	27,73%
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	328 601	11,87%	585 964	13,66%	14,09%
<b>Public (actions au porteur)</b>	299 189	10,81%	299 189	6,97%	7,20%
<b>Autres nominatifs</b>	188 298	6,80%	346 178	8,07%	8,33%
SIRIUS INVESTISSEMENTS	132 000	4,77%	132 000	3,08%	3,17%
<b>Auto détention</b>	131 619	4,75	131 619	3,07%	0%
TALENCE GESTION	54 721	1,98%	54 721	1,28%	1,32%
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	10 777	0,39%	11 127	0,26%	0,27%
<b>Total Droits de vote réels</b>	<b>2 767 443</b>	<b>100%</b>	<b>4 158 057</b>		<b>100%</b>
<b>Total Droits de vote théoriques</b>			<b>4 289 676</b>	<b>100%</b>	

**Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions**

Néant.

## 16.2. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES QUI ONT UN DROIT DE VOTE DIFFERENT OU DECLARATION NEGATIVE

Il est rappelé que les statuts prévoient pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire, un droit de vote double.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

L'article 12-3 alinéa 3 et suivants des statuts de la société prévoit qu'« *un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.*

*Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.*

*Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi. »*

Il n'existe pas d'autres titres comportant des droits de contrôle spéciaux.

## 16.3. CONTROLE DE L'EMETTEUR, NATURE DE CE CONTROLE ET MESURES PRISES EN VUE D'EVITER QU'IL NE S'EXERCE DE MANIERE ABUSIVE

L'émetteur est contrôlé, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 16.1 au 31 mars 2026, 34,97% des droits de vote réels sont détenus par le concert Chouchan / BDM.

Les mesures prises en vue d'éviter que le contrôle ne s'exerce de manière abusive reposant sur le mode de fonctionnement même de la Société, le Directoire est soumis à un contrôle actif du Conseil de Surveillance dont un membre est indépendant.

## 16.4. ACCORD DONT LA MISE EN ŒUVRE PEUT CHANGER LE CONTROLE QUI S'EXERCE SUR L'EMETTEUR

Néant

## **17/ TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

---

Les parties liées sont les sociétés gérées, détenues ou directement conseillées par des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

Le Conseil de surveillance, en date du 5 mars 2020, avait mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation. Elle vise, d'une part, à apporter des précisions quant aux critères retenus par la société, pour identifier et qualifier les conventions courantes conclues à des conditions normales auxquelles elle est partie, et, d'autre part, à formaliser une procédure permettant d'évaluer régulièrement si ces conventions continuent de remplir ces conditions.

Le 12 décembre 2022, le Conseil de surveillance a modifié son règlement intérieur, supprimant cette procédure suite au transfert de marché sur Euronext Growth à laquelle la Société n'était plus soumise.

S'agissant des conventions règlementées, celles-ci font l'objet d'un examen annuel par le conseil de surveillance et d'une revue par les Commissaires aux comptes dont le rapport figure en annexe 2.

## **18/ INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

---

Conformément aux règles légales en vigueur sur le gouvernement d'entreprise, il est rappelé que les rapports suivants ont été établis :

- › Le rapport de gestion du Directoire incluant le rapport sur la gestion du Groupe qui fait désormais partie intégrante du Document d'enregistrement universel.
- › Le rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.
- › Le rapport spécial du Directoire sur les actions attribuées gratuitement en 2025.

Ils ont été établis, et seront mis à la disposition et le cas échéant présentés lors de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2026, et restent à la disposition des actionnaires au siège de la société.

### **18.1. INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 221-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF**

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document, à savoir :

- › Le descriptif du programme de rachat d'actions (annexe 1 du présent document d'enregistrement universel) ;
- › Le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise (cf. table de concordance.).

### **18.2. INFORMATIONS INTERMÉDIAIRES**

Le présent document d'enregistrement universel étant établi 4 mois après la clôture annuelle des comptes, il n'y a aucune information intermédiaire nouvelle à mentionner.

### **18.3. ÉTATS FINANCIERS**

#### **18.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

À l'Assemblée générale des actionnaires de la société HOPSCOTCH Groupe S.A.,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hopscotch Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill, selon les modalités décrites dans la note 3.6 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.6 de l'annexe donne une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

### **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Les commissaires aux comptes**

Paris La Défense, le 30 avril 2026

KPMG SA

Xavier Fournet

Associé

Paris, le 30 avril 2026

Cabinet Foucault

Olivier Foucault

Associé

## SOMMAIRE

Compte de résultat consolidé.....	66
État de la situation financière consolidée.....	67
Tableau des flux de trésorerie.....	68
État de variation des capitaux propres.....	69
Notes aux états financiers.....	70
1. Informations générales.....	70
2. Adoption de normes nouvelles et révisées.....	71
3. Principales méthodes comptables.....	72
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations.....	80
5. Périmètre de consolidation.....	82
6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle.....	84
7. Achats consommés.....	84
8. Charges externes.....	85
9. Charges de personnel.....	85
10. Dotations aux amortissements et provisions.....	86
11. Autres charges et produits opérationnels.....	86
12. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers.....	87
13. Impôt sur le résultat.....	87
14. Résultat par action.....	89
15. Goodwill.....	90
16. Droits d'utilisation des actifs loués et dettes locatives.....	92
17. Autres actifs incorporels.....	93
18. Immobilisations corporelles.....	95
19. Immobilisations financières.....	96
20. Stocks.....	97
21. Créances clients et comptes rattachés.....	97
22. Autres actifs.....	97
23. Trésorerie et soldes bancaires.....	97
24. Actifs et passifs non courants destinés à être cédés.....	98
25. Capitaux propres.....	98
26. Emprunts et dettes financières diverses.....	101
27. Provisions.....	101
28. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	101
29. Autres passifs.....	102
30. Variation du besoin en fonds de roulement.....	102
31. Instruments financiers.....	102
32. Acquisition de filiales.....	106
33. Honoraires des commissaires aux comptes.....	107
34. Engagements hors bilan.....	107
35. Événements postérieurs à la clôture.....	107

# Compte de résultat consolidé

	Notes	31-déc-25	31-déc-24	Variation	Variation
			en milliers d'€	en milliers d'€	en %
<b>Activités poursuivies</b>					
Produits des activités ordinaires	6	270 848	319 054	(48 206)	-15%
Achats consommés	7	(172 139)	(214 411)	42 272	-20%
Charges externes	8	(19 179)	(18 759)	(420)	2%
Impôts et taxes		(1 832)	(2 073)	241	-12%
Charges de personnel	9	(67 514)	(71 338)	3 824	-5%
Dotation aux amortissements	10	(4 916)	(5 038)	122	-2%
Dotation aux provisions (nette de reprises)	10	(113)	1 495	(1 608)	-108%
Variation des stocks et de produits en cours		(46)	(56)	10	-17%
Autres charges d'exploitation		(3 216)	(1 772)	(1 444)	82%
Autres produits d'exploitation		4 051	1 711	2 340	137%
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>5 945</b>	<b>8 813</b>	<b>(2 868)</b>	<b>-33%</b>
Autres charges opérationnelles	11	(18)	(781)	763	-98%
Autres produits opérationnels	11	83	1 131	(1 048)	-93%
<b>Résultat opérationnel avant quote-part de résultat des entreprises associées</b>		<b>6 010</b>	<b>9 163</b>	<b>(3 153)</b>	<b>-34%</b>
Quote-part du résultat des entreprises associées	19.1	101	(476)	577	(0)
<b>Résultat opérationnel après quote-part de résultat des entreprises associées</b>		<b>6 111</b>	<b>8 687</b>	<b>(2 576)</b>	<b>-30%</b>
Coût de l'endettement financier net	12	(1 926)	(2 330)	404	-17%
Autres charges financières	12	(1 024)	(749)	(275)	37%
Autres produits financiers	12	844	1 438	(594)	-41%
Quote-part du résultat des entreprises associées	19.1	101	(476)	577	(0)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>4 006</b>	<b>7 047</b>	<b>(3 041)</b>	<b>-43%</b>
Charge d'impôt sur le résultat	13	(1 396)	(2 144)	748	-35%
<b>Résultat des activités poursuivies pour l'exercice</b>		<b>2 610</b>	<b>4 902</b>	<b>(2 292)</b>	<b>-47%</b>
<b>Activités abandonnées</b>					
Résultat des activités abandonnées pour l'exercice	24				
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>2 610</b>	<b>4 902</b>	<b>(2 292)</b>	<b>-47%</b>
Attribuable aux :					
Porteurs de capitaux propres de la société mère		2 108	4 824	(2 716)	-58%
Participations ne conférant pas le contrôle		502	79	423	536%
<b>Total</b>		<b>2 610</b>	<b>4 902</b>	<b>(2 292)</b>	<b>-47%</b>
<b>Résultat par action</b>					
Activités poursuivies :					
<b>De base (Euros par action)</b>		<b>0.87</b>	<b>1.67</b>	<b>-0.80</b>	<b>-48%</b>
<b>Dilué (Euros par action)</b>		<b>0.84</b>	<b>1.60</b>	<b>-0.76</b>	<b>-47%</b>
Activités abandonnées :					
<b>De base (Euros par action)</b>				<b>0</b>	
<b>Dilué (Euros par action)</b>				<b>0</b>	
<b>Etat du résultat global</b>					
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>2 610</b>	<b>4 902</b>	<b>(2 292)</b>	<b>-47%</b>
Ecart de conversion (élément recyclable en résultat)		(1 358)	(118)	(1 240)	1051%
Ecart actuariels (élément non recyclable en résultat)		(229)	240	(469)	-195%
Impôts sur les autres éléments du résultat global		(47)	(119)	72	-61%
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<b>(1 632)</b>	<b>3</b>	<b>(1 635)</b>	<b>-54500%</b>
<b>Résultat global</b>		<b>978</b>	<b>4 905</b>	<b>(3 927)</b>	<b>-80%</b>
Attribuable aux :					
Porteurs de capitaux propres de la société mère		476	4 827	(4 351)	-90%
Participations ne conférant pas le contrôle		502	79	423	536%
<b>Total</b>		<b>978</b>	<b>4 905</b>	<b>(3 927)</b>	<b>-80%</b>

# État de la situation financière consolidée

	Notes	31-déc-25	31-déc-24
		en milliers d'€	en milliers d'€
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	15	26 993	26 645
Autres actifs incorporels	17	266	1 167
Droits d'utilisation	16	25 772	27 749
Immobilisations corporelles	18	1 389	1 520
Participations dans des entreprises associées	19.1	93	57
Actifs d'impôt différé	13.3	2 221	1 938
Autres actifs financiers	19.2	3 225	3 368
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>59 958</b>	<b>62 443</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	20		360
Créances clients et comptes rattachés	21	78 593	77 099
Autres actifs	22	24 924	26 554
Instruments dérivés – Actif		32	264
Trésorerie et soldes bancaires	23	30 126	38 314
<b>Total des actifs courants</b>		<b>133 676</b>	<b>142 591</b>
<b>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	24		
<b>Total de l'actif</b>		<b>193 634</b>	<b>205 034</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
Capital émis		2 296	2 296
Primes d'émission		8 343	8 343
Réserves		19 215	17 394
Titres d'autocontrôle			
Résultats		2 108	4 824
Montants comptabilisés directement en capitaux propres à l'égard d'actifs classés comme détenus en vue de la vente		<b>31 961</b>	<b>32 857</b>
Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		31 961	32 857
Participations ne conférant pas le contrôle		922	1 275
<b>Total des capitaux propres</b>	25	<b>32 883</b>	<b>34 132</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Instruments dérivés-Passif		239	323
Emprunts et dettes financières	26	15 096	22 068
Dettes locatives	26	23 137	25 059
Provisions	27	6 315	6 492
Passifs d'impôt différé	13.3	3	3
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>44 790</b>	<b>53 945</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28	61 022	56 362
Instruments dérivés – Passif		152	72
Emprunts et dettes financières	26	11 199	9 336
Dettes locatives	26	3 722	3 643
Passifs d'impôt exigible		1 193	662
Provisions	27	160	20
Autres passifs	29	38 513	46 861
<b>Total des passifs courants</b>		<b>115 961</b>	<b>116 958</b>
<b>Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	24		
<b>Total du passif</b>		<b>160 751</b>	<b>170 902</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>193 634</b>	<b>205 034</b>

## Tableau des flux de trésorerie

	Notes	31-déc-25 en milliers d'€	31-déc-24 en milliers d'€
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat net de l'exercice		2 610	4 902
Résultat des activités non poursuivies			
Total de la charge (du produit) d'impôt		1 396	2 144
Perte/(profit) sur la réévaluation d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		(71)	(0)
Amortissements et provisions		5 001	4 669
Élimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(9)	118
Élimination des produits de dividendes			
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(101)	476
Élimination de l'impact des stocks options et actions gratuites		869	789
Dépréciation d'actifs non courants comptabilisés dans le compte de résultat			
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>9 695</b>	<b>13 098</b>
Variations du besoin en fonds de roulement	30	(3 290)	(7 519)
<b>Trésorerie générée par les opérations</b>		<b>6 404</b>	<b>5 579</b>
Intérêts payés		1 926	2 330
Impôts sur le résultat payés		(1 959)	(1 316)
<b>Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles</b>		<b>6 371</b>	<b>6 592</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements de l'acquisition d'actifs financiers			
Dividendes reçus d'entreprises associées			
Variation des prêts et avances consenties		174	89
Paiements au titre d'immobilisations incorporelles			
Paiements au titre d'immobilisations corporelles		(572)	(694)
Paiements au titre d'immobilisations financières		(52)	(12)
Encaissement de la sortie d'immobilisations incorporelles			
Encaissement de la sortie d'immobilisations corporelles		11	2
Encaissement de la sortie d'immobilisations financières			
Incidence des regroupements d'entreprises	32	(908)	(3 384)
<b>Trésorerie nette liée aux activités d'investissement</b>		<b>(1 347)</b>	<b>(4 000)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Augmentation de capital			
Prise de participation dans les sociétés déjà intégrées globalement		(452)	(6 501)
Rachats et reventes d'actions propres		(2)	(227)
Encaissement découlant d'emprunts		6 397	20 156
Remboursement d'emprunts et dettes financières		(10 452)	(12 259)
Remboursement des dettes locatives		(3 765)	(3 837)
Intérêts financiers nets versés		(2 011)	(2 126)
Dividendes versés aux actionnaires (y compris aux actionnaires des filiales)			
* Porteurs de capitaux propres de la société mère		(1 946)	(1 894)
* Intérêts minoritaires		(305)	(191)
<b>Trésorerie nette affectée aux activités de financement</b>		<b>(12 536)</b>	<b>(6 879)</b>
<b>Activités non poursuivies</b>			
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(7 512)</b>	<b>(4 286)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		37 933	42 155
Effets des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monnaie étrangère		(550)	63
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	23	<b>29 873</b>	<b>37 933</b>

# État de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultats de l'exercice	Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	Intérêts minoritaires	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>2 076</b>	<b>6 522</b>	<b>9 915</b>	<b>4 568</b>	<b>23 081</b>	<b>8 406</b>	<b>31 487</b>
Autres éléments du résultat global			3		3		3
Résultat de l'exercice				4 824	4 824	79	4 903
<b>Total du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>4 824</b>	<b>4 827</b>	<b>79</b>	<b>4 906</b>
Incidence des regroupements d'entreprises	177	1 821	2 131		4 129	834	4 963
Variation des parts d'intérêts dans les filiales sans pertes de contrôle			1 351		1 351	(7 853)	(6 502)
Affectation du résultat			4 568	(4 568)	0		0
Titres d'autocontrôle			576		576		576
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	43		746		789		789
Dividendes			(1 894)		(1 894)	(191)	(2 085)
Autres variations							0
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>2 296</b>	<b>8 343</b>	<b>17 394</b>	<b>4 824</b>	<b>32 857</b>	<b>1 275</b>	<b>34 132</b>
Autres éléments du résultat global			(1 632)		(1 632)		(1 632)
Résultat de l'exercice				2 108	2 108	502	2 610
<b>Total du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 632)</b>	<b>2 108</b>	<b>476</b>	<b>502</b>	<b>978</b>
Incidence des regroupements d'entreprises					0		0
Variation des parts d'intérêts dans les filiales sans pertes de contrôle			(690)		(690)	(551)	(1 240)
Affectation du résultat			4 824	(4 824)	0		0
Titres d'autocontrôle			394		394		394
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions			869		869		869
Dividendes			(1 945)		(1 945)	(305)	(2 250)
Autres variations			1		1		1
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>2 296</b>	<b>8 343</b>	<b>19 215</b>	<b>2 108</b>	<b>31 961</b>	<b>922</b>	<b>32 883</b>

# Notes aux états financiers

## 1. Informations générales

---

### 1.1. LES EXPERTISES D'HOPSCOTCH GROUPE

HOPSCOTCH Groupe est le premier groupe de PR en France et le troisième groupe de communication. HOPSCOTCH Groupe couvre l'ensemble des métiers de la communication : influence, événementiel, relations presse, activations, digital, communication interne, affaires publiques ou encore marketing services.

HOPSCOTCH Groupe structure ses agences autour de ses métiers : Événementiel: Hopscotch Event, Hopscotch Congrès, Hopscotch Moments, Sagarmatha Relations Publics: Hopscotch PR, Le Public Système PR, Human to Human, Hopscotch Décideurs Digital: heaven, AD Crew, Hopscotch Digital Studio Expertises sectorielles : Hopscotch Cinéma, Hopscotch Luxe, Hopscotch Season, Hopscotch Sport, Hopscotch Tourism HOPSCOTCH est engagé depuis plus de 15 ans dans des initiatives écologiques et sociétales ambitieuses, validées par des labels RSE reconnus à l'international. (RSE Agence Actives, ISO 20121, ou encore la médaille Gold EcoVadis).

HOPSCOTCH Groupe a réuni ses équipes au cœur du Silicon Sentier à Paris, au carrefour du Paris des nouvelles technologies, de la culture et des médias. Dans un immeuble communiquant et ouvert dédié à la mobilité et au mélange, où aucun poste n'est fixe ou dédié, des experts de toutes les disciplines de communication réinventent la communication de l'ère post-publicitaire.

HOPSCOTCH Groupe a été classé dans le top 35 au dernier classement mondial du Holmes Report. Côté sur Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR 00000 6527 8), le groupe compte aujourd'hui un effectif de 821 collaborateurs permanents. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 271 millions d'euros et une marge brute de 98,8 millions d'euros en 2025.

### 1.2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

#### 1.2.1. Faits marquants de l'exercice

2025 a été une année de consolidation pour Hopscotch Groupe, marquée par l'intégration des acquisitions réalisées en 2024, le renforcement des synergies au sein du réseau international et la poursuite du développement des activités à l'international.

La marge brute s'établit à 99 M€ en recul de 5 % par rapport à l'exercice précédent. Le premier semestre a été marqué par un certain attentisme dans un environnement économique incertain mais aussi par un effet de base défavorable avec la forte contribution des célébrations de Paris 2024 et du Mondial de l'Automobile l'an dernier.

Cette tendance s'est toutefois nettement corrigée au second semestre, porté par un fort rebond de l'activité, confirmant la résilience du modèle du Groupe. La progression des activités à l'international, notamment en Asie, a permis de compenser en partie la baisse de l'activité en France.

L'année a également été marquée par la création de Hopscotch Suisse, nouvelle étape dans l'expansion du réseau, ainsi que par l'acquisition, en juin 2025, du solde des actions d'Interface Tourisme Italie, portant la détention à 100% de la filiale.

Parallèlement, dans un environnement exigeant, le Groupe a maintenu une gestion financière rigoureuse tout en poursuivant ses engagements RSA et ses actions en faveur de l'attractivité des talents, confirmant la solidité de son modèle et la pertinence de son positionnement.

Enfin, en 2025, le Groupe a poursuivi son désendettement, avec le remboursement de 8.5 M€ de PGE et de dette bancaire. Avec une trésorerie de 29.9 M€ et une situation financière nette positive de 4 M€, le Groupe confirme la solidité de sa structure financière.

### 1.2.2. Continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2025, la trésorerie du groupe s'élève à 29 873 K€.

Par ailleurs, le 31 mars 2026, le Directoire a arrêté les comptes annuels et consolidés selon le principe de la continuité d'exploitation en se basant sur le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie Groupe à la clôture.

### 1.2.3. Information sectorielle

Les différentes activités font l'objet de deux secteurs opérationnels depuis l'intégration dans les comptes consolidés du Groupe Hopscotch Network : le secteur opérationnel Hopscotch et le secteur opérationnel Hopscotch Network.

Les décisions stratégiques des deux secteurs opérationnels portent sur les agrégats de gestion suivants : chiffre d'affaires, marge brute et contributive tels qu'ils figurent dans le reporting financier du Groupe.

## 2. Adoption de normes nouvelles et révisées

---

### 2.1. NORMES ET INTERPRETATIONS EN VIGUEUR APPLIQUEES POUR LA PREMIERE FOIS AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE

Les principes comptables et règles retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 appliquées par le Groupe.

Les normes et interprétations applicables par le Groupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, ci-après listées, n'ont pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière :

- › Amendement IAS 21 : Effet des variations des cours de monnaies étrangères.

### 2.2. ADOPTION ANTICIPEE DE NORMES ET D'INTERPRETATIONS

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2025 ou dont l'application n'est pas obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Groupe n'a pas opté pour la mise en place des normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne pouvant faire l'objet d'une application anticipée dès 2025.

Enfin, les principes appliqués par Hopscotch Groupe au 31 décembre 2025 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Le référentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS est disponible sur le site internet de la Commission européenne.

## 3. Principales méthodes comptables

---

### 3.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le référentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS est disponible sur le site internet de la Commission européenne

### 3.2. BASE D'ETABLISSEMENT

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation.

Le Directoire a arrêté et donné son autorisation le 31 mars 2026 à la publication des comptes consolidés du 31 décembre 2025. Ces derniers ont été présentés au Conseil de Surveillance le 31 mars 2026 et seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires le 28 mai 2026 pour approbation.

### 3.3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

- › Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs, en fonction de leur maturité par rapport au cycle d'exploitation ;
- › Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non-réurrence ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe.

### 3.4. METHODE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés au 31 décembre 2025 comprennent les états financiers de la Société HOPSCOTCH Groupe et les états financiers des entités qu'elle contrôle (ses filiales). Le Groupe Hopscotch a le contrôle lorsqu'il :

- › détient le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité ;
- › est exposé, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice ;
- › a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Le groupe Hopscotch doit réévaluer s'il contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur du contrôle ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes utilisées par le Groupe.

Les transactions, soldes, produits et charges intragroupe ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

Les sociétés du Groupe, situées dans la zone euro, établissent leurs comptes en euros. Les autres sociétés du groupe, situées hors de la zone euro, établissent leurs comptes dans leur monnaie de fonctionnement :

- › Hopscotch Africa en Dirham marocain (MAD)
- › Hopscotch Network Australia Proprietary Limited en Dollar australien (AUD)
- › Hopscotch China en Yuan Renminbi chinois (CNY)
- › Hopscotch Canada Ltée en Dollar canadien (CAD)
- › Hopscotch Korea Yuhan Hoesa en Won coréen (KRW)
- › Hopscotch USA Inc. en Dollar américain (USD)
- › Hopscotch Japan K.K en Yen japonais (JPY)
- › Hopscotch Hong Kong Limited en Dollar hongkongais (HKD)
- › Hopscotch Vietnam Company Limited : en Dong vietnamien

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les Participations ne conférant pas le contrôle dans l'actif net (excluant le goodwill) des filiales consolidées sont présentées séparément des capitaux propres du Groupe. Les Participations ne conférant pas le contrôle comprennent le montant de ces intérêts à la date du regroupement d'origine des entreprises (se reporter à la note 3.53.5 ci-après) et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

### 3.5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe applique IFRS 3 Regroupements d'entreprises pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises.

Le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est assorti d'un engagement ferme d'achat de participations ne conférant pas le contrôle, la méthode retenue par le Groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère. Pour les engagements fermes d'achat de participations ne conférant pas le contrôle, intervenus avant l'application d'IFRS 3 révisée, la méthode retenue par le Groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie d'un ajustement du goodwill au même titre que les variations subséquentes de la dette.

En application de la norme IAS 27, en cas d'acquisition ou de cession d'une participation dans une filiale consolidée, le Groupe comptabilise la différence entre le prix d'acquisition / le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe.

### 3.6. GOODWILL

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une filiale correspond à l'excédent de la somme de la contrepartie transférée sur la part revenant au Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle sur le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et passifs repris comptabilisés à la date d'acquisition. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût à titre d'actif et est ultérieurement évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Chaque Unité Génératrice de Trésorerie est soumise à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur.

La valeur de l'Unité Génératrice de Trésorerie est comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession). Afin de déterminer leur valeur recouvrable, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur comptable au bilan consolidé des actifs testés (y compris le goodwill). Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux goodwill et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité.

Cette perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

Deux UGT sont reconnues au sein du groupe : UGT Hopscotch et UGT Hopscotch Network.

### 3.7. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont classés en actifs à durée de vie indéfinie ou finie :

- › Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.
- › Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation.

### 3.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en mode linéaire, sur les principales durées d'utilité estimées des immobilisations correspondantes.

### 3.9. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Le principe général de mise en équivalence des comptes d'une entreprise consiste à substituer, dans le bilan consolidé, à la valeur comptable des titres de l'entreprise mise en équivalence, la part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) de cette entreprise, déterminés d'après les règles de consolidation. Cette quote-part de capitaux propres retraités est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé intitulée « Participations dans les entreprises associées ». Les participations dans les

entreprises associées font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture d'exercice (cf. paragraphe 19.1).

### 3.10. DROITS D'UTILISATION

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs. Ces contrats sont enregistrés en « dettes locatives » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation relatifs aux contrats de location ».

Les actifs en locations concernent des baux relatifs aux locaux occupés et aux véhicules utilisés par les collaborateurs du Groupe Hopscotch.

Ils sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est connue. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans la marge opérationnelle et les charges d'intérêts dans le résultat financier. Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

### 3.11. DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, EXCLUANT LE GOODWILL

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué ; dans ce cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué ; dans ce cas, la reprise de perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive.

Les marques ne font pas l'objet d'une réévaluation dans les comptes consolidés et sont testées individuellement.

### 3.12. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES / FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et les dettes fournisseurs sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir ou à donner. Cette valeur correspond à la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps assez court existant entre la reconnaissance de l'instrument et sa réalisation (actif) ou son remboursement (passif).

Les créances donnent lieu à l'enregistrement de dépréciations en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

### 3.13. ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en « Actifs ou passifs destinés à être cédés » sans possibilité de compensation et évalués à la plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession.

### 3.14. CAPITAL ET RESERVES

Les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, effet d'impôt y compris, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### 3.15. PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes liées à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision seront recouverts d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

### 3.16. COUTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Dans la mesure où les emprunts à taux variable sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de flux de trésorerie efficace contre le risque de taux d'intérêt, la

partie efficace du dérivé est différée dans les capitaux propres, puis comptabilisée en résultat lorsque l'actif qualifié a une incidence sur les résultats.

Dans la mesure où les emprunts à taux fixe sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de juste valeur efficace contre le risque de taux d'intérêt, les coûts d'emprunt capitalisés reflètent le taux d'intérêt couvert.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

### 3.17. METHODE DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES COUTS DE PRODUCTION LIES

Le groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement.

Le pourcentage d'avancement retenu reflète le pourcentage d'avancement des travaux de préparation de l'événement à la date de clôture estimé par le groupe fonction de la date de livraison de l'événement et de la typologie de l'événement.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation à la date de clôture n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Le groupe reconnaît son chiffre d'affaires en tant que principal au sens IFRS 15.

Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient estimé d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

### 3.18. PRESTATIONS DE RETRAITE

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles ou par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul annuel de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et l'exercice précédent.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, les engagements.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent uniquement les indemnités de départ en retraite.

Le Groupe enregistre ainsi une provision pour indemnités de fin de carrière conformément à la norme IAS 19 révisée qui a été appliquée pour la première fois par anticipation par le Groupe dans les états financiers clos le 31 décembre 2012. Cette provision, calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés permanents de l'entreprise.

L'IFRS IC a conclu en mai 2021 que la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre la date de début d'emploi et la date que prévoit le plafonnement. Ainsi, l'approche qui consiste à considérer que l'engagement doit être étalé sur toute la durée d'emploi du salarié, donc entre sa date de début d'emploi et sa date de retraite, n'est pas acceptable au regard des principes d'IAS19. Le Groupe a appliqué ce changement de méthode sur ses comptes consolidés ouverts à compter du 1er janvier 2021.

La provision prend en compte les éléments suivants :

- › l'ancienneté ;
- › les conventions collectives en vigueur ;
- › un turn-over de 17,5% jusqu'à 55 ans et nul au-delà ;

- › la table de mortalité Données définitives de la table de l'Insee 2018-2020 ;
- › taux d'actualisation de 3,96 %
- › taux de revalorisation des salaires de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres ;
- › départ à l'initiative des salariés (application d'un % de charges sociales de 50%).

Le taux d'actualisation est basé sur indice IBOXX composite LT 10+ au 31 décembre 2025.

La charge calculée est intégrée en charge de personnel.

### 3.19. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres qui sont versés aux dirigeants et à la plupart des salariés sont évalués à la juste valeur de ces instruments de capitaux propres à la date d'attribution.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est passée en charges selon une méthode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation du Groupe quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis. À chaque date de clôture, le Groupe révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat sur la période d'acquisition des droits qui reste à courir et un ajustement correspondant est apporté à la réserve liée aux avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres (Cf. Note 25.3).

### 3.20. IMPOSITION

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

#### 3.20.1. Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, car il exclut des éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

#### 3.20.2. Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de l'approche bilan de la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, alors que des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable, ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporelle et que la différence temporelle se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôt (et lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même autorité fiscale et s'il a l'intention de régler simultanément le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigible.

### **3.20.3. Impôt exigible et différé de la période**

L'impôt exigible et différé est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il concerne des éléments qui ont été crédités ou débités directement dans les capitaux propres, dans ce cas l'impôt est aussi comptabilisé directement en capitaux propres, ou s'il découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est prise en compte dans le calcul du goodwill ou dans la détermination de tout excédent de la part de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût du regroupement.

### **3.21. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers ainsi que l'information à fournir sont définis par les normes IAS 32, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 13. Celles-ci imposent de catégoriser les instruments financiers et de les évaluer à la clôture en fonction de la catégorie retenue.

Les titres de participation non consolidés et les titres immobilisés sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants et sont désignés comme disponible à la vente au sens de IAS 39. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les créances liées et les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants et sont désignés comme des prêts et créances émis par l'entreprise au sens d'IAS 39.

Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans la catégorie des actifs courants (Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Les passifs financiers comprennent les dettes bancaires et les autres dettes financières. Elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur nette des frais de transaction et évaluées par la suite au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements d'achat de leurs participations.

Le traitement comptable retenu pour les engagements d'achat conclus après le 1<sup>er</sup> janvier 2010 est le suivant :

- › lors de la comptabilisation initiale, l'engagement d'achat est comptabilisé en passifs financiers pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente ou de l'engagement ferme d'achat, par contrepartie principalement de la valeur comptable des intérêts minoritaires et, pour le solde, en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe,

- › la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en passifs financiers par ajustement du montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe.

Pour les regroupements d'entreprise finalisés avant le 1er janvier 2010, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis dans le cadre d'un engagement d'achat consenti (option de vente) était comptabilisée en Goodwill. Les variations ultérieures de la valeur de l'engagement sont comptabilisées en Goodwill jusqu'au dénouement de l'option de vente.

### 3.22. METHODE DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

En application de la norme IAS 33, le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'effet dilutif potentiel des instruments susceptibles de se dénouer par l'émission d'actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

### 3.23. INFORMATION SECTORIELLE

L'intégration dans les comptes consolidés du Groupe Hopscotch Network a conduit le Groupe Hopscotch à considérer de ce fait un nouveau secteur d'activité.

Les décisions stratégiques du principal décideur opérationnel (la direction générale du Groupe HOPSCOTCH) portent principalement sur les trois agrégats de gestion que sont le chiffre d'affaires, la marge brute et la marge contributive, tels qu'ils figurent dans le reporting financier du Groupe.

La définition et la valorisation de ces agrégats, ainsi que la réconciliation avec les données comptables, sont présentées à la note 6. Un rapprochement est fait entre les données chiffrées du reporting financier et les états consolidés. Les éléments intermédiaires de détermination du résultat ne font pas partie en tant que tels des critères majeurs de prise de décision stratégique, et ne sont par conséquent pas présentés.

### 3.24. FRANCHISE DE LOYER

Le bail de location immobilière du Groupe fait état de 18 mois de franchises de loyers. Ces franchises de loyer ont été comptabilisées linéairement sur les 9 années du bail (2024-2033).

## 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

---

La préparation des états financiers implique que HOPSCOTCH Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient présenter des différences.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- › Provisions : estimation du risque effectuée au cas par cas ;
- › Goodwill : hypothèses mises à jour annuellement dans le cadre des tests de perte de valeur, des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation ;
- › Titres des sociétés mises en équivalence : l'estimation est réalisée par la direction en fonction d'hypothèses structurantes basées principalement sur la rentabilité et l'endettement net ;

- › Impôts différés : les impôts différés actifs sont comptabilisés en fonction de leur recouvrabilité ; Celle-ci est fondée sur les prévisions de résultats permettant d'établir un planning d'utilisation des impôts différés actifs ;
- › Avancement du chiffre d'affaires : Le pourcentage d'avancement retenu reflète le pourcentage d'avancement des travaux de préparation de l'événement à la date de clôture estimé par le groupe fonction de la date de livraison de l'événement et de la typologie de l'événement.

## 5. Périmètre de consolidation

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'intérêt 12.2025	% d'intérêt 12.2024
Hopscotch Groupe	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Cinéma	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Sagarmatha	81 Boulevard de la bataille Stalingrad 69100 Villeurbanne	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Congrès	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Heaven Conseil	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Human To Human	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Système Europe Ltd	69 Merrion Square S, Dublin 2 Ireland D02DX29	IG	65,0%	65,0%
Hopscotch Africa	5 rue Molière, Quartier Racine, Casablanca Maroc	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Rouge	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Wami Concept	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Décideurs	23/25 Rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
AMC Promotion	23/25 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris	MEE	50,0%	50,0%
AD Crew	104 rue Réaumur, 75002 Paris	MEE	49,0%	49,0%
Hopscotch Network (5)	25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Network Australia Proprietary Limited (5)	1/575 Darling Street, Rozelle	IG	100,0%	100,0%
Agence Hopscotch Canada Ltée (5)	2020, rue University, Montréal	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch China CO. LT (5)	660 Xinhua Road, Changning District, 200052 Shanghai	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Korea Yuhan Hoesa (5)	8F, Pennant Tower, Gangnam-gu, Séoul	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch USA Inc. (5)	250 Hudson Street, New York	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Hong Kong Limited (5)	56 Gloucester Road Wan Chai, Hong-Kong	IG	100,0%	100,0%
Sopexa India Fpap Ltd (5)	S-369 Greater Kailash II	IG	100,0%	100,0%
HopscotchJapon K.K. (5)	3-12-8 Ebisu, Shibuya-ku, Tokyo	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Vietnam Compagny Limited (5)	Minh Anh Tower, 56 Nguyen Dinh Chieu Street, Ward Da Kao, District 1, Ho Chi Minh City, Vietnam.	IG	100,0%	100,0%
Alizeum	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Sport&Co	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Sport	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
France Vélo Evènements	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	MEE	51,0%	51,0%
Hopscotch Entertainment Company	8390 King AbdulazidRd, 4285 Al Yasmeen, 4285 Riyadh 13325, Saudi Arabia	IG	100,0%	100,0%
USP (6)	1013 HG Amsterdam, Pays-Bas, Brouwersgracht 266	IG	100,0%	100,0%
ITCG (7)	16 rue Ballu 75009 Paris	IG	100,0%	100,0%
Indigo Unlimited (4)(7)	16 rue Ballu 75009 Paris	IG	100,0%	100,0%
Rep&Co (4)	16 rue Ballu 75009 Paris	IG	100,0%	100,0%
Keys (4)	16 rue Ballu 75009 Paris	IG	100,0%	100,0%
Interface Tourism FR (7)	16 rue Ballu 75009 Paris	IG	100,0%	100,0%

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'intérêt 12.2025	% d'intérêt 12.2024
International Tourism Group (7)	16 rue Ballu, 75009 Paris	IG	48,70%	48,70%
Interface Tourism Netherlands (7)	Oudebrugsteeg Jn, Amsterdam 1012 9, Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%
THR (1)(1)	Diagonal Avenue n°605, Barcelone, Espagne	IG	44,0%	44,0%
Interface Tourism Spain (7)	51 Calle Cardenal Cisneros, Madrid, Espagne	IG	55,0%	55,0%
Interface Tourism Italy (3)(7)	Via Giosuè Carducci, 38, 20123 Milano MI, Italie	IG	100,00%	51,0%
Hopscotch Portugal (2)	Rua Odette de Saint Maurice, N°3 L, pis	IG	100,00%	
ES Communication (3)	Via Dei Querceti 12, 18013 – Dinano Arentino Italie	IG	100,00%	

*IG : intégration globale*

*MEE : mise en équivalence*

1) La société IT Spain a acquis 4% complémentaires des titres de THR en date du 10 janvier 2025.

2) La société Hopscotch Portugal a été créée par Hopscotch Groupe le 10 Août 2024 et cette dernière détient 100% des titres.

3) La société Hopscotch Groupe a acquis 100% des titres de la société ES Communication en date du 10 juin 2025, cette dernière détenant elle-même les 49% restants des titres de la société IT Italy.

4) Les sociétés Keys et Rep&Co ont respectivement fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine chez la société Indigo en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

5) Hopscotch Groupe a acquis les 34% de titres restants du palier Hopscotch Network en date du 3 mai 2024.

6) La société Hopscotch a acquis 100% des titres de la sociétés USP en date du 19 septembre 2024.

7) La société Hopscotch Groupe a acquis 100% des titres de International Tourism Communication Group et Interface Tourism Netherlands, 51% des titres d'Interface Tourism Italy et 55% des titres d'Interface Tourism Spain en date du 31 janvier 2024.

## 6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la direction générale du groupe HOPSCOTCH Groupe (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour :

- › du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires correspond exactement au chiffre d'affaires tel que présenté dans les comptes consolidés ;
- › de la marge brute de gestion obtenue en diminuant le chiffre d'affaires de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées ;
- › de la marge de contribution : la marge de contribution correspond au chiffre d'affaires diminué des achats consommés, de la main d'œuvre directe et de certains frais directement liés à l'activité. La marge de contribution est réconciliée globalement avec le résultat opérationnel courant ; les éléments en rapprochement correspondant aux frais généraux (loyers, main d'œuvre indirecte, frais administratifs) ainsi que notamment aux effets de la PIDR, de la participation, des retraitements liés à la CVAE.

	Produits des activités ordinaires		Marge brute (2)		Marge de contribution (3)	
	31-déc-25	31-déc-24	31-déc-25	31-déc-24	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
<b>Activités poursuivies</b>						
Groupe Hopscotch Hors Hopscotch Network	202 438	257 051	72 430	80 623	28 527	30 794
Groupe Hopscotch Network	68 410	62 003	26 373	24 160	11 046	8 773
<b>Total des activités poursuivies</b>	<b>270 848</b>	<b>319 054</b>	<b>98 803</b>	<b>104 783</b>	<b>39 573</b>	<b>39 567</b>
Frais fixes (1)					(33 563)	(30 404)
<b>Résultat opérationnel</b>					<b>6 010</b>	<b>9 163</b>

(1) Les frais fixes de structure groupe représentent 12.4% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2025 contre 9.6% au 31 décembre 2024 et ne sont pas ventilés par secteur d'activité. Ils sont constitués essentiellement par des frais de personnel des supports administratifs, des frais de location immobilière et des honoraires.

(2) La marge brute correspond aux produits des activités ordinaires diminués des achats consommés et tenant compte des variations de stocks et de produits en cours. L'écart entre la marge brute de gestion et la marge brute consolidée repose sur le retraitement des contrats courts travaillant avec les équipes de production ; ces natures de montants pris en compte dans la marge brute consolidée ne sont pas pris en compte dans la marge brute de gestion.

(3) La marge de contribution correspond à la marge brute consolidée diminuée des charges directes de personnels internes et des coûts de prospections et de relations commerciales.

## 7. Achats consommés

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
<b>Activités poursuivies</b>		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(171 689)	(213 882)
Achats non stockés de mat. et de fournitures	(450)	(529)
<b>Total des activités poursuivies</b>	<b>(172 139)</b>	<b>(214 411)</b>

Les achats de matières premières correspondent à des achats directement engagés dans le cadre des opérations réalisées.

## 8. Charges externes

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
<b>Activités poursuivies</b>		
Sous-traitance générale	(742)	(1 363)
Locations	(3 108)	(3 370)
Entretiens et réparations	(569)	(517)
Primes d'assurance	(675)	(492)
Personnels extérieurs à l'entreprise	(1 786)	(2 238)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(6 525)	(5 273)
Publicité, publications, relations publiques	(545)	(529)
Transports de biens et transports collectifs	(7)	(3)
Déplacements, missions et réceptions	(2 570)	(2 446)
Frais postaux et frais de télécommunications	(493)	(575)
Services bancaires et assimilés	(544)	(388)
Autres charges externes	(1 614)	(1 564)
<b>Total des activités poursuivies</b>	<b>(19 179)</b>	<b>(18 759)</b>

## 9. Charges de personnel

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
<b>Activités poursuivies</b>		
Salaires et traitements	(48 237)	(50 691)
Charges sociales	(17 530)	(18 077)
Participation des salariés	(533)	(1 189)
Autres Charges de personnel	(1 405)	(1 217)
Dotations aux provisions sur engagement de retraite	191	(164)
<b>Total des activités poursuivies</b>	<b>(67 514)</b>	<b>(71 338)</b>

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées en intégration globale.

Les effectifs correspondent à des équivalents temps plein sur l'exercice.

Effectif total moyen des permanents	31-déc-25	31-déc-24
Cadres	423	433
Non cadres	398	356
<b>Total des effectifs permanents moyen</b>	<b>821</b>	<b>789</b>

## 10. Dotations aux amortissements et provisions

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
<b>Activités poursuivies</b>		
Dotations aux amortissements et provisions		
- sur immobilisations incorporelles	(3 928)	(3 983)
- sur immobilisations corporelles	(988)	(1 055)
<b>Total des dotations aux amortissements</b>	<b>(4 916)</b>	<b>(5 038)</b>
Dotations pour dépréciations / actifs circulant	(269)	(124)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(774)	(45)
Dotations aux provisions sur immobilisations	(3)	(1)
Reprises de dépréciations / actifs circulant	281	1 003
Reprises de provisions pour risques et charges	652	662
<b>Total des dotations aux provisions</b>	<b>(113)</b>	<b>1 495</b>
<b>Total des activités poursuivies</b>	<b>(5 029)</b>	<b>(3 544)</b>

## 11. Autres charges et produits opérationnels

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
Moins ou Plus-value des immobilisations cédées	(3)	(16)
Charges opérationnelles de juste valeur des instruments		(8)
Divers charges opérationnelles		(756)
Dotations non récurrentes	(15)	(1)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(18)</b>	<b>(781)</b>
Produits de cession des immobilisations corporelles	11	2
Produits opérationnels de juste valeur des instruments dérivés	71	9
Divers produits opérationnels		1 120
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>83</b>	<b>1 131</b>
<b>Autres charges et produits opérationnelles</b>	<b>65</b>	<b>350</b>

Jusqu'au 31 décembre 2024, les postes « divers charges opérationnelles » et « divers produits opérationnels » comprennent principalement des régularisations sur exercices antérieurs et des charges de personnel liées aux indemnités de départ.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, ces postes sont uniquement alimentés dans le cas où un évènement majeur et inhabituel intervient pendant l'exercice conformément à l'application du nouveau règlement ANC 2022-01.

## 12. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
Charges d'intérêts	(1 918)	(2 431)
Charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(25)	(33)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7	113
Revenus actifs financiers hors équivalents de trésorerie	11	21
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>(1 926)</b>	<b>(2 330)</b>
Pertes de change	(1 022)	(618)
VNC des titres cédés		(103)
Dotations aux provisions sur actifs financiers	(2)	(27)
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>(1 024)</b>	<b>(749)</b>
Gain de change	635	888
Produits financiers de participation		
Autres produits financiers	210	374
Cession autres actifs financiers		
Reprises de provisions sur actifs Financiers		176
<b>Total des autres produits financiers</b>	<b>844</b>	<b>1 438</b>

## 13. Impôt sur le résultat

### 13.1. IMPOT SUR LE RESULTAT COMPTABILISE EN RESULTAT

La charge / Le produit d'impôt s'établit comme suit :

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
La charge / le produit d'impôt comprend les éléments suivants :		
Charge/Produit d'impôt exigible	(1 740)	(2 386)
Charge/Produit d'impôt différé découlant de la naissance et de la reprise de différences temporelles	338	254
Incidence des modifications aux taux d'impôt et aux lois fiscales	5	(12)
<b>Total de la charge/du produit d'impôt</b>	<b>(1 396)</b>	<b>(2144)</b>
Attribuable aux :		
Activités poursuivies	(1 396)	(2 144)
Activités abandonnées		
	<b>(1 396)</b>	<b>(2 144)</b>

## 13.2. PREUVE D'IMPOT

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le total de la charge pour l'exercice et le bénéfice comptable :

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
Résultat des activités poursuivies	2 610	4 902
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(101)	476
Résultat net des activités abandonnées		
Réintégration de la charge d'impôt	1 396	2 144
Résultat avant impôt	3 905	7 523
<b>Produit/charge d'impôt</b>	<b>(1 009)</b>	<b>(1 943)</b>
Incidence des différences permanentes	87	80
Déficits non activés	241	(290)
CVAE	(155)	(208)
Crédits d'impôts et incidences des différences de taux	(342)	372
Impact des dépréciations GW		
Impact des résultats de cessions de titres consolidés		
Incidence des avantages au personnel	(219)	(153)
<b>Produit/charge d'impôt</b>	<b>(1 396)</b>	<b>(2 144)</b>
<b>Taux d'impôt effectif (1)</b>	<b>35,8%</b>	<b>28,5%</b>

(1) Au 31 décembre 2025, le groupe a comptabilisé en résultat une charge d'impôt de 1 396 k€ contre 2 144 k€ au 31 décembre 2024.

Le taux d'impôt utilisé pour le rapprochement du résultat de 2025 et du résultat 2024 est le taux d'impôt de 25,83% qui s'applique au bénéfice imposable en vertu de la loi fiscale en vigueur en France.

### 13.3. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
<b>Actifs d'impôt différés</b>		
Engagements de retraite	785	836
Activation des déficits	1 522	1 142
Autres différences temporaires fiscales		
Retraitements locations simples IFRS 16	336	286
Élimination provisions actions propres		26
Autres		91
Compensation	(423)	(443)
<b>Actifs d'impôt différés</b>	<b>2 221</b>	<b>1 938</b>
<b>Passifs d'impôt différés</b>		
Provisions réglementées		4
Provisions internes	(297)	(267)
Autres différences temporaires fiscales	(3)	(25)
Elimination provisions actions propres	(32)	
Autres	(93)	(158)
Compensation	423	443
<b>Passifs d'impôt différés</b>	<b>(3)</b>	<b>(3)</b>

Le montant des déficits non activés s'élève à 29 384 € au 31 décembre 2025 dont 27 439 k€ concerne Hopscotch Network.

## 14. Résultat par action

Résultat de l'exercice compte tenu des éléments suivants :

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
<b>Résultat de l'exercice</b>		
Activités poursuivies	2 610	4 824
Activités abandonnées		
<b>Total du résultat de l'exercice "part du groupe"</b>	<b>2 610</b>	<b>4 824</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat de base par action	2 983 958	2 885 843
AGA et Options attribuées	128 403	136 959
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat dilué par action</b>	<b>3 112 362</b>	<b>3 022 803</b>
	Euros par action	Euros par action
<b>Résultat de base par action</b>		
Activités poursuivies	0,87	1,67
Activités abandonnées		
<b>Total du résultat de base par action</b>	<b>0,87</b>	<b>1,67</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		
Activités poursuivies	0,84	1,60
Activités abandonnées		
<b>Total du résultat dilué par action</b>	<b>0,84</b>	<b>1,60</b>

## 15. Goodwill

Les goodwill figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2025 sont détaillés ci-après :

	Total
<b>Valeurs brutes</b>	
Solde au début de l'exercice	31 734
Montants supplémentaires comptabilisés par suite des regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice	347
Reclassement des titres mis en équivalence négatifs	
Solde à la fin de l'exercice	32 081
<b>Cumul des pertes de valeur</b>	
Solde au début de l'exercice	(5 089)
Dépréciation	
Solde à la fin de l'exercice	(5 089)
<b>Valeur comptable</b>	
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>26 645</b>
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>26 993</b>

### 15.1. TEST DE DEPRECIATION

Au 31 décembre 2025, le groupe n'a pas constaté d'indice de pertes de valeur sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

La valeur de chaque unité génératrice de trésorerie fait l'objet d'un suivi à chaque arrêté et, le cas échéant, est évaluée selon la méthode des DCF (Flux de trésorerie actualisés) conformément à la note 3.63.6 Cette méthode est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur d'utilité retenue pour chaque UGT correspond aux flux de trésorerie actualisés qu'ils génèrent. Ces flux se fondent sur les budgets financiers 2026 complétés des projections sur les 4 années suivantes, retenant des hypothèses d'évolution du taux de chiffre d'affaires et de maintien du taux de marge et du besoin en fonds de roulement.

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance de 2% correspondant à une estimation du taux de croissance à moyen et long terme du secteur activité.

Les UGT font l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2025. Leur valeur recouvrable qui correspond à leur valeur d'utilité excède leur valeur comptable.

Les hypothèses retenues pour réaliser les tests de dépréciation sont décrites ci-dessous.

#### Composante du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation appliqué a été déterminé sur la base du taux de rendement attendu des actions du Groupe avec un taux d'endettement cible de 40%.

Ce taux de rendement attendu des actions est assis sur le taux fixe des emprunts d'état français à 10 ans majoré notamment d'une prime de risque propre aux actions du Groupe de 7%.

Le coefficient bêta, utilisé dans le cadre du calcul du rendement des actions du Groupe, mesure la volatilité relative du titre du Groupe par rapport à un indice de référence (tous secteurs confondus). Les composantes du bêta et du taux d'endettement sont déterminées sur la base d'un échantillon de sociétés cotées exerçant des activités sensiblement identiques à celles du Groupe.

Le taux sans risque utilisé est le taux OAT TEC à 10 ans. Il s'élève à 3.56% au 31 décembre 2025.

Le taux d'actualisation calculé sur ces bases est de 10% au 31 décembre 2025 ; taux identique au 31 décembre 2024.

## Composante des budgets financiers

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base du plan de développement des UGT. Le plan de développement retenu constitue le scénario intermédiaire d'une série de trois scénarios pessimistes, prudent et optimiste.

Les données utilisées et les hypothèses retenues pour l'élaboration des budgets financiers sont les suivantes :

### Chiffre d'affaires et Marge brute

- › Année 2026 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, d'hypothèses prudentes de reprise des activités événementielles et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- › Années 2027 à 2030 : croissance annuelle de l'activité (chiffre d'affaires et marge brute) de 3%.

### EBIT

- › Année 2026 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- › Années 2027 à 2030 : croissance annuelle des frais fixes de 2%.

Les plans de développement utilisés pour les impairment tests étant prudents, les seuls paramètres pouvant impacter les résultats des tests sont le taux d'actualisation et le taux de croissance des cash flows à l'infini.

L'analyse de sensibilité réalisée en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 0,5 point et le taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point ne remet pas en cause les tests réalisés.

## 15.2. ATTRIBUTION DU GOODWILL AUX UGT

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
Hopscotch	26 993	26 645
Hopscotch Network	0	0
<b>Total</b>	<b>26 993</b>	<b>26 645</b>

## 16. Droits d'utilisation des actifs loués et dettes locatives

### 16.1. DROITS D'UTILISATION

La variation du solde net des droits d'utilisation par nature d'actif sous-jacent est constituée des éléments suivants :

	Locations immobilières	Autres droits d'utilisation	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Solde au 1er janvier 2024</b>	<b>52 477</b>	<b>486</b>	<b>52 963</b>
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	1 637		1 637
Mise en place de nouveaux contrats de location	679		679
Effets des modifications d'hypothèses	517	18	535
Fins et résiliations anticipées des contrats	(1 770)	(60)	(1 831)
Effets des variations de périmètre			0
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>53 540</b>	<b>443</b>	<b>53 984</b>
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises			
Mise en place de nouveaux contrats de location	68	259	326
Effets des modifications d'hypothèses	1 120	(90)	1 029
Fins et résiliations anticipées des contrats	(211)	(63)	(274)
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>54 516</b>	<b>549</b>	<b>55 066</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>			
<b>Solde au 1er janvier 2024</b>	<b>(23 654)</b>	<b>(212)</b>	<b>(23 866)</b>
Changement de méthode			
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	(60)		(60)
Amortissements	(3 870)	(114)	(3 984)
Dépréciations			
Fins et résiliations anticipées des contrats	1 770	60	1 831
Effets des modifications d'hypothèses	(154)		(154)
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>(25 969)</b>	<b>(266)</b>	<b>(26 234)</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>			
Changement de méthode			
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises			
Amortissements	(3 848)	(120)	(3 968)
Dépréciations			
Fins et résiliations anticipées des contrats	174	63	237
Effets des modifications d'hypothèses	572	103	674
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>(29 074)</b>	<b>(219)</b>	<b>(29 294)</b>
<b>Valeur comptable</b>			
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>27 572</b>	<b>178</b>	<b>27 749</b>
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>25 443</b>	<b>329</b>	<b>25 772</b>

Les effets des modifications d'hypothèses concernent principalement les indexations de loyers, les modifications des contrats de locations et les effets des cours de devises.

## 16.2. DETTES LOCATIVES

La ventilation des remboursements des dettes locatives par échéance s'établit comme suit :

	Restant dû à l'ouverture	Nouveaux contrats de locations	Remboursements de l'exercice	Effets des modifications d'hypothèses	Fins et résiliations anticipées des contrats	Variation de périmètre	Restant dû à la clôture	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Dettes locatives</b>	28 702	278	(3 765)	1 715	(71)		26 860	3 722	14 680	8 458

## 17. Autres actifs incorporels

Les autres immobilisations incorporelles au 31 décembre 2025 s'analysent comme suit :

	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
<b>Coût</b>					
<b>Solde au 1er janvier 2024</b>	3 224	0	799	160	4 183
Entrées d'immobilisations	1			126	126
Entrées d'immobilisations générées en interne					0
Cessions-mises au rebut	(4)				(4)
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	43			1 855	1 898
Autres mouvements	13			(13)	0
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	3 276	0	799	2 128	6 204
Entrées d'immobilisations				5	5
Entrées d'immobilisations générées en interne					
Cessions - mises au rebut	(20)			(2)	(22)
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises				(961)	(961)
Autres mouvements					
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	3 256	0	799	1 170	5 225
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>					
<b>Solde au 1er janvier 2024</b>	(3 193)	0	(729)	(160)	(4 082)
Charge d'amortissement	(5)			(292)	(296)
Diminution d'amortissements	4				4
Charge d'amortissement au moyen de regroupements d'entreprises	(30)			(634)	(664)
Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats					0
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente (1)					0
Autres					0
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	(3 223)	0	(729)	(160)	(5 038)
Charge d'amortissement				(170)	(170)
Diminution d'amortissements	19			2	21
Charge d'amortissement au moyen de regroupements d'entreprises				229	229
Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats					0
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente					0
Autres	1			(7)	(6)
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	(3 203)		(729)	(1 031)	(4 962)
<b>Valeur comptable</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	55	0	70	1042	1 167
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	55	0	70	139	266

### **LOGICIELS**

Les actifs incorporels comprennent des logiciels, inscrits pour leur valeur d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité allant de 1 à 3 ans.

### **MARQUES**

Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif du bilan. Elles ne sont pas amorties (compte tenu de leur exploitation continue) et font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

### **AUTRES ACTIFS INCORPORELS**

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

## 18. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2025 s'analysent comme suit :

	Immobilisations en cours	Constructions	Installations générales, agencements, aménagement	Autres immobilisations corporelles	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
<b>Coût ou évaluation</b>					
<b>Solde au 1er janvier 2024</b>	0	18	54	7 673	7 744
Entrées d'immobilisations	7	4		553	564
Cessions - mises au rebut			(17)	(665)	(682)
Autres mouvements				5	5
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises		198	10	402	611
<b>Solde au 31 décembre 24</b>	7	220	47	7 968	8 241
Entrées d'immobilisations		0	3	705	708
Cessions - mises au rebut				(328)	(328)
Autres mouvements	(7)			(100)	(107)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises					
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	0	220	50	8 245	8 514
<b>Amortissements et des pertes de valeur cumulés</b>					
<b>Solde au 1er janvier 2024</b>	-	(14)	(48)	(6 239)	(6 303)
Charge d'amortissement par voie de regroupements d'entreprises		(69)	(4)	(244)	(318)
Charge d'amortissement		(20)	(6)	(732)	(758)
Diminutions d'amortissements			17	649	666
Autres mouvements				(8)	(8)
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	-	(103)	(42)	(6 575)	(6 722)
Charge d'amortissement par voie de regroupements d'entreprises			0	0	0
Charge d'amortissement		(117)	(6)	(690)	(813)
Diminutions d'amortissements			0	317	317
Autres mouvements		(24)	(17)	131	91
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	-	(244)	(64)	(6 817)	(7 126)
<b>Valeur comptable</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	7	117	4	1 392	1 520
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	0	(25)	(15)	1 427	1 389

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement :

- › Matériel de transport 3 à 5 ans
- › Matériel de bureau 5 à 10 ans
- › Installations générales, agencements, aménagements divers 2 à 10 ans
- › Matériel informatique 3 à 5 ans

## 19. Immobilisations financières

### 19.1. PARTICIPATIONS DES ENTREPRISES ASSOCIEES : AMC

(en milliers d'euros)	Titres MEE	Dépréciation titres MEE	Net
Au 01/01/2025	(996)		(996)
Quote-part résultat 2025	23		23
Quote-part écart de conversion 2025			
Reprise de provision titres			
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>(974)</b>	<b>0</b>	<b>974</b>

Le groupe a pris une participation de 50% dans la société Auto Moto Cycle Promotion (AMCP) le 3 décembre 2019, pour un prix de 554 milliers d'euros. Au 31 décembre 2025 la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité s'élève à -974 milliers d'euros. Cette quote-part a été reclassée en moins du Goodwill pour 181 k€ et pour 793 k€ en provisions à long terme.

### 19.2. PARTICIPATIONS DES ENTREPRISES ASSOCIEES : AD CREW

(en milliers d'euros)	Titres MEE	Dépréciation titres MEE	Net
Au 01/01/2025	57		57
Quote-part résultat 2025	37		37
Quote-part écart de conversion 2025			
Reprise de provision titres			
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>93</b>

Le groupe a pris une participation de 49% dans la société AD Crew le 31 mars 2024, pour un prix de 130 milliers d'euros. Au 31 décembre 2025, la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité s'élève à 93 milliers d'euros.

### 19.3. PARTICIPATIONS DES ENTREPRISES ASSOCIEES : FRANCE VELO EVENEMENTS

(en milliers d'euros)	Titres MEE	Dépréciation titres MEE	Net
Au 01/01/2025	(433)		(433)
Quote-part résultat 2025	42		42
Quote-part écart de conversion 2025			
Reprise de provision titres			
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>(391)</b>	<b>0</b>	<b>(391)</b>

Le groupe a pris une participation de 51% dans la société France Vélo Evènements le 22 juin 2023. Au 31 décembre 2023, la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité s'élève à -391 milliers d'euros. Cette quote-part a été reclassée pour 391 milliers d'euros en provisions à long terme.

### 19.4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Non courant	
	31-déc-2025	31-déc-2024
	en milliers d'€	en milliers d'€
<b>Placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur</b>		
Titres de participation non consolidés (1)	888	836
	<b>888</b>	<b>836</b>
<b>Prêts comptabilisés au coût amorti</b>		
Prêts à des parties liées	226	244
Prêts à d'autres entités	100	100

	Non courant	
Autres titres immobilisés (2)	103	103
Dépôt et cautionnements (3)	2 099	2 273
	<b>2 528</b>	<b>2 720</b>
Valeurs brutes	3 416	3 556
Dépréciations	(191)	(188)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>3 225</b>	<b>3 368</b>

(1) Les titres non consolidés sont constitués principalement des titres de la société NETMEDIA (3,53%), JOB MAKER (12,29 %) et de la société AKTAN (6,38 %). Le Groupe n'exerce pas de contrôle sur ces entités.

(2) Placement obligations et titres

(3) Les dépôts et cautionnements sont principalement constitués des cautions versées au titre des locations immobilières.

## 20. Stocks

Néant

## 21. Créances clients et comptes rattachés

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
Créances clients	78 722	76 803
Créances douteuses	1 498	1 911
Dépréciations pour créances douteuses	(1 627)	(1 615)
<b>Total créances clients et autres créances</b>	<b>78 593</b>	<b>77 099</b>

Les créances clients détenues par le Groupe sont composées principalement de créances sur des grands comptes. Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

## 22. Autres actifs

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
Avances et acomptes versés et fournisseurs débiteurs	12 934	11 122
Créances sociales	568	366
Créances fiscales	5 180	7 511
Compte Courant – actif	3 120	2 721
Débiteurs divers	1 997	4 280
Charges constatées d'avance	2 977	2 406
Provisions sur autres créances	(1 852)	(1 852)
<b>Total autres actifs</b>	<b>24 924</b>	<b>26 554</b>

## 23. Trésorerie et soldes bancaires

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
Valeurs mobilières de placement	845	13 409
Trésorerie et soldes bancaires	29 281	24 905
<b>Trésorerie active au bilan</b>	<b>30 126</b>	<b>38 314</b>
Découverts bancaires (dont intérêts courus)	(253)	(381)
Créances Dailly		
<b>Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie</b>	<b>29 873</b>	<b>37 933</b>

## 24. Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

Néant.

## 25. Capitaux propres

A compter du 27 juillet 2022, la société est cotée sur le listing d'Euronext Growth Paris : code ISIN : ALHOP FR 000006527 8.

### 25.1. ACTIONS ORDINAIRES ENTIEREMENT LIBEREES

Au 31 décembre 2025, le capital de HOPSCOTCH Groupe est composé de 3 061 222 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro, soit 2 295 916,50 euros. Il est entièrement libéré.

Le dividende voté à la précédente assemblée générale au titre de l'exercice du 31 décembre 2024 a été versé au cours du deuxième semestre 2025. Celui-ci s'élève à 0,65 € par action, soit 1 990 milliers d'euros.

	31-déc-25	31-déc-24
	Nombre d'actions en unité	Nombre d'actions en unité
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	3 061 222	2 767 443
Augmentation de capital	NA	293 779
Réduction de capital	NA	
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>3 061 222</b>	<b>3 061 222</b>

### 25.2. ACTIONS PROPRES

	31-déc-25	31-déc-24
	Actions propres en unité	Actions propres en unité
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>85 659</b>	<b>128 533</b>
Acquisition/Attribution	0	11 231
Livraison/Exercice	(20 547)	(54 105)
Solde au 31 décembre	65 112	85 659
Contrat de liquidité	3 217	2 393
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>68 329</b>	<b>88 052</b>

Au 31 décembre 2025, la société détient 68 329 de ses propres actions soit 2.23 % de son capital pour un montant de 888 277 euros (valeur de l'action à la clôture du 31/12/2025 : 13,00 €).

Conformément aux notes d'information présentées à l'AMF, les actions propres sont affectées notamment à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière.

### 25.3. ACTIONS GRATUITES ET STOCKS OPTIONS

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Nombre d'actions attribuées définitivement	Date d'expiration de la période de conservation	Cours de l'action à la date d'attribution
Plan 2006 N°1	24 juin 2005	23 mars 2006	11 110	Existantes	23 mars 2008	11 110	23 mars 2010	13,55 €
Plan 2006 N°2	24 juin 2005	15 mai 2006	2 000		15 mai 2008	2 000		15 mai 2010
Plan 2007	24 juin 2005	3 avril 2007	14 000	Existantes	3 avril 2009	14 000	3 avril 2011	13,50 €
Plan 2008	24 juin 2005	28 mars 2008	43 875	Existantes	28 mars 2010	40 275	28 mars 2012	9,27 €
Plan 2009	29 mai 2008	30 mars 2009	59 000	Existantes	30 mars 2011	48 200	30 mars 2013	5,36 €
Plan 2010	29 mai 2008	7 avril 2010	40 000	Existantes	7 avril 2012 20 mai 2012	32 000	7 avril 2014 20 mai 2014	8,70 € 9,20 €
Plan 2011	29 mai 2008	28 mars 2011	49 000	Existantes	28 mars 2013	38 000	28 mars 2015	8,40 €
Plan 2012	24 mai 2012	25 juin 2012	16 474	Existantes	25 juin 2014	13 474	25 juin 2016	7,50 €
Plan 2013	24 mai 2013	5 mai 2014	2 000	Existantes	5 mai 2016	1 000	6 mai 2018	8,15 €
Plan 2014	22 mai 2014	9 septembre 2014	16 500	Existantes	9 septembre 2016	16 500	10 septembre 2018	7,76 €
Plan 2014 N°3*	26 mai 2016	10 janvier 2017	5 000	Existantes	10 janvier 2018	0	10 janvier 2019	0
Plan 2016**	26 mai 2016	13 avril 2017	5 000	Existantes	13 avril 2018	0	13 avril 2019	0
Plan 2016	26 mai 2016	20 juin 2016	32 000	Existantes	20 juin 2018	31 500	21 juin 2020	8,01 €
Plan 2017	26 mai 2016	30 mars 2017	1 000	Existantes	30 mars 2019	500	31 mars 2021	7,30 €
Plan 2019	28 mai 2019	4 décembre 2019	9 000	Existantes	4 décembre 2020	9 000	5 décembre 2021	5,48 €
Plan mars 2019	26-mai-16	29-mars-19	13 400	Existantes	29-mars-21	13 400	30-mars-22	7,68 €
Plan janvier 2020	28-mai-19	15-janv-20	15 000	Existantes	15-janv-21	15 000	16-janv-22	7,62 €
Plan février 2020	28-mai-19	07-févr-20	3 000	Existantes	07-févr-21	3 000	08-févr-22	8,00 €
Plan septembre 2020	28-mai-19	23-sept-20	5 750	Existantes	23-sept-21	3 700	24 septembre 2022	7,80 €
Plan avril 2021	28 mai 2019	13 avril 2021	2 000	Existantes	13 avril 2022	2 000	13 avril 2023	12,70 €
Plan juin 2021 N°1	28 mai 2019	1er juin 2021	62 325	Nouvelles	1er juin 2022	55 775	1er juin 2023	14,35 €
Plan juin 2021-2	28 mai 2019	1er juin 2021	45 000	Nouvelles	1er juin 2023	45 000	1 <sup>er</sup> juin 2024	9,02 €
Plan mars 2022	28 mai 2019	30 mars 2022	4 350	Existantes	30 mars 2023	4 350	30 mars 2024	8,30 €
Plan Novembre 2022	24 mai 2022	21 Novembre 2022	59 000	Nouvelles	21 novembre 2024	57 500	21 novembre 2025	18.20 €

\* Sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution

\*\* Ces plans sont devenus caducs, car les conditions d'attribution n'ont pas été réalisées, les deux personnes bénéficiaires n'étant plus présentes au sein de la société à la date d'attribution.

## Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2025

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution définitive*	Date de fin de période de conservation**	Nombre d'actions annulées ou caduques
Plan Mai 2024 -1	24 mai 2022	10 Mai 2024	42 450	Nouvelles ou existantes	10 mai 2026	10 mai 2026	5 000
Plan Mai 2024 -2	24 mai 2022	10 Mai 2024	45 000	Nouvelles ou existantes	10 mai 2026	10 mai 2026	0
Plan Juin 2025-1	27 mai 2025	16 juin 2025	33 750	Nouvelles ou existantes	16 juin 2027	16 juin 2027	0

\* sous réserve que soient satisfaites à cette date les conditions d'attribution prévues au plan.

## Attributions d'options d'achat d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une levée d'option au 31 décembre 2025

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'options d'achat d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Nombre d'actions en circulation	1 <sup>ère</sup> date de levée et de cession possible	Fin du plan	Prix d'exercice de l'option
Plan OPTION juin 2021	28-mai-21	1 <sup>er</sup> juin 2021	50 750	Existantes	23 500	1 <sup>er</sup> décembre 2021	30 novembre 2026 (inclus)	8,07 €

	Actions gratuites		Stock Options	
	en unité	en unité	en unité	en unité
	31-déc-25	31-déc-24	31-déc-25	31-déc-24
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>86 250</b>	<b>58 000</b>	<b>23 750</b>	<b>37 796</b>
Attribution	33 750	86 250		
Exercice/Livraison		(57 500)	(250)	(6 746)
Annulation	(3 950)	(500)		(7 300)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>116 050</b>	<b>86 250</b>	<b>23 500</b>	<b>23 750</b>

En application de la norme IFRS 2, le coût des services rendus au titre de l'attribution des actions gratuites et stock-options est constaté au compte de résultat en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres. Au 31 décembre 2025, la charge s'élève à 862 milliers d'euros.

### 25.4. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL DU GROUPE

En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique du HOPSCOTCH Groupe est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible.

Dans le cadre de sa croissance externe, le Groupe peut être amené à rémunérer partiellement certaines acquisitions en actions.

## 26. Emprunts et dettes financières diverses

	Courant (part à moins d'un an)		Non courant (part à plus d'un an)	
	31-déc-25	31 déc. 2024	31-déc-25	31 déc. 2024
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Découverts bancaires	253	381		
<b>Emprunts contractés auprès :</b>				
* de parties liées				
* d'autres entités (a)	10 692	8 616	15 250	21 420
Frais de souscription d'emprunt	(34)	(34)	(154)	(188)
<b>Emprunts liés aux locations financement de crédit baux</b>				
Dettes sur acquisitions de titres				836
Dettes sur attribution gratuite d'actions				
Intérêts courus et autres	287	374		
Sous-total emprunts hors dette locative	11 199	9 336	15 096	22 068
Emprunts liés aux dettes locatives	3 722	3 643	23 137	25 059
<b>Total emprunt</b>	<b>14 921</b>	<b>12 979</b>	<b>38 233</b>	<b>47 127</b>

(a) Le détail des emprunts bancaires au 31 décembre 2025 est présenté à la note 31.1.4.

La ventilation des emprunts bancaires en fonction des taux d'intérêts s'établit comme suit :

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
Total taux fixe	4 426	10 086
Total taux variable	21 516	19 950
	<b>25 942</b>	<b>30 036</b>

## 27. Provisions

Les provisions non courantes et courantes couvrent les risques suivants :

	Courant		Non courant	
	31-déc-25	31-déc-24	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Indemnités de fin de carrière (1)			3 811	3 904
Litiges	160	20	1 319	1 340
Titres MEE			1 184	1 249
<b>Total provisions</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>6 315</b>	<b>6 492</b>

(1) La méthode de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière et le traitement comptable sont décrits à la note 3.18.

## 28. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
Dettes fournisseurs	60 881	56 362
Dettes fournisseurs d'immobilisations	142	
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>61 022</b>	<b>56 362</b>

## 29. Autres passifs

Le poste autres passifs courants et comptes de régularisation se décompose comme suit :

	Courant	
	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
Dettes fiscales & sociales	17 428	23 524
Autres dettes (1)	6 158	9 673
Produits constatés d'avance (2)	14 927	13 665
<b>Total autres passifs</b>	<b>38 513</b>	<b>46 861</b>

(1) Les autres dettes correspondent principalement aux avances reçues et avoirs à établir sur affaires.

(2) Les produits constatés d'avance résultent principalement de l'application de la méthode à l'avancement pour la reconnaissance de la marge associée à ses prestations de service.

## 30. Variation du besoin en fonds de roulement

	31-déc-25	31-déc-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
Stocks et en-cours	360	(64)
Clients et comptes rattachés	(3 272)	7 781
Autres créances	1 332	2 619
Fournisseurs et comptes rattachés	5 610	(7 327)
Autres dettes	(7 319)	(10 528)
<b>Total de la variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>3 290</b>	<b>(7 519)</b>

## 31. Instruments financiers

### 31.1. GESTION DES RISQUES

#### 31.1.1. Risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital du Groupe se compose de dettes, qui comprend les emprunts présentés à la note 26, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

#### 31.1.2. Risque de taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt du groupe a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash-flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, les entreprises du Groupe empruntent à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

#### 31.1.3. Risque de change

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2025 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro.

### 31.1.4. Risque de liquidité

La dette d'emprunts contractée auprès des établissements de crédit a les caractéristiques suivantes :

Banque	Montant initial	Fin	Taux restant dû à l'ouverture	Contracté sur l'exercice	Variations de périmètre		Remboursé sur l'exercice	Restant dû à la clôture	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
BPI	1 000	30/06/2025	Taux fixe 2,08%	150			150	0			
BPI	2 000	31/12/2020	Taux fixe 0,80%	0				0			
BP	450	24/11/2023	Taux fixe 0,40%	0				0			
CIC	6 000	16/07/2025	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%	0				0			
CIC	2 500	16/07/2026	Taux Variable Euribor 3 mois 1,7%	0				0			
CIC	1 900	16/07/2025	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%	0				0			
CIC	2 000	16/07/2026	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%	0				0			
BNP	70	30/11/2024	Taux fixe 0,95%	0				0			
CIC	4 000	25/06/2026	PGE	1 513			1 007	506	506		
HSBC	2 000	29/06/2026	PGE	878			501	377	377	0	
CA	2 000	30/06/2026	PGE	755			503	252	252	0	
BNP	2 000	29/06/2026	PGE	757			504	253	253	0	
BPI	5 000	31/07/2026	PGE	2 188			1 250	938	938	0	
CIC	2 000	25/06/2027	PGE 2	1 257			500	757	503	253	
HSBC	1 000	25/06/2027	PGE 2	693			312	381	253	128	
CA	1 000	30/06/2027	PGE 2	627			250	377	251	126	
BNP	1 000	11/06/2027	PGE 2	629			250	379	252	127	
HSBC	370	29/07/2026	PGE	130			74	56	56	0	
CDN	450	12/05/2026	PGE	161			113	48	48	0	
BP	379	29/05/2026	PGE	109			77	32	32	0	
BP	800	29/05/2026	PGE	230			162	68	68	0	
BANCO D'ASTI	25	06/07/2026	PGE	10			6	4	4	0	
SANTANDER	300	30/09/2024	PGE	0			0	0	0	0	
CIC	5 300	16/01/2030	PRET ACQUISITION	4 855			890	3 955	890	3 075	0
CIC	2 500	16/01/2031	PRET ACQUISITION	2 500				2 500		0	2 500
CIC	4 129	16/07/2031	PRET ACQUISITION HIT	4 129			635	3 494	635	2 541	318
CIC	1 166	16/07/2031	PRET ACQUISITION HIT France	1 166			179	987	179	718	90
CIC	6 500	16/07/2031	PRET ACQUISITION HOPSCOTCH NETWORK	6 500			1 000	5 500	1 000	4 000	500
CIC	800	16/01/2031	PRET ACQUISITION USP	800			123	677	123	492	62
CIC	<b>397</b>	<b>26/06/2025</b>				397	4	393	71	286	<b>36</b>
CIC	<b>4 000</b>	<b>03/12/2025</b>				4 000		4 000	4 000	0	
CIC	<b>2 000</b>	<b>03/12/2025</b>				2 000	2 000	0		0	
<b>Total</b>				<b>30 036</b>	<b>6 397</b>	<b>0</b>	<b>10 489</b>	<b>25 942</b>	<b>10 692</b>	<b>11 746</b>	<b>3 505</b>

Les emprunts CIC (hors PGE, 21,5 M€ restant dû à la clôture) ont principalement été souscrits pour financer l'acquisition des entités Tourisme et les prises de participation dans Hopscotch Network en 2018 et 2019 ainsi que d'autres acquisitions (Vivacom, Albera Conseil et AMC Promotion et sont assortis de covenants qui doivent respecter tout ou partie des ratios suivants :

- › Le niveau de trésorerie du Groupe doit être supérieur à 10 M€ (CIC)
- › Le résultat opérationnel courant doit être positif (CIC)
- › Le ratio dettes financières nettes / Résultat opérationnel courant doit être inférieur ou égal à 0 (CIC)

Les covenants sont calculés pour les emprunts CIC tous les semestres. Ceux-ci sont respectés au 31 décembre 2025.

### 31.1.5. Risque de crédit

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations.

### 31.1.6. Risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions.

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents de trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

### 31.1.7. Risque de marché

Le groupe n'identifie pas de risque de marché particulier. Le groupe poursuit sa politique de diversification métier et de diversification géographique afin de limiter au maximum son risque d'exposition à un seul marché trop étroit.

## 31.2. BILAN PAR CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Actif en milliers d'€	31/12/2025			Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances, y compris Trésorerie	Actifs financiers disponibles à la vente
<b>Actifs non-courants</b>						
Actifs financiers	3 225	3 225		103	2 341	781
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>3 225</b>	<b>3 225</b>		<b>103</b>	<b>2 341</b>	<b>781</b>
<b>Actifs courants</b>						
Clients	78 593	78 593			78 593	
Autres débiteurs	24 924	24			24 924	
Instruments dérivés	32	32			32	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	30 126	30 126			30 126	
Actif non courant destinés à être cédés						
<b>Total actifs courants</b>	<b>133 676</b>	<b>133 676</b>			<b>133 676</b>	

Actif	31/12/2024			Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances, y compris Trésorerie	Actifs financiers disponibles à la vente
en milliers d'€						
<b>Actifs non-courants</b>						
Actifs financiers	3 368	3 368		103	2 536	729
<b>Total actifs non courants</b>	<b>3 368</b>	<b>3 368</b>		<b>103</b>	<b>2 536</b>	<b>729</b>
<b>Actifs courants</b>						
Clients	77 099	77 099			77 099	
Autres débiteurs	26 554	26 554			26 554	
Instruments dérivés	264	264			264	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	38 314	38 314			38 314	
Actif non courant destinés à être cédés						
<b>Total actifs courants</b>	<b>142 231</b>	<b>142 231</b>			<b>142 231</b>	

Passif	31/12/2025		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	
en milliers d'€					
<b>Passifs non courants</b>					
Emprunts et dettes financières à long terme	15 096	15 096			15 096
Instruments Dérivés	239	239		239	
Dettes locatives à long terme	23 137	23 137			23 137
<b>Total passifs non courants</b>	<b>38 473</b>	<b>38 473</b>		<b>239</b>	<b>38 233</b>
<b>Passifs courants</b>					
Partie courante des dettes financières à long terme	10 658	10 658			10 658
Partie courante des dettes locatives	3 722	3 722			3 722
Emprunts à court terme	541	541			541
Fournisseurs	61 022	61 022			61 022
Instruments dérivés	152	152		152	
Autres créditeurs	39 706	39 706			39 706
Passif concernant des actifs non courant destinés à être cédés					
<b>Total passifs courants</b>	<b>115 801</b>	<b>115 801</b>		<b>152</b>	<b>115 649</b>

Passif	31/12/2024		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Passifs évalués au coût amorti
en milliers d'€					
<b>Passifs non courants</b>					
Emprunts et dettes financières à long terme	22 068	22 068			22 068
Instruments Dérivés	323	323		323	
Dettes locatives à long terme	25 059	25 059			25 059
<b>Total passifs non courants</b>	<b>47 450</b>	<b>47 450</b>		<b>323</b>	<b>47 127</b>
<b>Passifs courants</b>					
Partie courante des dettes financières à long terme	8 581	8 581			8 581
Partie courante des dettes locatives	3 643	3 643			3 643
Emprunts à court terme	755	755			755
Fournisseurs	56 362	56 362			56 362
Instruments dérivés	72	72		72	
Autres créditeurs	47 524	47 524			47 524
Passif concernant des actifs non courant destinés à être cédés					
<b>Total passifs courants</b>	<b>116 938</b>	<b>116 938</b>		<b>72</b>	<b>116 865</b>

Les actifs financiers de gestion de trésorerie (VMP) sont valorisés à la juste valeur de niveau 1 (fondée sur des prix cotés sur des marchés proposant des actifs identiques), les actifs disponibles à la vente

sont valorisés la juste valeur de niveau 3 (fondée sur des techniques d'évaluation ne reposant pas sur des données observables de marché). Les autres instruments financiers sont valorisés au coût amorti.

## 32. Acquisition de filiales

### 32.1. FILIALES ACQUISES

	Date d'acquisition	Pourcentage d'actions acquises	Prix d'acquisition	Paiement en actions	Paiement en cash
			en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
THR	10/01/2025	4%	59		59
ES COMMUNICATION	10/06/2025	100%	786	392	394
			845	392	452

### 32.2. INCIDENCE DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES SUR LES FLUX DE TRESORERIE

La société Hopscotch Groupe a acquis en date du 31 janvier 2024 100% des sociétés ITCG et Interface Tourism Netherlands, 51% de la société Interface Tourism Italy et 55% de la société Interface Tourism Spain.

La société Hopscotch Groupe a acquis en date du 19 septembre 2024 100% de la société USP et a versé sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2025 un complément de prix de 26 k€.

Le 2 avril 2024, Hopscotch Groupe a acquis 1 151 actions d'Interface Tourism Spain (IT Spain) auprès de Chris Pommeroy pour un montant de 225 k€, ce montant sera payé sur 5 ans. Le 2<sup>ème</sup> versement a été réalisé sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025 pour un montant de 45 k€.

	31-déc.-25	31-déc.-24
	en milliers d'€	en milliers d'€
Complément de prix des titres de la société USP	(26)	
Complément de prix des titres du groupe ITG	(836)	
Paiement différé pour l'actionnaire d'IT Spain – Christopher Pommeroy	(45)	
Acquisition de 100% des titres de la société ITCG		(2 470)
Acquisition de la trésorerie de la société ITCG		1 164
Acquisition de 100% des titres de la société Interface Tourism Netherlands		(131)
Acquisition de la trésorerie de la société Interface Tourism Netherlands		59
Acquisition de 51% des titres de la société Interface Tourism Italy		(478)
Acquisition de la trésorerie de la société Interface Tourism Italy		324
Acquisition de 55% des titres de la société Interface Tourism Spain		(2 381)
Acquisition de la trésorerie de la société Interface Tourism Spain		1 185
Acquisition de 100% des titres de la société USP		(810)
Acquisition de la trésorerie de la société USP		152
<b>Incidence des regroupements d'entreprise</b>	<b>(908)</b>	<b>(3 384)</b>

### 33. Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'€	KPMG		Cabinet Foucault		F&C AUDIT		ACA NEXIA		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
HOPSCOTCH Groupe	46	56	38	37					84	93
Filiales	230	232	16	23	10	10		7	257	272
	<b>276</b>	<b>288</b>	<b>54</b>	<b>59</b>	<b>10</b>	<b>10</b>		<b>7</b>	<b>341</b>	<b>365</b>
HOPSCOTCH Groupe	8								8	
Filiales										
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>288</b>	<b>54</b>	<b>59</b>	<b>10</b>	<b>10</b>		<b>7</b>	<b>350</b>	<b>365</b>

### 34. Engagements hors bilan

#### 34.1. ENGAGEMENTS DONNES

##### 34.1.1. Nantissement des titres de participation et cautions de garantie

La société HOPSCOTCH Groupe a accordé un nantissement de ces titres de participation à hauteur de 26 000 milliers d'euros.

##### 34.1.2. Garantie bancaire à première demande

La société HOPSCOTCH Groupe a accordé dans le cadre de ses activités des garanties bancaires à première demande à hauteur de 1 886 milliers d'euros.

La société Hopscotch Network a accordé dans le cadre de ses activités des cautions bancaires à première demande à hauteur de 432 milliers d'euros, dont 0 milliers d'euros sur des dettes sociales.

#### 34.2. ENGAGEMENTS REÇUS

À la clôture de l'exercice, le groupe bénéficie d'une autorisation de Dailly d'un montant de 2 500 milliers d'euros et d'une autorisation de découvert d'un montant de 1 500 milliers d'euros.

### 35. Événements postérieurs à la clôture

Entre le 1er janvier 2026 et la date d'arrêté des comptes, aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 n'est intervenu.

### 18.3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée générale de la société HOPSCOTCH Groupe S.A.,

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hopscotch Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

#### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 45 487 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

---

### Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2026

KPMG SA

Xavier Fournet

Associé

Paris, le 30 avril 2026

Cabinet Foucault

Olivier Foucault

Associé

# ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

— AU 31 DÉCEMBRE 2025 —

## 18.3.4. État des comptes sociaux annuels

### Bilan en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024		
	BRUT	AMORT / PROV.	NET	BRUT	AMORT / PROV.	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Frais d'établissement						
Concession de brevets et droits similaires	223	146	77	223	146	77
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>223</b>	<b>146</b>	<b>77</b>	<b>223</b>	<b>146</b>	<b>77</b>
Installations techniques, matériels						
Autres immobilisations corporelles	3 694	2 981	712	3 206	2 633	5 74
Immobilisations corporelles en cours						
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3694</b>	<b>2 981</b>	<b>712</b>	<b>3 206</b>	<b>2 633</b>	<b>574</b>
Participations	48 478	2 890	45 587	46 777	2 890	43 886
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	2 419	143	2 276	2 878	21	2 857
<b>Immobilisations financières</b>	<b>50 897</b>	<b>3 034</b>	<b>47 863</b>	<b>49 655</b>	<b>2 911</b>	<b>46 743</b>
<b>Total I</b>	<b>54 814</b>	<b>6 161</b>	<b>48 653</b>	<b>53 084</b>	<b>5 690</b>	<b>47 394</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	7 349	47	7 302	19 737	92	19 646
Autres créances	17 508	1 852	15 656	13 972	1 852	12 120
Charges constatées d'avance	594	-	594	710	-	710
Valeurs mobilières de placement	62	18	44	60	18	42
Instruments financiers à terme	50	-	50	-	-	-
Disponibilités	6 757	-	6 757	3 641	-	3 641
<b>Total II</b>	<b>32 320</b>	<b>1 918</b>	<b>30 403</b>	<b>38 120</b>	<b>1 962</b>	<b>36 158</b>
Frais d'émission des emprunts						
Écart de conversion actif						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>87 134</b>	<b>8 079</b>	<b>79 056</b>	<b>91 204</b>	<b>7 652</b>	<b>83 552</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Capital social	2 296	2 296
Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 625	11 625
Réserves	294	294
Report à nouveau	5 649	2 215
Résultat de l'exercice	2 072	5 379
Provisions réglementées	8	8
<b>Capitaux propres</b>	<b>21 944</b>	<b>21 817</b>
Provisions pour risques	77	71
Provisions pour charges		-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>77</b>	<b>71</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	25 905	29 601
Emprunts et dettes financières divers	18 137	21 489
Instruments financiers à terme	-	-
Avances et acomptes reçus s/commandes	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 764	4 309
Dettes fiscales et sociales	4 875	6 158
Autres dettes	354	108
Produits constatés d'avance	-	-
<b>Dettes</b>	<b>57 035</b>	<b>61 664</b>
Écart de conversion passif	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>79 056</b>	<b>83 552</b>

## Compte de résultat en milliers d'euros

	2025	2024
Production vendue (services)	20 651	21 121
Production stockée	-	-
Subventions	30	24
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	87	263
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5	-
Autres produits	116	6
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>20 889</b>	<b>21 413</b>
Achats matières & autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	(10 932)	(11 054)
Impôts, taxes et versements assimilés	(650)	(567)
Salaires	(7 403)	(5 888)
Cotisations sociales	(3 449)	(2 656)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(349)	(364)
Dotations aux dépréciations des immobilisations	-	-
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions	(48)	(42)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(8)	-
Autres charges	(155)	(146)
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(22 995)</b>	<b>(20 716)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(2 106)</b>	<b>698</b>
Produits financiers de participation	4 500	5 100
Autres intérêts et produits assimilés	221	463
Reprises sur dépréciations et provisions	-	153
Différences positives de change	-	-
Produits des cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	10	21
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>4 731</b>	<b>5 737</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(123)	(27)
Intérêts et charges assimilées	(1 077)	(1 469)
Différence négative de change	()	(1)
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	(41)	(33)
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(1 241)</b>	<b>(1 530)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>3 490</b>	<b>4 207</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>1 384</b>	<b>4 904</b>
Produits exceptionnels	-	652
Charges exceptionnelles	-	(148)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>504</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-	-
Impôts sur les bénéfices	688	(30)
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>2 072</b>	<b>5 379</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'exercice a une durée de douze (12) mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont tous communiqués en milliers d'euros, sauf stipulation contraire.

Note 1 : Évènements significatifs de la période

Note 2 : Continuité d'exploitation

Note 3 : Principes et méthodes comptables

Note 4 : Immobilisations et amortissements

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Note 6 : Dettes d'exploitation

Note 7 : Comptes de régularisation

Note 8 : Produits à recevoir et charges à payer

Note 9 : Capitaux propres

Note 10 : Provisions

Note 11 : Emprunts et dettes financières

Note 12 : Autres créances et autres dettes

Note 13 : Trésorerie

Note 14 : Reprises sur provisions

Note 15 : Produits et charges financiers

Note 16 : Produits et charges exceptionnels

Note 17 : Tableau des filiales et participations

Note 18 : Effectif

Note 19 : Rémunération des dirigeants

Note 20 : Gestion des risques

Note 21 : Engagements hors bilan

Note 22 : Intégration fiscale

Note 23 : Transactions effectuées avec les parties liées

Note 24 : Évènements postérieurs à la clôture

## NOTE 1 : ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

L'année a été marquée par la création de Hopscotch Suisse, nouvelle étape dans l'expansion du réseau, ainsi que par l'acquisition, en juin 2025, du solde des actions d'Interface Tourisme Italie, portant la détention à 100% de la filiale.

Le Groupe Hopscotch a appliqué sur l'exercice 2025 les principales modifications introduites par le règlement ANC n°2022-061 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

## NOTE 2 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2025, l'actif réalisable couvre le passif exigible.

## NOTE 3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023.

#### Changement de réglementation comptable :

L'exercice 2025 constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC n° 2022-06 et ANC 2023-03.

Cette application constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan comptable général. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

#### Incidences du changement de méthodes comptables :

##### Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel :

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- › Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- › Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- › les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- › les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Au titre de l'exercice 2025, il n'a été constaté aucune opération de cette nature.

#### Changement de présentation comptable :

Les comptes annuels clos le 31/12/2025 sont établis et présentés selon le nouveau modèle d'états financiers définis par le règlement comptable ANC 2022-06.

Les changements intervenus sont les suivants :

- › la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- › les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Les conventions comptables suivantes ont été notamment respectées :

- › principe de prudence ;
- › continuité de l'exploitation ;
- › indépendance des exercices ;
- › permanence des méthodes comptables ;
- › la méthode de base retenue pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **METHODE D'EVALUATION RETENUE POUR CERTAINS POSTES DU BILAN :**

##### **Suivi ultérieur de la valeur des actifs**

Par application du règlement CRC 2002-10, un test de dépréciation (perte de valeur) est effectué :

- › à chaque clôture pour les actifs à durée de vie indéterminée (fonds de commerce, marque, ...) ;
- › en cas d'indice de perte de valeur pour les autres actifs.

Pour les principaux actifs concernés, la valeur nette comptable au bilan des actifs est comparée à la valeur d'utilité. La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est calculée à partir des estimations des avantages économiques futurs attendus.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si la valeur nette comptable au bilan est supérieure à la valeur actuelle.

##### **Immobilisations incorporelles et corporelles**

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens par application des durées suivantes :

Logiciels	Linéaire	1 an
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Agencements installations	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 et 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 et 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 et 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	7 et 10 ans

##### **Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture basé sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

##### **Actions propres**

Les actions propres sont enregistrées dans les comptes suivants :

- › immobilisations financières lorsqu'elles sont affectées intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière ou détenues à des fins de couverture

d'option d'achat d'actions, dans la perspective d'une livraison aux salariés de la Société ou de ses filiales ou autre système d'actionnariat des salariés ;

- › valeurs mobilières de placement : lorsqu'elles sont affectées au « contrat de liquidité » confié à un mandataire en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Pour déterminer la valeur brute des actions propres cédées, la méthode FIFO est utilisée. Si la valeur d'inventaire des actions propres est inférieure à leur valeur d'acquisition, ces actions font l'objet d'une dépréciation.

### **Plan d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions**

Concernant les plans d'options d'achat d'actions, le coût d'entrée ou le coût probable d'achat, est diminué du prix d'exercice susceptible d'être acquitté par les employés. En application du PCG, les charges, dotations et reprises correspondant à l'attribution d'options et à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la société étant des éléments de rémunération, elles sont comptabilisées en charges de personnel.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Une convention de trésorerie Groupe a été signée entre la société HOPSCOTCH Groupe et l'ensemble de ses filiales le 6 janvier 2025. Cette convention prévoit la rémunération des comptes courants au taux de l'Euribor 3 mois + 1% pour la Holding et l'Euribor 3 mois + 0,2% pour les filiales et est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

### **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées, pour leur valeur brute, au prix d'acquisition. Elles sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire (déterminée par référence aux cours officiels en fin d'année) est inférieure au prix d'acquisition.

Les plus-values latentes calculées sur les mêmes bases ne sont pas comptabilisées.

### **Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts liés**

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de services.

## NOTE 4 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Frais d'établissement	-				-
Concessions et droits	77				77
Logiciels	146				146
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours	-				-
<b>TOTAL</b>	<b>223</b>				<b>223</b>
Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissements à la clôture
Frais d'établissement	-				-
Concessions et droits	-				-
Logiciels	146				146
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours	-				-
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>146</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>77</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>77</b>

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et logiciels.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Installations techniques, matériel et outillage	-				-
Autres immobilisations corporelles	3 206		496	8	3 694
Immobilisations en cours	-				-
<b>TOTAL</b>	<b>3 206</b>		<b>496</b>	<b>8</b>	<b>3 694</b>
Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissements à la clôture
Inst. techniques, matériel et outillage	-				-
Autres immobilisations corporelles	2 633		349		2 981
Immobilisations en cours	-				-
<b>TOTAL</b>	<b>2 633</b>		<b>349</b>		<b>2 981</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>574</b>		<b>147</b>	<b>8</b>	<b>712</b>

Les augmentations d'immobilisations corporelles (496 milliers d'euros) concernent principalement des agencements et installations (330 milliers d'euros), du matériel informatique (101 milliers d'euros), du mobilier de bureau (43 milliers d'euros) et du matériel de transport (22 milliers d'euros).

Les cessions (8 milliers d'euros) concernent du matériel de transport.

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes
Titres de participation	48 378	2 890	45 487	46 677	2 890	43 786
Autres titres	-		-	-		-
Autres formes de participation	-		-	-		-
Titres auto-détenus	969	123	847	1 380	-	1 380
Créances rattachées à des participations	100		100	100		100
Prêts	-		-			
Dépôts et cautionnements	1000	21	979	1 048	21	1 027
Autres immobilisations financières	450		450	450		450
	<b>50 897</b>	<b>3 034</b>	<b>47 863</b>	<b>49 655</b>	<b>2 911</b>	<b>46 743</b>

Au cours de l'exercice, les principaux mouvements sur les titres de participation ont été les suivants :

- › Acquisition de titres de la société ES Communication pour 785 milliers d'euros\*.
- › Complément de prix pour la société International Tourism Communication Group pour 347 milliers d'euros\*.
- › Complément de prix pour la société Interface Tourism Spain (renommée Hopscotch Network Spain SL) pour 388 milliers d'euros\*.
- › Complément de prix pour la société Interface Tourism Netherlands pour 22 milliers d'euros\*.
- › Complément de prix pour la société Interface Tourism Italy pour 79 milliers d'euros\*.
- › Complément de prix pour la société USP Publiciteit & Communicatie B.V. pour 26 milliers d'euros\*.
- › Création de la société Hopscotch Portugal pour 1 millier d'euros.
- › Création de la société Hopscotch SA en Suisse pour 52 milliers d'euros.

Les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement par les dépôts de garantie versés aux bailleurs des locaux utilisés par la société.

Au 31 décembre 2025, la société détient 65 112 de ses propres actions soit 2,12 % de son capital, pour un montant de 969 milliers d'euros (hors contrat de liquidité de 3 217 actions pour 44 milliers d'euros). Ces titres ont été acquis au cours moyen de 14,88 euros dans le cadre du programme de rachat d'actions selon les notes d'information présentées à l'AMF et sont affectées intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière.

Le cours de bourse de clôture au 31 décembre 2025 a atteint 13 euros.

\* Les prix d'acquisition des titres des sociétés acquises sont provisoires.

## NOTE 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances (hors groupe) donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Au 31 décembre 2025, l'encours client s'élève à 7 302 milliers d'euros et est ventilé comme suit :

En milliers d'euros	Total Brut	Provisions	Total Net	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Créances Clients	7 349	47	7 302	7 302	-
<i>Dont Factures à établir</i>	<i>1 377</i>		<i>1 377</i>	<i>1 377</i>	<i>-</i>

Les clients douteux sont de 47 milliers d'euros couverts par une provision pour dépréciation du même montant.

## NOTE 6 : DETTES D'EXPLOITATION

Ventilation des dettes d'exploitation au 31 décembre 2025 :

En milliers d'euros	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 764	7 764	-
Dettes fiscales et sociales	4 875	4 875	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 639</b>	<b>12 639</b>	

## NOTE 7 : COMPTES DE RÉGULARISATION

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Produits constatés d'avance		-
Charges constatées d'avance	594	710

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2025 sont constituées principalement de différents contrats de licence et de maintenance informatique 2026.

## NOTE 8 : PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Factures à établir	1 377	11 106
Autres	25	28
<b>Produits à recevoir</b>	<b>1 401</b>	<b>11 134</b>
Factures non parvenues	6 936	3 256
Dettes fiscales et sociales	2 191	2 289
<b>Charges à payer</b>	<b>9 127</b>	<b>5 545</b>

## NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

### CAPITAL

Au 31 décembre 2025, le capital social de la société HOPSCOTCH Groupe est composé de 3 061 222 actions de 0,75 euro chacune.

En milliers d'euros	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution dividendes	Autres mouvements	Clôture
Capital	2 296				2 296
Prime d'émission	929				929
Prime d'apport	10 697				10 697
Prime de fusion	-				-
Réserve légale	267				267
Autres réserves	27				27
Report à nouveau	2 215	3 389		44	5 649
Résultat de l'exercice	5 379	(3 389)	(1 990)	2 072	2 072
Provisions règlementées	8				8
<b>TOTAL</b>	<b>21 817</b>	<b>-</b>	<b>(1 990)</b>	<b>2 116</b>	<b>21 944</b>

## ATTRIBUTIONS D' ACTIONS ET D' OPTIONS

	31/12/2025	31/12/2024
	Actions gratuites en unité	Actions gratuites en unité
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	88 250	58 000
Attribution	33 750	86 250
Exercice	-	(57 500)
Régularisation	(3 950)	(500)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>116 050</b>	<b>86 250</b>

## NOTE 10 : PROVISIONS

En milliers d'euros		Valeur comptable à l'ouverture de l'exercice	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Valeur comptable à la clôture de l'exercice
<b>Provisions pour dépréciation</b>	Immobilisations financières	2 911	123			3 034
	Comptes clients	92			45	47
	Comptes courants	1 844				1 844
	VMP	18				18
	Débiteurs divers	8				8
<b>Provisions pour risques et charges</b>		71	48		42	77
<b>Provisions réglementées</b>		8				8
<b>Total</b>		<b>4 952</b>	<b>171</b>	<b>-</b>	<b>87</b>	<b>5 036</b>

La dotation de provision pour dépréciation sur immobilisations financières correspond à la baisse de valorisation du portefeuille d'actions selon le cours de bourse au 31 décembre pour 123 milliers d'euros.

La reprise de provision pour dépréciation sur comptes clients provient de diverses prescriptions commerciales pour 45 milliers d'euros.

Les dotations et reprises de provision pour risque sont liées à la couverture des attributions d'actions gratuites et stock-options.

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Ventilation de la dette au 31 décembre 2025 par échéance :

En milliers d'euros	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à moyen et long terme	25 735	10 514	12 704	2 517
Intérêts courus	152	152	-	-
Concours bancaires courants	17	17	-	-
Avances en comptes courants consentis par les filiales	18 137	18 137	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>44 042</b>	<b>28 820</b>	<b>12 704</b>	<b>2 517</b>

Au 31 décembre 2025, les emprunts se détaillent comme suit :

Banque	Montant initial	Fin	Taux	Couverture	Restant dû à l'ouverture	Contracté sur l'exercice	Rembours. exercice	Restant dû à la clôture	- 1 an	de 1 an à 5 ans	+ 5 ans
<b>BPI</b>	1 000	30/06/2025	Taux fixe 2,08%		150	-	150	-			
<b>CIC</b>	4 000	30/06/2026	PGE - Taux 0,00%		1 513	-	1 007	506	506		
<b>HSBC</b>	2 000	30/06/2026	PGE - Taux 0,00%		878	-	501	377	377		
<b>Caisse d'Epargne</b>	2 000	30/06/2026	PGE - Taux 0,00%		755	-	503	252	252		
<b>BNP</b>	2 000	30/06/2026	PGE - Taux 0,00%		757	-	504	253	253		
<b>BPI</b>	5 000	30/06/2026	PGE - Taux 0,00%		2 188	-	1 250	938	938		
<b>CIC</b>	2 000	25/06/2027	PGE - Taux 0,00%		1 257		500	757	503	253	
<b>HSBC</b>	1 000	25/06/2027	PGE - Taux 0,00%		693		312	381	253	128	
<b>C.A.</b>	1 000	30/06/2027	PGE - Taux 0,00%		627		250	377	251	126	
<b>BNP</b>	1 000	11/06/2027	PGE - Taux 0,00%		629		250	379	252	127	
<b>CIC</b>	5 300	16/01/2030	Taux fixe 1,64%		4 855		890	3 965	890	3 075	
<b>CIC</b>	2 500	16/01/2031	Taux fixe 1,88%		2 500		-	2 500			2 500
<b>CIC</b>	4 129	16/01/2031	Taux fixe 1,74%		4 129		635	3 494	635	2 541	318
<b>CIC</b>	1 166	16/01/2031	Taux fixe 1,74%		1 166		179	987	179	718	90
<b>CIC</b>	6 500	16/01/2031	Taux fixe 1,74%		6 500		1 000	5 500	1 000	4 000	500
<b>CIC</b>	800	16/01/2031	Taux fixe 1,74%		800		123	677	123	492	62
<b>CIC</b>	393	16/01/2031	Taux variable 1,74%		-	393		393	100	275	17
<b>CIC</b>	2 000	24/12/2025	Taux variable 3,69%		-	2 000	2 000	-			
<b>CIC</b>	4 000	03/03/2026	Taux variable 3,69%		-	4 000		4 000	4 000		
					<b>29 397</b>	<b>6 393</b>	<b>10 054</b>	<b>25 735</b>	<b>10 514</b>	<b>11 735</b>	<b>3 486</b>

Les emprunts CIC (hors PGE, 21,5 M€ restant dû à la clôture) ont principalement été souscrits pour financer les prises de participation dans Hopscotch Network en 2018 et en 2019 ainsi que d'autres acquisitions (Vivacom, Albera Conseil et AMC Promotion, ainsi que les différentes sociétés dans le secteur du Sport et du Tourisme) et sont assortis de covenants qui doivent respecter tout ou partie des ratios suivants :

- › Le niveau de trésorerie du Groupe doit être supérieur à 10 M€ (CIC)
- › Le résultat opérationnel courant doit être positif (CIC)
- › Le ratio dettes financières nettes / Résultat opérationnel courant doit être inférieur ou égal à 0 (CIC)

Les covenants sont calculés pour les emprunts CIC tous les semestres. Ceux-ci sont respectés au 31 décembre 2025.

Le remboursement des PGE, initié en 2022, s'élève à 15,8 M€ à fin 2025.

## NOTE 12 : AUTRES CRÉANCES ET AUTRES DETTES

Ventilation des autres créances au 31 décembre 2025 par échéance :

En milliers d'euros	Total	Dépréciation	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Fournisseurs débiteurs	260		260	-
Avoirs à recevoir des fournisseurs	20		20	-
Créances de TVA	1 260		1 260	-
Avances en compte courant consenties aux filiales	14 238	(1 852)	6 015	8 224
Autres	1 730		1 730	-
<b>TOTAL</b>	<b>17 508</b>	<b>(1 852)</b>	<b>9 284</b>	<b>8 224</b>

Les provisions pour dépréciation sur comptes courants s'élèvent à 1 852 milliers d'euros.

Ventilation des autres dettes au 31 décembre 2025 par échéance :

En milliers d'euros	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Clients créditeurs	108	108	-
Avoirs à établir aux clients	246	246	-
Avances en compte courant consenties par les filiales	-	-	-
Autres	1	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>354</b>	<b>354</b>	<b>-</b>

## NOTE 13 : TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	62	60
Instruments financiers à terme	50	-
Disponibilités	6 758	3 641
<b>Trésorerie brute au bilan</b>	<b>6 869</b>	<b>3 701</b>
Dépréciation VMP	18	18
Concours bancaires courants	17	
<b>Trésorerie nette</b>	<b>6 834</b>	<b>3 683</b>

## NOTE 14 : REPRISES SUR PROVISIONS

Les reprises sur provisions d'exploitation s'élèvent à 87 milliers d'euros dont le détail figure en Note 10 « Provisions » page 134.

## NOTE 15 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers	4 731	5 737
Charges financières	(1 241)	(1 530)
<b>Résultat Financier</b>	<b>3 490</b>	<b>4 207</b>

Les produits financiers sont composés principalement des dividendes versés par les filiales (4,5 M€), de revenus d'intérêts sur compte-courants pour 125 milliers d'euros, de revenus de valeurs mobilières pour 96 milliers d'euros, et de produits nets sur cessions de VMP pour 10 milliers d'euros.

Les charges financières sont principalement composées d'intérêts sur emprunts (1 014 milliers d'euros), de frais financiers pour 37 milliers d'euros, d'intérêts sur compte-courants pour 26 milliers d'euros, de charges nettes sur cessions de VMP pour 41 milliers d'euros, ainsi que des dotations pour dépréciations sur immobilisations financières pour 123 milliers d'euros.

#### NOTE 16 : PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels	-	652
Charges exceptionnelles	-	(148)
<b>Résultat exceptionnel</b>	-	<b>504</b>

#### NOTE 17 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Hopscotch Groupe est également société mère et consolide les comptes des entités du groupe (Hopscotch Groupe + filiales). Une copie des états financiers consolidés (DEU) peut être obtenue sur le site internet dont voici le lien : [Hopscotch | Relations investisseurs](#)

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur BRUTE comptable des titres détenus	Valeur NETTE comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Provision pour Risques et Charges
<b>Filiales détenues à + de 30%</b>							
Hopscotch	2 179	2 965	100%	3 959	3 959	394	
Sagarmatha	58	912	100%	1 601	1 601	224	
Hopscotch Congrès	68	846	100%	3 617	2 343	100	
Hopscotch Décideurs	495	-11	100%	699	699		
Hopscotch Rouge	139	-1 065	100%	440	206	3 555	
Hopscotch Cinéma	264	-2 067	100%	694	-	1 367	
Human To Human	39	413	100%	1 039	1 039	58	
Hopscotch Network	153	19 316	100%	14 757	14 757		
Hopscotch Asia in One	1	NC	100%	1	-	1 398	
Hopscotch Africa	28	-445	100%	27	-	75	
Heaven Conseil	100	323	100%	2 669	2 669	236	
Wami Concept	8	72	100%			17	
Alizeum	15	5	100%	1 000	1 000	412	
UniTeam	50	421	100%	1 441	1 441	40	
Sport&Co	50	125	100%	1 487	1 487	4	
Hopscotch Entertainment	91	1 024	100%	97	97	4 615	
Interface Tourism Communication Group	3 506	-489	100%	7 595	7 595		
Interface Tourism	38	3 185	100%				
Indigo Unlimited	25	967	100%				
Interface Tourism Netherlands	0,1	365	100%	152	152		
ES Communication	10	182	100%	785			
Hopscotch Tourism Netherlands (USP Publiciteit & Communicatie B.V.)	10	184	100%	1 226	1 226		
Hopscotch Network Spain S.L (Interface Tourism Spain)	23	1 633	55%	2 949	2 949		
Interface Tourism Italy	10	426	100%	558	1 343		
Hopscotch Portugal	1	2	100%	1	1	20	
France Vélo Evènement	50	899	51%	26	26	108	
AMC Promotion	1 000	-2 974	50%	554	-	805	
AD Crew	10	29	49%	130	130		
Hopscotch SA (Suisse)	108	108	49%	52	52	64	
Autres filiales détenues à – 30%	NC	NC	NC	821	715	745	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 671</b>	<b>27 428</b>		<b>48 378</b>	<b>45 487</b>	<b>14 238</b>	<b>-</b>

	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Hopscotch	-	89 528	1 776	566
Sagarmatha	-	41 021	364	-
Hopscotch Congrès	-	9 249	0	-
Hopscotch Décideurs	-	1 575	(241)	-
Hopscotch Rouge	-	2 055	(68)	-
Hopscotch Cinéma	-	3 736	(551)	-
Human to Human	-	2 658	(10)	-
Hopscotch Network	-	41 571	75	-
Hopscotch Asia in One	-	-	-	-
Hopscotch Africa	-	277	(125)	-
Heaven Conseil	-	17 662	668	-
Wami Concept	-	1 644	34	-
Alizeum	-	2 214	294	-
Hopscotch Sport (Uniteam)	-	4 498	1	-
Sport and Co	-	1 863	15	-
Hopscotch Entertainment	-	2 623	2 062	-
Interface Tourism Communication Group	-	94	(25)	-
Interface Tourism	-	7 173	(382)	-
Indigo Unlimited	-	3 336	374	-
Interface Tourism Netherlands	-	876	186	-
ES Communication	-	-	(0)	-
Hopscotch Tourism Netherlands (USP Publiciteit & Communicatie B.V.)	-	2 222	36	-
Hopscotch Network Spain S.L (Interface Tourism Spain)	-	4 402	401	-
Interface Tourism Italy	-	1 923	52	-
Hopscotch Portugal	-	80	2	-
France Vélo Evènement	-	2 640	82	-
Auto Moto Cycle Promotion	-	1	45	-

## NOTE 18 : EFFECTIF

L'effectif moyen (en ETP) se répartit comme suit au 31 décembre 2025 :

Effectif	Cadres	Non cadres	Total
Permanents	59	30	88
Intermittents	0	0	0
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>30</b>	<b>88</b>

## NOTE 19 : RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations brutes et avantages en nature versées aux dirigeants est le suivant :

En milliers d'euros	2025	2024
Membres des organes de direction	2 257	2 501
Membres des organes de surveillance	107	94

Les membres du Directoire bénéficient d'un contrat de travail, antérieur à leur nomination au Directoire, dont la rémunération fixe est mensuelle. Pour deux des membres, le contrat de travail s'est arrêté au 30 septembre 2025.

En raison de leur mandat et au cours de l'exercice 2025, tous les membres du Directoire ont perçu une rémunération fixe mensuelle.

Les membres du Directoire peuvent bénéficier d'une part variable motivée par l'atteinte d'objectifs de performance de rentabilité du Groupe, en volume et en pourcentage : la base du calcul est le résultat opérationnel consolidé, auquel on applique un pourcentage croissant en fonction de la rentabilité financière dégagée par l'activité.

Au titre de leur contrat de travail, les membres des organes de direction du Groupe bénéficieront d'une indemnité de départ en retraite, en application de la convention collective. L'engagement est inclus dans le montant des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et est évalué à 247 milliers d'euros (cf. note 22 - Engagements hors bilan - Engagements de retraite).

## **NOTE 20 : GESTION DES RISQUES**

### **RISQUE LIE AU CAPITAL**

La société gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital se compose de dettes, qui comprend les emprunts, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

### **RISQUE DE TAUX**

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash-flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, la société emprunte à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

### **RISQUE DE CHANGE**

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2025 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro.

La société exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euros et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif.

### **RISQUE DE CREDIT**

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations.

## **NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **ENGAGEMENTS DONNES**

#### **Nantissement sur fonds de commerce**

Néant

## Nantissement sur titres de participation et caution de garantie

La société HOPSCOTCH Groupe a des nantissements de comptes de titres financiers à hauteur de 25 610 milliers d'euros.

## Garantie bancaire à première demande

La société HOPSCOTCH Groupe a accordé dans le cadre de ses activités des garanties bancaires à première demande à 1 886 milliers d'euros.

## Instruments de couverture

Dans le cadre de son refinancement, Hopscotch Groupe a contracté des couvertures de taux pour palier au risque de l'évolution des taux variables.

## ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

### Engagements de retraite

Le montant des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite est évalué à 1 043 milliers d'euros (1 510 milliers d'euros au 31/12/2024).

Cette évaluation calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés. La provision prend en compte les éléments suivants :

- › l'ancienneté ;
- › les conventions collectives en vigueur ;
- › un taux de turnover de 17,5% jusqu'à 55 ans et 0% au-delà ;
- › la table de mortalité (Insee données 2018-2020) ;
- › les hypothèses actuarielles suivantes :
  - › taux d'actualisation de 3,96%
  - › taux de réévaluation salariale de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non-cadres.
  - › taux de charges sociales de 50%

La retraite est ouverte aux salariés à l'initiative de la société dès lors que ces derniers ont atteint leur droit maximum ou l'âge de 67 ans. Le Groupe intègre les charges sociales dans le calcul de l'engagement.

## ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL MOBILIER ET LOCATION FINANCEMENT

Néant.

## LOCATIONS SIMPLES

Les engagements donnés en matière de locations mobilières et immobilières (principalement des baux commerciaux) s'élèvent à :

En milliers d'euros	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	+ de 5 ans
Locations mobilières et immobilières	3 391	13 154	7 848

## ENGAGEMENTS REÇUS

À la clôture de l'exercice, le groupe bénéficie d'une autorisation de Dailly d'un montant de 2 500 milliers d'euros et d'une autorisation de découvert d'un montant de 3 000 milliers d'euros.

## NOTE 22 : INTÉGRATION FISCALE

La société HOPSCOTCH Groupe a choisi d'opter pour le régime de l'intégration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

Chaque société calcule sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, l'économie éventuelle d'impôt générée du fait de l'intégration étant conservée par la société HOPSCOTCH Groupe.

Le périmètre de l'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes :

- › HOPSCOTCH Groupe (tête du Groupe) ;
- › Sagarmatha ;
- › Hopscotch Cinéma ;
- › Hopscotch Congrès ;
- › Hopscotch ;
- › Hopscotch Décideurs ;
- › Hopscotch Rouge ;
- › Human to Human ;
- › heaven Conseil ;
- › Wami Concept ;
- › Sport & Co

## IMPOT COMPTABILISE

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre les éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Avant impôt	Impôt correspondant	Résultat net
Résultat courant	1 384	-	1 384
Résultat exceptionnel	-	-	-
Crédits d'impôt		25	25
Impôt de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement		663	663
Participation des salariés			
		688	2 072

## NOTE 23 : OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées de la société sont conclues à des conditions de marché.

## NOTE 24 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

#### 18.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Il n'existe pas de politique de distribution ad hoc. En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique de HOPSCOTCH Groupe est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible en tenant compte du contexte.

#### 18.5. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Au cours des douze derniers mois précédant la date d'établissement du présent document, il n'a pas existé et il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris les procédures en cours ou menaces de procédures dont la société a connaissance, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

#### 18.6. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas à ce jour de changement significatif ni de la situation financière, et notamment dettes et trésorerie, ni de la situation commerciale.

#### 18.7. TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Durée de l'exercice</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
Capital social	2 296	2 296	2 076	2 042	2000	2000
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 061 222	3 061 222	2 767 443	2 722 443	2 666 668	2 666 668
dont actions d'autocontrôle	68 329	88 052	131 619	121 420	52 160	74 261
Chiffre d'affaires	20 651	21 121	18 768	16 243	12 549	13 267
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	1 818	5 382	1 301	2 627	-559	384
Impôts sur les bénéfices	688	-30	272	184	-96	86
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	33	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	2 072	5 379	2 326	2 685	-559	-3 432
Résultat à distribuer de l'exercice	1 531	1 990	1 952	1 361	0	0
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,82	1,75	0,17	0,30	-0,76	0,21
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,68	1,76	0,84	0,99	-0,21	-1,29
Dividende attribué à chaque action	0,65	0,65	0,65	0,50	0	0
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	88	75	67	36	38	57
Montant de la masse salariale pendant l'exercice	7 403	5 888	5 731	4 943	3 260	3 254
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	3 449	2 656	2 463	2 306	1 839	1 543

\* Hors contrat de liquidité

(1) En euros

## 19/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

---

### 19.1. CAPITAL SOCIAL

#### 19.1.1. Informations sur le capital social

Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions composant le capital était de 3 061 222 actions représentant 4 693 213 droits de vote théoriques et 4 624 884 droits de vote réels.

Au 31 mars 2026, le capital social de la société est de 2 295 916,50 euros, divisé en 3 061 222 actions de 0,75 euros de nominal chacune, entièrement libérées représentant 4 741 627 de droits de vote théoriques et 4 660 774 de droits de vote réels. L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote s'explique par l'existence d'un droit de vote double. Par ailleurs, la différence entre le nombre total de droits de vote réels et le nombre total de droits de vote théorique résulte de l'existence d'actions auto-détenues.

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital, ni de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions ouvrant droit au même dividende, qui peuvent être nominatives ou au porteur.

Elles sont inscrites en compte et cessibles dans les conditions prévues par la loi.

#### DROIT DE VOTE DOUBLE (ART. 12 - 3 DES STATUTS)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

#### NANTISSEMENT

Il n'existe pas de nantissement significatif sur le capital.

#### HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Les évolutions du capital social au cours des trois derniers exercices :

- › Le 1<sup>er</sup> juin 2022 : il a été créé 55 775 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,75 euros dans le cadre de l'attribution définitives d'actions attribuées gratuitement couverte par la remise d'actions nouvelles. A cette occasion, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 41 831,25 € et a ainsi été porté de 2 000 001 à 2 041 832,25 euros.
- › Le 1<sup>er</sup> juin 2023 : il a été créé 45 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,75 euros dans le cadre de l'attribution définitives d'actions attribuées gratuitement couverte par la remise d'actions nouvelles. A cette occasion, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 33 750 € et a ainsi été porté de 2 041 832,25 à 2 075 582,25 euros.
- › Le 31 janvier 2024 : Lors de l'apport en nature de 228 191 actions ordinaires de la société International Tourism Communication Group, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 16, rue Ballu 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 829 819 937, le capital social a, aux termes de l'assemblée générale du 31 janvier 2024, été augmenté de 236 279 actions ordinaires nouvelles de 0,75 euro chacune de valeur nominale le portant ainsi de 2 075 582,25 € à 2 252 791,50 €, la prime d'apport s'établissant à 3 951 648,75 €.

- › Le 21 novembre 2024 : il a été créé 57 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,75 euro dans le cadre de l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement couverte par la remise d'actions nouvelles. A cette occasion, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 43 125 euros, et a ainsi été porté à 2 295 916,50 euros.

### Tableau synthétique des délégations et autorisations accordées au directoire en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2025

Nature	Plafond	Durée/date de l'AGE	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2025	Montant résiduel au 31/12/2025
Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	1.500.000€	26 mois à compter de l'AG 27/05/2025	-	-	1.500.000€
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant et /ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec maintien droit préférentiel de souscription	1 000 000 euros (montant nominal global des actions)	26 mois à compter de l'AG 27/05/2025	-	-	1 000 000 euros (montant nominal global des actions)
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	1 000 000 euros (montant nominal global des actions) <sup>(1)</sup>	26 mois à compter de l'AG 30/05/2024	-	-	1 000 000 euros (montant nominal global des actions) <sup>(1)</sup>
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé	1 000 000 euros (montant nominal global des actions) <sup>(1)</sup> dans la limite de 30% du capital par an	26 mois à compter de l'AG 27/05/2025	-	-	1 000 000 euros (montant nominal global des actions) <sup>(1)</sup> dans la limite de 30% du capital par an
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	1 000 000 euros (montant nominal global des actions)	18 mois à compter de l'AG 27/05/2025	-	-	1 000 000 euros (montant nominal global des actions)
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées	1 000 000 euros (montant nominal global des actions) dans la limite de 30% du capital par an	18 mois à compter de l'AG 27/05/2025	-	-	1 000 000 euros (montant nominal global des actions) dans la limite de 30% du capital par an
Délégation de compétence donnée au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	5% du capital social au jour de la décision du Directoire	26 mois à compter de l'AG 27/05/2025	-	-	5% du capital social au jour de la décision du Directoire
Autorisation donnée au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	10 % du capital social existant au jour de l'attribution	38 mois à compter de l'AG du 25/05/2023	-	-	10 % du capital social existant au jour de l'attribution
Autorisation donnée au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	15 % du capital social existant au jour de l'AG Soit 459 183 actions	38 mois à compter de l'AG du 27/05/2025	-	-	425 433 actions <sup>(2)</sup>

Nature	Plafond	Durée/date de l'AGE	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2025	Montant résiduel au 31/12/2025
Délégation conférée au Directoire en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	500 000€ (montant nominal global des actions auxquels les bons émis sont susceptibles de donner droit)	18 mois à compter de l'AG 27/05/2025	-	-	500 000€ (montant nominal global des actions auxquels les bons émis sont susceptibles de donner droit)
Délégation donnée au Directoire aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique	2 000 000 € montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons)	18 mois à compter de l'AG 27/05/2025	-	-	2 000 000 € montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons)

(1) Plafond commun pour les délégations en matière d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et par placement privé

(2) Cette autorisation a été utilisée par le Directoire en date du 16 juin 2025 qui a décidé d'attribuer gratuitement 33 750 actions

### ACTIONS DETENUES PAR HOPSCOTCH GROUPE OU PAR SES FILIALES

L'émetteur est la seule entité du Groupe HOPSCOTCH à détenir ses propres actions.

À titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2025, aux termes de sa septième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Dans le cadre de ce programme le prix maximum d'achat par action a été fixé à 75 €, le montant maximal de programme ressortant ainsi à 22 959 150€.

### NOMBRE D'ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 al.2 du Code de commerce, il vous est ci-après indiqué le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice en application de l'article L.22 10-62 du Code de commerce ; les cours moyens des achats et des ventes ; le cas échéant, le montant des frais de négociation ; le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale ; pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent :

Mouvement	Nombre d'actions	Cours moyen d'opération	Motif	Fraction de capital correspondant
Achat	20 848	16,28	Contrat de liquidité	0.68%
Vente	20 995	16,05	Contrat de liquidité	0,69%
Opérations hors contrat de liquidité	0	0	Contrat de rachat	0.00%

### MONTANT TOTAL DES FRAIS DE NEGOCIATION

Néant.

**Nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice :**

65 112 actions affectées à l'objectif de croissance externe et l'actionnariat salarié (2,13 % du capital)

3 217 actions au titre du contrat de liquidité (0,11% du capital)

Soit 68 329 actions détenues par la société (2,23 % du capital).

**Valeur du portefeuille :**

Valeur comptable du portefeuille : 1 013 044,41 € au 31 décembre 2025

Valeur de marché du portefeuille : 888 277,00 € au 31 décembre 2025

Valeur nominale totale : 51 246,75 € sur 2 295 916,50 €

Enfin il sera proposé lors de la prochaine Assemblée Générale dans les termes indiqués au paragraphe ci-dessous le vote d'un nouveau programme de rachat d'actions.

**NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DETENU PAR LA SOCIETE ET REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES AUTO-DETENUS**

Au 31 décembre 2025, la Société détient 68 329 de ses propres actions soit 2,23 % de son capital. Les actions actuellement auto-détenues par la Société sont affectées aux objectifs suivants :

Finalité poursuivie	Nombre d'actions détenues	% du capital	Prix des actions détenues	Volume des actions utilisées pour cette finalité en 2025	Réaffectations à d'autres finalités que celles initialement prévues en 2025
Objectif a)	4 077	0,13%	22,08 €	20 297	-
Objectif b)	61 035	1,99%	14,40 €	250	-
Objectif c)	-				
Objectif d)	-				
Objectif e)	3 217	0,11%	13 €		

*Objectif a) : conservation et remise ultérieure de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe*

*Objectif b) : attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou du Groupe, notamment pour la remise d'options d'achat ou l'attribution d'actions gratuites*

*Objectif c) : remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière*

*Objectif d) : annulation, par voie de réduction du capital*

*Objectif e) : animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation.*

**NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MAI 2026 ET AUTORISATION DE REDUIRE LE CAPITAL PAR VOIE D'ANNULATION DES ACTIONS AUTO DETENUES**

Il est proposé à l'Assemblée Générale, aux termes de la septième résolution, de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L.225-210 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 27 mai 2025 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- › d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HOPSCOTCH Groupe par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à

la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- › de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- › d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées,
- › d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- › de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Mixte.
- › de manière générale, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, étant précisé que dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 75 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 22 959 150 euros. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Parallèlement, le Directoire décide de proposer aux actionnaires de l'autoriser à réduire le capital par annulation des actions auto-détenues pour une période de 24 mois dans la limite de 10 % du capital.

Enfin, au 31 mars 2026, le Président du Directoire déclare que la société détient, hors contrat de liquidité, 77 216 de ses propres actions, soit 2,52 % de son capital.

Les actions actuellement auto-détenues par la société sont affectées notamment à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ainsi qu'à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

## 19.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

### 19.2.1. **Objet social**

L'article 3 des statuts définissant l'objet social est formulé comme suit :

La Société a pour objet :

- › d'acquérir, détenir, gérer et, éventuellement, céder des participations, directes ou indirectes, dans toutes entités juridiques et notamment dans toute société ayant pour activité l'organisation d'événements, de relations publiques, d'opérations promotionnelles et marketing d'élaboration de tout support et notamment de films, de formation et plus généralement d'opérations de communication off et online,
- › le cas échéant, d'exercer directement ces activités,

- › d’animer le groupe qu’elle contrôle notamment dans les domaines juridique, comptable, financier, marketing, communication, social, administratif.
- › et plus généralement, de faire toutes opérations, quelle qu’en soit la nature, susceptibles de participer à l’objet social.

## 19.2.2. Directoire et Conseil de surveillance

### LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTOIRE

#### Extrait de l’article 13 des statuts- Directoire

[...]

Le Directoire est investi à l’égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l’objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d’actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d’établissements commerciaux, les achats d’immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d’intérêt dans ces sociétés doivent, préalablement à leur conclusion, être autorisées par le Conseil de Surveillance.

Une modification statutaire visant à supprimer le paragraphe susvisé sera proposé au vote de l’Assemblée Générale du 28 mai 2026.

### NOMINATION ET REMPLACEMENT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Extrait de l’article 13 des statuts- Directoire

Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d’un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de cinq. Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu’il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du Directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Nommés par le Conseil de Surveillance, ils peuvent être révoqués par l’assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six ans.

Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d’office lorsqu’il atteint l’âge de 75 ans.

Le Conseil de Surveillance confère à l’un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assume en permanence la direction générale de la Société.

#### Extrait de l’article 14 des statuts- Conseil de Surveillance

Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d’épargne d’entreprise représente plus de 3 % du capital social et que la société excède les seuils fixés par la réglementation, un membre du Conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé dans les conditions fixées par la réglementation.

Les membres du Conseil sont nommés pour six années par l’assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l’échelonnement des mandats, l’assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance pour une durée de cinq, quatre ou trois années.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil élit parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Vice-présidents qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-président sont des personnes physiques.

### 19.2.3. Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE

Selon l'article 15 des statuts :

- › Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.
- › Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.
- › Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.
- › Le Décret n° 2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec leurs actionnaires de certaines sociétés commerciales a modifié la date d'inscription en compte permettant de participer à l'Assemblée Générale pour la porter à cinq jours ouvrés avant l'Assemblée Générale. Désormais, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Il sera proposé à l'Assemblée Générale devant se tenir le 28 mai 2026 de modifier l'article 15 des statuts afin de les mettre en conformité avec l'article R. 22-10-28 du Code de commerce tel que modifié par le Décret n° 2026-94.
- › Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- › Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.
- › Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Directoire décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.
- › Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le Directoire.

### 19.2.4. Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant

### 19.2.5. Dispositions statutaires relatives à l'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires

Le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts intitulé « Actions » prévoit l'existence de seuils statutaires, devant être déclarés selon les modalités suivantes ;

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 2% du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la Société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant

accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. »

## **20/ INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS & DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**

---

Il n'existe pas de rapport autre que ceux émis dans le cadre normal et légal du Groupe par les Commissaires aux comptes et par les organes de direction.

## **21/ DOCUMENTS DISPONIBLES**

---

HOPSCOTCH Groupe est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés.

Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de :

**Monsieur Pierre-Franck Moley**  
Membre du directoire et Directeur Général.  
Par téléphone : +33 1 41 34 20 00  
Par mail : [pfmoley@hopscotch.one](mailto:pfmoley@hopscotch.one)  
Par courrier : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires 75002 Paris

La dernière version à jour des statuts, les communiqués de presse et rapports ainsi que le calendrier prévisionnel des publications périodiques sont disponibles sur le site de la Société : [Hopscotch | Groupe de communication international intégré](#)

Les informations légales concernant le Groupe sont également disponibles sur le site de l'AMF.

## 22/ AUTRES INFORMATIONS

En milliers d'euros	2025	2024	2023	2022
Chiffre d'affaires	270 848	319 054	271 373	246 809
Marge Brute*	98 801	104 783	92 934	86 148
Résultat Opérationnel Courant	5 945	8 813	9 358	9042
Résultat Net Part du Groupe	2 108	4 824	4 568	5 578
BNPA (€ / action)	0.84	1.60	1,65	2,09
Total des Capitaux Propres	31 961	32 857	23 081	19 944
Trésorerie	29 873	37 933	42 155	43 995
Effectif moyen	821	789	675	697

### 22.1. INFORMATIONS PREVUES AU TITRE DES DELAIS DE PAIEMENT (EXERCICE 2025)

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	16					114	32					71
Montant total des factures concernées HT	173K€	268K€	217K€	78K€	-46K€	517K€	4 005K€	386K€	2K€	-21K€	566K€	933K€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	1,58%	2,45%	1,98%	0,71%	-0,42%	4,73%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							19,40%	1,87%	0,01%	-0,10%	2,74%	4,52%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues											8	8
Montant total des factures exclues											47K€	47K€
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : La plupart des dettes de la société sont liées à des refacturations de prestations intra-groupe et sont payées trimestriellement. - Délais légaux						- Délais contractuels : La plupart des créances de la société sont liées à des refacturations de prestations intra-groupe réglées trimestriellement. Pour le reste, payable à 30 ou 45 jours fin de mois. - Délais légaux					

### 22.2. DEPENSES NON DEDUCTIBLES ET DEPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges 48 565 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code, et l'impôt correspondant.

## 23/ TABLES DE CONCORDANCE

### Table de correspondance entre le rapport de gestion et le document d'enregistrement universel

Rubriques	DEU
L'attestation du responsable	1.2
Comptes sociaux	18.3.4
Comptes consolidés	18.3.2
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	18.3.3
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	18.3.1
Rapport de gestion :	Cf. table de concordance du rapport de gestion
<b>6.1 Informations relatives à l'activité de la société et du groupe</b>	
Situation de la société et du groupe durant l'exercice écoulé, évolution prévisible et événements importants survenus depuis la clôture L.232-1 II ; L. 233-6 ; L. 233-26 Code de commerce	7/ et 10/ Note 35 Cptes consolidés
Activité et résultats de la société et du groupe par branche d'activité L.233-6 Code de commerce	5.2.2
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière (notamment de la situation d'endettement) de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce	5.2
Indicateurs clefs de performance de nature financière de la société et du groupe L.232-1 ; L. 233-26 Code de commerce	7/
Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et du groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel L. 232-1 ; L. 233-26 Code de commerce	Annexe 3
Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe L. 232-1, L. 233-26 Code de commerce	3/
Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture de la société et du groupe L. 232-1, L. 233-26 du Code de commerce	N/A
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe Utilisation d'instruments financiers de la société et du groupe L. 232-1, L. 233-26 Code de commerce	11/ et paragraphe Note 31
Activité en matière de recherche et développement de la société et du groupe L.232-1 II + V ; L.233-26 Code de commerce	5.7
Succursales L.232-1 II ; L. 233-26 Code de commerce	N/A
<b>6.2 Informations juridiques, financières et fiscales de la société</b>	
Répartition et évolution de l'actionnariat L.233-13 Code de commerce	16/
Acquisition et cession par la société de ses propres actions L. 225-211 Code de commerce	19.1
Nom des sociétés contrôlées et la part du capital de la société qu'elles détiennent L.233-13 Code de commerce	N/A
Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français L.233-6 Code de commerce	5.3 et comptes consolidés note 19
Participations croisées L. 233-29, L. 233-30, R.233-19 Code de commerce	N/A
État de la participation des salariés au capital social L225-102 Code de commerce	15.2

Rubriques	DEU
Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents 243 bis Code Général des Impôts	18.4
Dépenses et charges non déductibles fiscalement 223 quater ; 223 quinquies Code Général des Impôts	22.2
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielles L464-2 I al 5 Code de commerce	N/A
Délais de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients L.441-14 ; D.441-6 ; Code de commerce	22.1
Montant des prêts interentreprises L511-6, R. 511-2-1-3Code monétaire et financier	N/A
Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières R. 228-91 du Code de commerce	N/A
Informations relatives à l'exploitation d'une installation SEVESO (art. L. 515-8 C. de l'environnement) L.232-1-1 Code de commerce	N/A
<b>6.4 Informations RSE</b>	
Éléments relatifs à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise 2025	Annexe 3
<b>Documents joints au rapport de gestion</b>	
Rapport sur les paiements aux gouvernements L225-102-3 Code de commerce	N/A
Tableau des résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices R. 225-102 Code de commerce	18.7
Rapport sur le gouvernement d'entreprise L225-68 ; L. 225-37-4 Code de commerce	cf. table de concordance ci-dessous

### Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rubriques	Paragraphes
<b>Informations relatives à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du conseil</b>	
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	12.1
Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de L233-3 C.com (hors conventions courantes)	N/A
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentations de capital	19.1.1
Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale à l'occasion du premier rapport ou en cas de modification	N/A
Choix du conseil relatif aux modalités de conservation par les mandataires des actions attribuées gratuitement et/ou des actions issues d'exercice de stock-options	13.1
<b>Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice</b>	<b>Annexe 5 / page 220</b>



# ANNEXES

## ANNEXE 1

### HOPSCOTCH GROUPE - DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

#### HOPSCOTCH GROUPE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 295 916,50 €  
Siège social : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires 75002 Paris  
602 063 323 R.C.S. Paris

#### DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement européen 596-2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016-1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2026 et présente les caractéristiques suivantes :

#### 2) Nouveau programme de rachat d'actions

**Autorisation du programme :** Assemblée Générale du 28 mai 2026

**Titres concernés :** actions ordinaires

**Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :** 10% du nombre d'actions composant le capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

**Prix maximum d'achat :** 75 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

**Montant maximal du programme :** 22 959 150 euros

#### Modalités des rachats

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

#### Objectifs

- › d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HOPSCOTCH Groupe par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- › de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- › d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les

Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées,

- › d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur
- › de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- › de manière générale, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, étant précisé que dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

**Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 28 mai 2026.

## ANNEXE 2

### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Hopscotch Groupe S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance :

##### ***Convention de prestation de services de refacturation conclue entre votre société et Gareil ManCO (autorisée par le conseil de surveillance du 15 décembre 2025)***

Personne concernée : Pierre-Franck Moley, Dirigeant au sein des deux entités.

Objet et motivations : cette convention vise à mettre à disposition de la société l'expérience et la compétence en tant que consultant de Monsieur Pierre-Franck Moley ainsi que ses moyens matériels, logistiques et humains pour assurer l'exécution des services.

Modalités : les parties ont convenu que la rémunération du Prestataire est fixée sur une base journalière de 1.500 € H.T. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre société, au titre de cette convention, a comptabilisé une charge à hauteur de **50.250** € H.T.

##### ***Adhésion de Monsieur Pierre-Franck Moley au régime de prévoyance, mutuelle et : ou tout autre régime de protection sociale complémentaire en vigueur pour les salariés de la société (autorisée par le conseil de surveillance du 15 décembre 2025)***

Personne concernée : Pierre-Franck Moley, Dirigeant au sein des deux entités.

Objet et motivations : autorisation de l'adhésion de Monsieur Pierre-Franck Moley au régime de prévoyance, mutuelle et/ou tout autre régime de protection sociale complémentaire en vigueur pour les salariés de la société afin de lui permettre de disposer d'un régime de protection sociale.

Modalités : aucune charge n'a été enregistrée par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

***Convention de prestation de services de refacturation conclue entre votre société et Le Chant des Ruisseaux (autorisée par le conseil de surveillance du 15 décembre 2025)***

Personne concernée : Benoît Désveaux, Dirigeant au sein des deux entités.

Objet et motivations : cette convention vise à mettre à disposition de la société l'expérience et la compétence en tant que consultant de Monsieur Benoît Désveaux ainsi que ses moyens matériels, logistiques et humains pour assurer l'exécution des services.

Modalités : les parties ont convenu que la rémunération du Prestataire est fixée sur une base journalière de 1.500 € H.T. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre société, au titre de cette convention, a comptabilisé une charge à hauteur de **21.000** € H.T.

***Adhésion de Monsieur Benoît Désveaux au régime de prévoyance, mutuelle et : ou tout autre régime de protection sociale complémentaire en vigueur pour les salariés de la société (autorisée par le conseil de surveillance du 15 décembre 2025)***

Personne concernée : Benoît Désveaux, Dirigeant au sein des deux entités.

Objet et motivations : autorisation de l'adhésion de Monsieur Benoît Désveaux au régime de prévoyance, mutuelle et/ou tout autre régime de protection sociale complémentaire en vigueur pour les salariés de la société afin de lui permettre de disposer d'un régime de protection sociale.

Modalités : aucune charge n'a été enregistrée par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 au titre de cette convention.

## **CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

#### ***Convention de refacturation des services supports entre votre société et la société AUTO MOTO CYCLE PROMOTION***

Société concernée : votre société, qui détient 50 % des actions et droits de vote de la société AUTO MOTO CYCLE PROMOTION.

Nature et objet : la convention, conclue pour une durée indéterminée à compter du 12 avril 2022, a pour objet de permettre à la société AUTO MOTO CYCLE PROMOTION de bénéficier, de façon ponctuelle ou permanente, des services, équipements et infrastructures qui y sont détaillés et d'en fixer les modalités de refacturation des coûts par votre société.

Modalités : les tarifs sont fixés, pour les services comptables, à un taux horaire de 100 € H.T. soit un total d'environ 4.800 € H.T. par an.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre société a comptabilisé un produit de **4.800** € H.t. application de cette convention.

## **Convention de prestations de services entre votre société et la société Christophe Chenut Conseil**

Personne/société concernée : votre société et la société Christophe Chenut Conseil dont le Président est Monsieur Christophe Chenut qui exerce également la fonction de Président du conseil de surveillance de votre société.

Nature et objet : la convention, conclue pour une durée indéterminée à compter du 7 mars 2022 avec faculté de résiliation, est rémunérée comme suit :

- › Les prestations dites « permanentes » feront l'objet d'une rémunération d'un montant forfaitaire annuel de 32.500 € H.T. au titre des diverses prestations réalisées sur chaque année civile. Ces prestations débuteront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- › Dans le cadre de la première année civile, un montant forfaitaire de 32.500 € H.T. sera versé à titre de prime pour l'investissement de Monsieur Christophe Chenut sur les différents appels d'offres « Jeux Olympiques ».
- › Les prestations exceptionnelles, n'entrant pas dans le champ de l'article 1 (Objet du Contrat), feront systématiquement l'objet d'un devis préalable émis par le prestataire qui devra être accepté par un bon de commande émis par la société et ce après autorisation du conseil de surveillance de votre société.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre société a comptabilisé une charge de **32.500 € H.T.** au titre de cette convention.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : la société Christophe Chenut Conseil exécute des prestations de services liées à du conseil dans le domaine du sport au bénéfice de votre société. Votre société se sert de cette expertise pour répondre à divers appels d'offres dans le domaine du sport et donc élargir son périmètre d'intervention.

Paris La Défense, le 30 avril 2026

KPMG SA

Xavier Fournet

Associé

Paris, le 30 avril 2026

Cabinet Foucault

Olivier Foucault

Associé

**ANNEXE 3**  
**RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE**  
**2025**

***La puissance des relations au service de l'impact***

**SOMMAIRE**

**01. ÉDITO**

**02. NOTRE MISSION**

**03. NOTRE ROADMAP**

**04. ENVIRONNEMENT**

**05. SOCIAL**

**06. ÉCONOMIQUE**

**07. RESSOURCES**

# 2025, EN BREF

## HOPSCOTCH A ÉTÉ CERTIFIÉ GREAT PLACE TO WORK®

Cette reconnaissance vient saluer une culture fondée sur la confiance, la responsabilité et l'engagement collectif.

Elle traduit une culture qui favorise la résonance entre les individus, les idées et les projets et qui permet à chacun de contribuer à **une aventure commune** à son rythme et selon sa singularité.



## UNE MÉDAILLE GOLD ECOVADIS QUI CONFIRME NOTRE TRAJECTOIRE

HOPSCOTCH atteint un cap significatif avec un score de 79 / 100, le plus élevé de son histoire .

Cette performance place le Groupe parmi **les 5 % des entreprises les plus avancées** de son secteur en matière de responsabilité sociétale. Il vient reconnaître un travail de fond mené par nos équipes.



## INNOVER DE MANIÈRE RESPONSABLE À L'ÈRE DE L'IA

- Avec le lancement de Sublime, son studio créatif dédié à l'intelligence artificielle, heaven affirme une conviction forte : l'innovation technologique doit s'accompagner de **responsabilité et de transmission**.
- Cette ambition se traduit à l'échelle du Groupe par un effort massif de formation des collaborateurs aux évolutions des pratiques métiers et aux usages responsables de l'intelligence artificielle. Une charte des usages de l'IA définit les conditions d'utilisation de ces technologies, en précisant leurs opportunités, leurs limites et les principes éthiques associés.
- Afin d'accompagner l'appropriation de ces nouveaux outils, une Libre Antenne IA a été déployée, accessible à l'ensemble des collaborateurs. En ouvrant largement ces formations à tous les métiers, HOPSCOTCH fait le choix d'une **innovation inclusive**, évitant toute fracture numérique et **plaçant l'humain au cœur de sa transformation**.

# 01. EDITO

Depuis plus de vingt ans, HOPSCOTCH développe une conviction forte : la richesse du capital relationnel est un moteur majeur de transformation. Dans un monde marqué par des transitions profondes, la qualité des relations devient essentielle pour mobiliser, engager et développer une performance durable.

En 2024, nous avons structuré notre démarche en posant les bases nécessaires à l'évolution de nos pratiques de reporting et au renforcement de notre gouvernance RSE. L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de ce travail, avec une ambition claire : transformer ces cadres en actions concrètes. Après le temps de la structuration, nous poursuivons une trajectoire davantage tournée vers l'impact opérationnel, l'innovation et l'accompagnement de nos clients dans leurs propres transformations.

Car dans nos métiers de la communication, la diffusion de l'information seule ne suffit pas pour susciter la confiance et l'engagement, qu'il s'agisse d'enjeux business ou corporate. Ce sont les relations, les expériences et les émotions qui déclenchent l'action. Il s'agit de créer des relations sincères et durables, d'orchestrer des conversations qui favorisent l'adhésion et permettent à chacun de se forger une opinion éclairée et transformative.

En 2025, nous avons poursuivi l'intégration des principes d'éco-conception et d'économie circulaire dans nos productions, en favorisant le réemploi des matériaux et en développant des solutions pour limiter les déchets et prolonger la durée de vie des ressources. Loin d'être une contrainte, ces démarches nourrissent notre capacité d'innovation et renforcent la valeur des expériences et des campagnes que nous concevons.

Nos résultats, notamment notre meilleur score EcoVadis (79/100), témoignent de cette progression. Mais ils ne sont pas une finalité. Ils sont un point d'appui pour aller plus loin. Cette dynamique repose avant tout sur l'engagement de nos équipes, comme en témoigne notre certification Great Place to Work®, reflet d'un environnement fondé sur la confiance, la responsabilité et la fierté collective.

Ces avancées traduisent une évolution plus profonde de notre conception de la performance. Au-delà des indicateurs financiers, nous intégrons de plus en plus les dimensions environnementales et humaines dans l'évaluation de la création de valeur. Cette approche, inspirée du modèle du triple capital – financier, environnemental et humain – reflète notre volonté de construire une croissance durable, équilibrée et créatrice de sens.

Nous continuons à contribuer à la transformation de notre filière en accompagnant les acteurs du secteur dans leurs démarches responsables. À ce titre, nous participons activement à des initiatives collectives, telles que notre implication dans L'ÉVÉNEMENT pour la création d'un simulateur carbone, ainsi que dans un groupe de travail au Syndicat du Conseil en Relations Publics, dédié à l'élaboration d'une politique RSE pour notre syndicat.

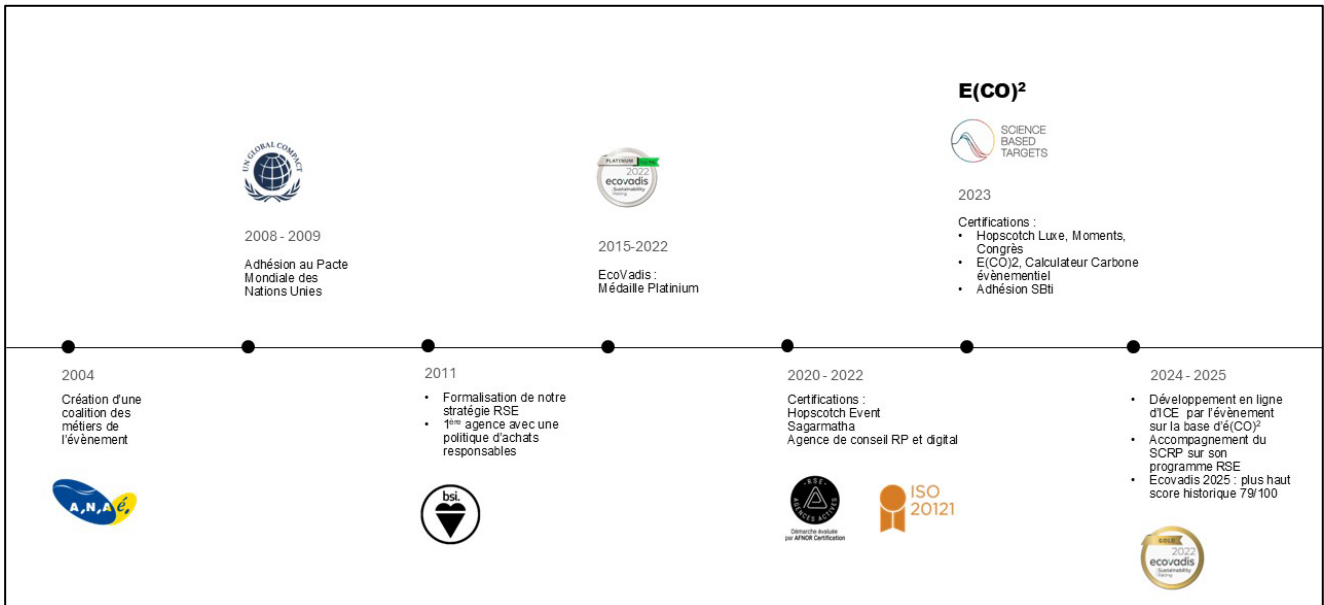
Dans un contexte d'incertitude croissante, notre responsabilité ne se limite plus à mesurer. Elle consiste à agir, à innover, et à faire évoluer concrètement les expériences que nous concevons et les relations que nous faisons vivre.

En mettant la puissance des relations au cœur de notre approche, nous affirmons notre mission : faire de la communication un véritable levier d'impact, au service d'une transformation durable, désirable et partagée.

## Le CODIR

# Un engagement historique

En 2025, l'agence a poursuivi sa dynamique d'excellence en s'appuyant sur les enseignements d'une année 2024 particulièrement marquante. Les équipes sont restées pleinement mobilisées pour concevoir et déployer des événements ambitieux, en plaçant la responsabilité sociétale au cœur de chaque projet. Fidèle à sa vision pionnière, HOPSCOTCH a continué de renforcer l'intégration de pratiques durables et inclusives dans l'ensemble de ses prestations, affirmant ainsi son engagement constant en faveur d'une communication plus responsable.



\* 1<sup>ère</sup> agence Lucie : Sagarmatha

\*\* 1<sup>ère</sup> agence avec une politique d'achats responsables : Public Système (Hopsotch Event)

## Notre démarche RSE repose sur 3 piliers



# 02. NOTRE MISSION

## FAIRE DU CAPITAL RELATIONNEL UN STANDARD DE COMMUNICATION

Chez HOPSCOTCH, nous pensons que la valeur d'une marque, d'une entreprise, d'une organisation est fortement impactée par son **capital relationnel**. Le capital relationnel se définit par la qualité des relations qu'une entreprise noue avec l'ensemble de ses parties prenantes.

### Notre Mission

Consolider le capital relationnel de nos clients pour permettre leur développement, soutenir leurs engagements environnementaux et sociétaux, et renforcer leurs relations avec l'ensemble de leurs publics dans un cadre de confiance totale.

### Nos Activités

Nous créons et animons des conversations qui renforcent le capital relationnel de nos clients et alimentent leurs espaces de visibilité médiatiques et digitaux. Le capital relationnel permet de fournir une information fiable pour tisser un écosystème solide pour l'entreprise, la marque ou l'organisation, et permettre le passage à l'action. Ce capital joue un rôle clé à trois niveaux :

1. **Accélérateur de développement** : Il instaure un climat de confiance essentiel avec les clients et partenaires, favorisant ainsi la croissance et la pérennité des entreprises, marques et organisations.
2. **Moteur de transformation** : Une relation de qualité avec son écosystème permet d'embarquer efficacement les parties prenantes dans des projets environnementaux et sociétaux.
3. **Bouclier réputationnel** : Un bon capital relationnel assure une meilleure gestion des risques réputationnels et des crises d'image, en s'appuyant sur un réseau solide et engagé.

### Notre Horizon

Le capital relationnel devient le standard de communication responsable en 2030.

### Nos Outils

Nous développons des indicateurs pour réussir à préserver et à enrichir le capital relationnel.

## Une stratégie RSE certifiée

### Le Référentiel EcoVadis



Le référentiel EcoVadis distingue les agences en fonction de la maturité de leur engagement RSE à travers trois niveaux : engagé, confirmé et expert. Son évaluation repose sur l'organisation et la gouvernance des entreprises, en s'appuyant sur 21 critères répartis en quatre grandes thématiques : Environnement, Social & Droits de l'Homme, Éthique et Achats Responsables. Ces critères sont définis à partir de référentiels internationaux en matière de responsabilité sociétale, tels que les principes du Pacte Mondial, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Global Reporting Initiative (GRI), la norme ISO 26000 et les principes de CERES. EcoVadis analyse également la performance des entreprises en matière de RSE en s'appuyant sur sept indicateurs clés de management.

En 2025, le groupe HOPSCOTCH obtient la niveau EcoVadis Gold avec le plus haut score de son histoire (79/100). L'entreprise fait ainsi partie des 5% d'acteurs les plus performants dans son secteur d'activités. Nos améliorations sont particulièrement marquées sur les thématiques Environnement (de 80 à 85/100) et Éthique (de 70 à 76/100).



## UN Global Compact



Depuis 2009, HOPSCOTCH adhère aux **dix principes du Global Compact**, couvrant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Engagé dans une démarche responsable, le groupe contribue activement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies pour relever les grands défis mondiaux. À ce titre, HOPSCOTCH mobilise 9 des 17 ODD, affirmant ainsi son engagement en faveur d'un avenir plus durable. En 2024, HOPSCOTCH a formalisé son adhésion aux dix principes du Global Compact en mettant en place un processus structuré. Cette démarche inclut un **questionnaire** d'évaluation destiné à l'ensemble des parties prenantes du groupe, permettant de mesurer l'alignement des pratiques avec les engagements du Global Compact. Ce questionnaire vise à identifier les axes de progrès et à renforcer l'intégration des principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption dans les stratégies et opérations du groupe.

## Des systèmes de management certifiés

### Des Campagnes de communication responsables

#### Label RSE Agences Actives



Le label **RSE Agences Actives** a été conçu en collaboration par l'**AACC** (Association des Agences-Conseils en Communication), le **SCRP** (Syndicat du Conseil en Relations Publiques) et **AFNOR Certification**, afin d'offrir un référentiel spécifiquement adapté aux enjeux et aux métiers des agences-conseils en communication. Structuré autour de quatre grandes thématiques, il couvre l'ensemble des dimensions clés du secteur : vision et gouvernance, réalisation des prestations, ressources humaines et impact social, ainsi que l'empreinte environnementale de l'agence. L'obtention du label repose sur une évaluation rigoureuse : les agences doivent remplir un questionnaire basé sur la norme internationale ISO 26000 et fournir des éléments de preuve. Ces éléments sont ensuite analysés par des évaluateurs spécialisés d'AFNOR Certification, garantissant ainsi un niveau d'exigence élevé et une reconnaissance officielle des démarches responsables engagées par les agences.

En 2025, 7 agences sont désormais certifiées :

**Heaven**  
**HOPSCOTCH Décideurs**  
**HOPSCOTCH PR**

**HOPSCOTCH Season France**  
**HOPSCOTCH Tourism France**  
**Human to Human**  
**Le Public Systeme PR**

L'agence Hopscotch Sport a aussi entamé la démarche pour une labellisation prévue à l'été 2026.

**Label Agence Conseil en Influence Responsable**



Depuis 2024, HOPSCOTCH PR est labellisée "Agence Conseil en Influence Responsable" avec la plus haute distinction (3 étoiles). Cette reconnaissance souligne un engagement envers des pratiques éthiques et transparentes (dignité humaine, loyauté, déontologie, protection des mineurs, véracité des informations) dans le domaine de l'influence marketing. Cette labellisation est le fruit d'un travail de long terme, comme l'établissement d'une charte de bonnes pratiques en matière d'influence responsable, la formation de tous les collaborateurs d'HOPSCOTCH PR à ces enjeux, et la mise en œuvre concrète de cette stratégie dans les contrats avec des influenceurs.

**Des événements éco-responsables et éco-conçus**

**ISO 20121**



La norme ISO 20121 est une référence internationale qui définit les lignes directrices pour une gestion responsable et durable des événements. Son objectif est d'aider les organisations à concevoir et à organiser des événements en réduisant leur impact environnemental, en favorisant l'inclusion sociale et en optimisant les bénéfices économiques. **Benoît Desveaux** a joué un rôle clé dans son implantation en France, pilotant l'équipe française en charge de son déploiement. En 2011, ce sont 12 événements Renault qui ont été certifiés sous BS8901, le *British Standard* préexistant à la norme ISO 20121. Grâce à cet engagement, HOPSCOTCH est devenue, la première agence événementielle européenne à obtenir une certification de ce type, en intégrant ces exigences concrètement dans la production événementielle. **L'ISO 20121** ne se limite pas à l'événement en lui-même, elle certifie également le système de management responsable des équipes, intégrant des critères transversaux tels que les achats responsables, la gestion des ressources humaines et le respect des exigences légales. Au-delà de la conformité, cette certification engage les agences dans une dynamique d'amélioration continue, visant à maximiser leur impact positif sur l'ensemble de la chaîne de valeur événementielle.

Depuis avril 2024, trois nouvelles agences du groupe ont été certifiées : HOPSCOTCH **Luxe**, HOPSCOTCH **Congrès** et HOPSCOTCH **Moments**. Cinq agences représentent une Team ISO composée de 25 référents opérationnels et stratégiques.

## **Notre gouvernance**

### **Une Gouvernance horizontale**

Depuis 2024, **Planet Champions** renforce la gouvernance horizontale de la RSE en favorisant une approche inclusive et transversale. Tous les niveaux hiérarchiques et types de postes sont impliqués dans la prise de décision, ancrant la RSE comme une responsabilité partagée. En 2025, dans la continuité, ce dispositif continuera de stimuler les échanges, la montée en compétences et la collaboration entre équipes, soutenu par une communication transparente, la sensibilisation et la formation continue.

## L'Engagement de la Direction

Le Comité de Direction (CODIR) d'HOPSCOTCH Groupe est pleinement engagé dans l'intégration du développement durable au cœur de la stratégie globale de l'entreprise. Dès les premières initiatives, **Benoît Desveaux** s'est positionné comme un précurseur sur ces sujets, incarnant la voix du groupe auprès des instances, des médias, ainsi que des associations et syndicats professionnels.

Aujourd'hui, cet engagement est porté collectivement par l'ensemble du CODIR, qui joue un rôle actif dans le pilotage et l'ancrage des enjeux RSE au sein du groupe. Pour structurer cette démarche, **Isabelle Luoni**, directrice de la performance globale, est mandatée par le CODIR afin de superviser les fonctions achats et RSE. Elle assure également le suivi des certifications et labellisations.

## Team Planet Champions : une nouvelle dynamique pour la gouvernance RSE



Lancé en 2024, **Planet Champions** est un dispositif visant à renforcer la gouvernance RSE en favorisant la collaboration et la montée en compétences des équipes. Ce programme crée du lien entre tous les collaborateurs impliqués dans les sujets RSE, en leur offrant un espace d'échange et d'apprentissage mutuel.

Il permet de structurer et diffuser la connaissance à travers les BU, grâce à des **rendez-vous réguliers** (réunions mensuelles, partages d'expertise, sessions immersives type "vis ma vie"). Pour ancrer ces échanges dans le quotidien, une équipe Teams et WhatsApp est mise en place, et un déjeuner *Planet Champions* est organisé tous les deux mois, avec des référents dédiés par groupe de travail. *Planet Champions* lutte contre le silotage en croisant les expertises, valorise les initiatives locales et alimente la **newsletter RSE** pour une diffusion plus large à l'ensemble du groupe.

## TEAM Référents ISO 20121

- › **25 collaborateurs** référents ISO 20121 répartis entre les 5 agences certifiées.
- › **Objectif** : Accompagner les équipes d'HOPSCOTCH Event, Luxe, Congrès, Moments et Sagarmatha dans la mise en œuvre et l'amélioration du Système de Management Responsable (SMR).
- › **Organisation** :
  - 1 groupe de travail (teams) et 1 réunion de référents ISO par mois
  - 1 plan d'action suivi par la Performance Globale
  - Des audits internes planifiés
  - Participation aux revues de direction et audits de certification

## TEAM ISO Event HOPSCOTCH Event

- › **8 collaboratrices** dont 2 Directrices Associées
- › **Objectif** : Définir les objectifs RSE spécifiques à l'Event, onboarder les collaborateurs sur l'ISO, faire vivre la RSE au quotidien via des initiatives concrètes
- › **Organisation** : 1 réunion par mois

## TEAM RSE-ISO Event Sagarmatha

- › **8 collaboratrices** dans 3 bureaux dont 1 Directrice Générale et 3 Directeurs Associés
- › **Objectif** : Animer la stratégie RSE de Sagarmatha auprès des collaborateurs par des initiatives ludiques et des défis, partager les bonnes pratiques opérationnelles et consolidation des KPI RSE
- › **Organisation** : Prise de parole hebdomadaire dans les réunions agence de chaque bureau, participation aux réunions team référents ISO 20121, prise de parole au CODIR/10FY

## TEAM Fresqueurs

- › **12 collaborateurs** formateurs de la Fresque du Climat depuis 2022.
- › **Objectif** : Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux climatiques via des ateliers ludiques et pédagogiques
- › **Organisation** :
  - Animation d'ateliers en interne (1 animateur pour 14 participants)

- Une équipe Teams et un groupe WhatsApp
- Un déjeuner Fresqueurs tous les 2 mois
- Organisation du matériel et distribution de tee-shirts Fresqueurs

### TEAM Référents Handicap

- › **18 collaborateurs** dont :
  - Référents Handicap RH (accompagnement des collaborateurs en situation de handicap)
  - Référents Achats Responsables (TIH / EA / ESAT)
  - Référents Handicap (1 par agence)
- › **Objectifs** :
  - Commission Handicap et référents de proximité
  - Formations des membres de la commission et des RH, et participation au Diverstival
  - Aménagement des locaux et des postes de travail et organisation du travail adaptée (journées d'absence supplémentaires)

### TEAM HOPSCOTCH Tourism

- › **5 collaborateurs** volontaires issus de différents domaines d'expertise
- › **Objectifs** :
  - Définition des axes prioritaires de la politique RSE et intégration de la politique RSE dans les activités et services de l'agence
  - Sensibilisation des collaborateurs et des clients
  - Collaboration avec des partenaires engagés dans des démarches durables

### TEAM HOPSCOTCH Season

- › **30 ambassadeurs** à l'international (chiffre doublé en 2024)
- › **Objectif** : Garantir la diffusion des informations et le partage des bonnes pratiques en interne
- › **Organisation** :
  - Collaboration entre équipes locales et pilotage global
  - Alignement sur les enjeux RSE spécifiques à chaque région

### TEAM Éthique

- › **4 collaborateurs** engagés sur la mise en place des mesures anti-corruption, conformément à la loi Sapin II
- › **Objectif** : Lutter contre la corruption et assurer la conformité aux réglementations

### TEAM Achats Responsables

- › **3 collaborateurs** en charge de la mise en place d'une politique d'achats responsables
- › **Objectif** : Définir et déployer une politique d'achats responsables alignée avec les engagements RSE du groupe, en intégrant des critères éthiques, environnementaux et sociaux dans les processus d'approvisionnement

### TEAM IA

- › **65 collaborateurs** engagés pour promouvoir les bonnes pratiques de l'IA. Véritables ambassadeurs, ils sensibilisent et accompagnent les agences dans l'adoption de ces bonnes pratiques.
- › **Objectif** : Élaborer et diffuser une charte de l'IA responsable, portée par Laurence Malençon (Directrice Planning Stratégique), Thomas Fournier (Chief Innovation AI & Digital Officer) et le département Legal. Cette charte vise à renforcer la sécurité, la confidentialité, le respect des données et la sobriété numérique.

# UNE CRÉATION DE VALEUR DURABLE

## Nos ressources

Le réseau HOPSCOTCH  
une capacité d'intervention  
dans plus de 60 pays à  
travers le monde.

5000m<sup>2</sup>  
au cœur de Paris  
conçus avec les  
collaborateurs

792  
ETP

*Hopscotch génère aussi de la  
valeur humaine, sociale et  
sociétale au bénéfice de ses  
communautés en 2025.*

### NOTRE VISION DE LA RELATION CLIENTS

Un accompagnement sur mesure proche des clients :  
une équipe constituée pour chaque projet, et qui  
évolue en fonction des enjeux.

Une approche transversale, qui fait intervenir plusieurs  
métiers.

La co-crédation des idées et la co-construction des  
projets avec nos clients.

Les missions menées pour nos clients  
sont notre principale source de revenus

**270,8 MILLIONS**  
d'euros de chiffre d'affaires

**98,8 MILLIONS**  
d'euros de marge brute

Assurance & Banque	Luxe
Culture	Mobilité
Energie & Industrie	Retail
Entertainment	Santé
Food & Beverage	Sport
Immobilier	Tech
Institutionnel	Tourisme

**LES CHERCHEURS ET LES SCIENTIFIQUES | LES POUVOIRS PUBLICS | LES CITOYENS |  
LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE ET LES COMMUNICANTS | LES PUBLICS INTERNES AUX  
ENTREPRISES | LES JOURNALISTES ET LES INFLUENCEURS**

### RENCONTRER NOS CLIENTS ET VALORISER NOTRE OFFRE

- Communiquer autour de nos valeurs : participer à des événements engageants (France et Monde).
- Prendre la parole pour montrer notre savoir-faire : dans les médias, à l'occasion de rencontres thématiques ou d'actions de relations publiques, sur les réseaux sociaux.
- Créer des événements propriétaires pour établir un dialogue entre toutes nos parties prenantes.
- Répondre aux attentes des clients et des institutions : être présents sur les compétitions et marchés publics notamment.
- Sensibiliser et accompagner nos clients sur les grands enjeux de notre époque : sociétaux et environnementaux.

## Nos 5 piliers

A travers sa mission pour augmenter le capital relationnel des organisations, HOPSCOTCH s'appuie sur 5 piliers.

### Innovation

Faire évoluer continuellement le métier de la communication, dans sa vision, ses méthodologies, ses technologies et sa pratique ; mettre l'intelligence collective, le digital et l'intelligence artificielle au service de la création d'expériences et de relations pour les organisations et leurs publics.

### Entreprenariat

Transmettre et développer l'esprit d'entreprise qui nous anime, à l'interne et dans notre écosystème. Mettre nos structures au service de ceux qui ont envie d'entreprendre : favoriser l'intrapreneuriat, encourager les nouvelles initiatives, développer un esprit d'audace, de curiosité et d'apprentissage continu pour tous.

### Talents

Promouvoir un cadre de travail qui favorise la diversité et l'inclusion, le transfert de compétences, renforce la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs. Déployer une démarche de formation, d'amélioration et de certification continue pour faire grandir l'engagement environnemental, sociétal et social des collaborateurs.

### Accompagnement

Aider notre écosystème à adopter une communication responsable et inclusive : conseiller et accompagner nos clients par la sensibilisation, la pédagogie, la proposition d'offres et de solutions responsables.

### Eco-Socio-Conception

Avec nos fournisseurs et nos partenaires, intégrer les enjeux de responsabilité dès la conception des projets et les respecter sur l'ensemble de leur réalisation, à savoir : privilégier une communication transparente, minimiser les ressources utilisées, réutiliser, recycler, favoriser l'inclusion et l'héritage.

# 03. NOTRE ROADMAP

## NOTRE ROADMAP

gouvernance

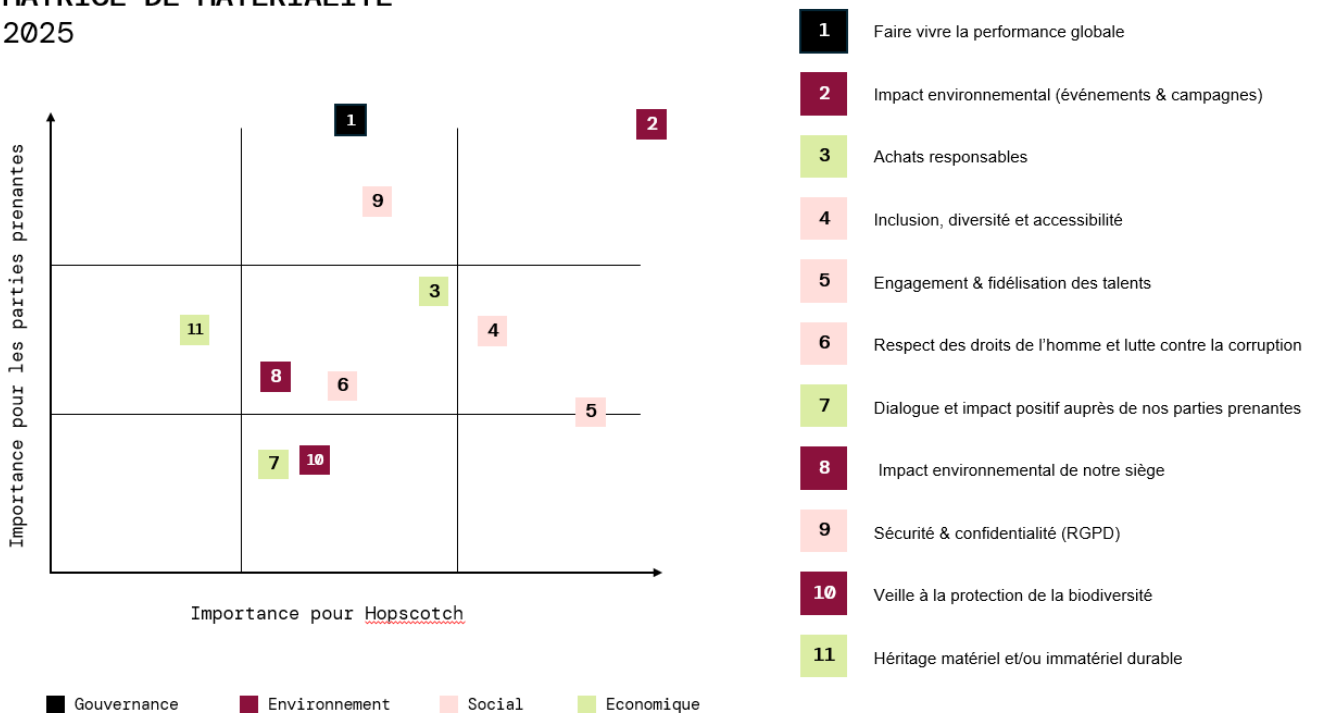


# Notre matrice de matérialité

En 2024, HOPSCOTCH a engagé une démarche d'analyse de double matérialité afin d'impliquer plus étroitement ses parties prenantes et de préparer progressivement l'évolution de ses pratiques de reporting. Elle vise à identifier les principaux enjeux, risques et opportunités liés aux activités du groupe.

Cette démarche s'inscrit dans une logique préparatoire et exploratoire. À ce stade, elle repose sur une méthodologie interne, fondée principalement sur des contributions qualitatives, et ne répond pas de manière exhaustive aux exigences des standards applicables à la directive CSRD. Elle a vocation à être enrichie et approfondie dans le cadre des travaux menés en 2026, en vue d'un alignement progressif avec les exigences réglementaires.

## MATRICE DE MATÉRIALITÉ 2025



## Nos politiques RSE déployées en 2025

Ordre de priorité	Thème	Risque / Opportunité	Enjeu Stratégique	Actions Clés 2025
1	<b>Gouvernance</b>	Structurer notre gouvernance et piloter notre performance globale	Renforcer un pilotage transversal et diffuser une culture de la performance extra-financière	Gouvernance renforcée, déploiement des recertifications (ISO 20121, EcoVadis, Agences Actives)
2	<b>Environnement</b>	Réduire l'empreinte environnementale de nos productions	Déployer l'éco-conception, l'économie circulaire et la mesure carbone	Outils de mesure carbone, programme zéro déchet, dispositifs de réemploi
8		Maîtriser les consommations et les déchets de notre siège	Optimiser les ressources et inscrire les usages dans une logique de sobriété	Suivi des consommations (énergie), détection et traitement des fuites (eau), tri et valorisation des déchets dont mise en place collecte des biodéchets
8		Intégrer la biodiversité dans nos activités	Sensibiliser et intégrer le vivant dans les pratiques et les achats	Déploiement d'une formation dédiée et diffusion des bonnes pratiques
6		Réduire l'impact des mobilités de nos productions et de notre siège	Limiter les émissions liées aux déplacements professionnels	Actions de sensibilisation et optimisation des déplacements à travers le Guide du voyageur 2025
4	<b>Social</b>	Favoriser la diversité, l'inclusion & l'accessibilité	Garantir un environnement de travail inclusif et des productions accessibles	Politique handicap depuis 2019 + accord agréé depuis 2025, engagement Inklusif (campagnes, actions...)
5		Attirer, engager et fidéliser les talents	Développer les compétences et renforcer l'engagement des collaborateurs	Politique d'intégration, politique de formation, maintien de l'alternance et des stages, accord GVT
6		Respecter les droits de l'homme & lutter contre la corruption	Assurer des pratiques responsables et prévenir les risques éthiques	Code de conduite, comité éthique, dispositif d'alerte
9		Assurer la sécurité des personnes et des données	Protéger les collaborateurs et sécuriser les systèmes d'information	Actions de sensibilisation à la cybersécurité et protection des données
3	<b>Économique</b>	Responsabiliser les achats et partenaires, soutenir le secteur associatif	Intégrer des critères RSE et développer des achats responsables	Approfondissement de la veille des prestataires inclusifs, communication auprès des collaborateurs au travers de la newsletter RSE
11		Bâtir un héritage matériel et immatériel durable	Contribuer à l'évolution des métiers et diffuser les expertises en lien avec la raison d'être de l'entreprise et l'avenir de la profession	Actions de formation et interventions externes
7		Etre conseil sur la communication de la RSE	Accompagner et encourager nos clients dans la mise en place de politiques responsables	Renforcement de notre offre pour encourager les actions RSE des entreprises et organisations
7		Mobiliser l'écosystème et la filière	Faire évoluer la profession vers un impact plus positif	Contribution aux initiatives sectorielles (SCRIP, outils carbone e(CO)2)

# 04. ENVIRONNEMENT

## Eco-concevoir nos événements

### Améliorer l'impact et tendre vers le zéro déchet

La gestion des déchets constitue un enjeu majeur pour la filière événementielle et une priorité pour HOPSCOTCH. Dans une logique d'amélioration continue, le groupe a structuré depuis plusieurs années son programme « Zéro Déchet » autour du principe des R. En 2025, cette approche a été enrichie avec l'intégration d'un neuvième levier, en lien avec les évolutions réglementaires et notamment la loi AGIEC, afin de renforcer la valorisation des déchets organiques et leur retour au sol. Cette évolution traduit la volonté du groupe d'inscrire ses pratiques dans une logique plus circulaire, en cohérence avec les enjeux de préservation des ressources et des écosystèmes.

### La Politique des 9R

- › **Réfléchir** : Anticiper l'impact environnemental avant d'acheter ou de consommer.
- › **Refuser** : Questionner la nécessité des prestations, privilégier la location et éviter le superflu.
- › **Réduire** : Concevoir des événements en limitant les ressources utilisées et en favorisant l'éco-conception.
- › **Réemployer** : Donner une seconde vie aux équipements en optant pour la location, la seconde main et le don à des associations.
- › **Réparer** : Prolonger la durée de vie des objets en les réparant.
- › **Recycler** : Valoriser les déchets en dernière option, en intégrant les déchets cachés.
- › **Reconcevoir** : Imaginer des produits et solutions plus durables et recyclables dès leur conception.
- › **Responsabiliser** : Encourager l'ensemble des acteurs à adopter des pratiques écoresponsables.
- › **Retour à la terre** : Assurer la valorisation organique des biodéchets (compostage, méthanisation) conformément aux exigences réglementaires, notamment la loi AGIEC, applicable aux événements et aux sites du groupe.

### L'objectif à viser : Zéro Déchet

Nous nous engageons à réduire l'impact environnemental de nos événements en appliquant une stratégie globale basée sur l'évaluation des besoins, la réduction des déchets et le réemploi des matériaux.

### Évaluer et Minimiser les Déchets

- › Anticiper les besoins pour éviter la surconsommation et privilégier des solutions réutilisables.
- › Concevoir des scénographies avec des matériaux recyclables et réutilisables.

### Supprimer les Produits à Usage Unique

- › Remplacer les bouteilles plastiques par des gourdes et fontaines.
- › Utiliser de la vaisselle réutilisable, y compris les gobelets.

### Réutiliser et Recycler

- › Réemployer les décors, panneaux et supports publicitaires d'un événement à l'autre.
- › Concevoir des éléments préfabriqués pour faciliter leur déconstruction et réemploi.
- › Mettre en place des systèmes de recyclage efficaces.

## Encourager le Don et l'Upcycling

- › Redistribuer des surplus alimentaires via des partenariats (SAVR, LINKEE).
- › Donner des éléments de décors et matières premières à des associations et ressourceries (MUTO, ArtStock, Re'Up, La Réserve des Arts).

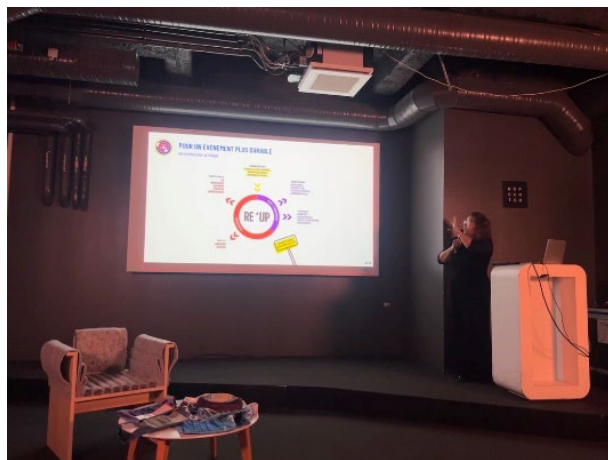
La majorité des agences a mis en place des politiques de réduction des déchets comme la mise à disposition de cuisines, permettant aux collaborateurs de préparer leurs repas et limiter les emballages alimentaires ; ou la digitalisation pour réduire les impressions papier.

## Focus #écoconception & économie circulaire

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'écoconception et de l'économie circulaire, HOPSCOTCH a organisé un temps fort dédié au réemploi des matériaux événementiels, en collaboration avec **RE'UP** et **Elodie Ternaux** du collectif **Hyloh**.

Cette initiative, destinée aux agences événementielles du groupe engagées dans une démarche de production responsable, visait à sensibiliser les équipes aux solutions concrètes permettant de tendre vers l'objectif de réduction des déchets. Les échanges ont mis en lumière le potentiel du **réemploi** dans les métiers de l'événementiel, à travers la valorisation de matériaux issus des productions (bois, moquettes, bâches, mobilier...) et leur redistribution à des acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations ou structures d'insertion. Cette démarche contribue à réduire l'empreinte environnementale des dispositifs tout en générant des retombées sociales positives sur les territoires.

La keynote dédiée à l'écoconception a également permis d'aborder la **durabilité** comme un **levier de créativité et d'innovation**, en encourageant l'anticipation, la réparabilité et l'allongement de la durée de vie des matériaux. Cette initiative s'inscrit dans la volonté du groupe de renforcer l'intégration des principes d'économie circulaire dans la conception et la production de ses événements.



## Mesurer notre impact

Nous réalisons notre bilan carbone et développons nos propres outils pour permettre de mesurer les solutions événementielles proposées comme le calculateur et outil de simulation é(CO)2.

### Notre Bilan Carbone

Afin de suivre au mieux son impact environnemental, HOPSCOTCH réalise régulièrement son **bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES)** selon la **méthodologie Bilan Carbone®**. Le dernier exercice complet, réalisé en 2024, constitue à ce jour la référence pour le pilotage de la trajectoire carbone du groupe. Le périmètre retenu est organisationnel et financier, limité au territoire national

français ; les agences HOPSCOTCH Season situées à l'international n'entrent pas dans ce processus de comptabilisation.

L'analyse met en évidence une répartition contrastée des émissions entre les différents scopes, avec une prédominance du scope 3, caractéristique des activités de communication et d'événementiel. Dans une logique de suivi dans le temps, l'intensité carbone de nos opérations écoconçues (événements, relations publics, conseil), rapportée au chiffre d'affaires, constitue un indicateur clé. Entre 2023 et 2024, cet indicateur confirme une tendance à la baisse, avec une réduction proche de 4 %, traduisant la mobilisation croissante des équipes en faveur de pratiques plus sobres et responsables.

Résultats par Scope (tCO2e)		2022		2023		2024	
Périmètre		Hopscotch Groupe France	dont HOPSCOTCH Tourism France	Hopscotch Groupe France	dont HOPSCOTCH Tourism France	Hopscotch Groupe France	dont HOPSCOTCH Tourism France
Scope 1	Emissions directes de GES	24,56		26,00		32,81	-
Scope 2	Emissions indirectes associées à l'énergie	46,97	0,69	38,27	0,61	40,30	0,66
Scope 3	Autres émissions indirectes de GES	36 379,57	323,21	37 013,27	356,29	40 015,23	327,97
TOTAL		<b>36 451,10</b>	<b>323,90</b>	<b>37 077,55</b>	<b>356,90</b>	<b>40 088,34</b>	<b>328,63</b>

Décomposition par poste des différents scopes reportée ci-dessous :

Résultats par Scope [Norme ISO 14064-1] (tCO2e)	2024	dont HOP TOURISM
Émissions directes des sources fixes de combustion		
Émissions directes des sources mobiles de combustion	32,81	
Émissions et absorptions directes des processus industriels		
Émissions fugitives directes résultant de la libération de GES dans les systèmes anthropiques		
Émissions et absorptions directes UTCF		
Émissions indirectes dues à l'importation d'électricité	11,69	0,66
Émissions indirectes provenant de l'énergie importée autre que l'électricité	28,61	
Emissions liées à l'énergie scope 3	13,16	
Achats de produits	37 890,80	1,33
Immobilisations	110,67	3,74
Élimination des déchets solides et liquides	14,59	0,33
Transport de marchandises en amont		
Déplacements professionnels	368,14	320,63
Actifs loués en amont		
Investissement		
Déplacements clients et visiteurs		
Transport de marchandises en aval		
Phase d'utilisation du produit	1 558,62	
Fin de vie des produits vendus		
Franchises en aval		
Actifs loués en aval		
Trajets domicile-travail des employés	59,26	1,93
Autres émissions indirectes		

Année comptable	2022	2023	2024
<b>Kpi (kg eqCO2/k€)</b>	319,89	316,91	304,56
Evolution par rapport à 2022		-0,93%	-4,79%
Evolution par rapport à 2023			<b>-3,90%</b>

## Notre outil accessible à toute notre profession le calculateur et simulateur é(co)2

Tous les calculateurs sur le marché présentent des résultats différents à hypothèses égales. Il est donc nécessaire de créer un outil adapté à l'événementiel pour harmoniser les résultats de l'ensemble des agences.

### La solution é(CO)<sup>2</sup> pour :

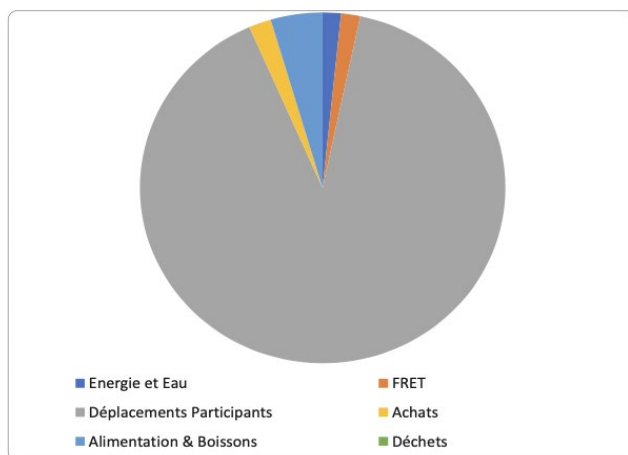
- › Fournir un outil d'évaluation de l'Empreinte Carbone d'un événement simple, efficace, auto-administré.
- › Réaliser de multiples scénarios à proposer à nos clients dans le but de réduire au maximum l'Empreinte Carbone de l'Événement et le Bilan Carbone du Client.
- › Sensibiliser et acculturer à l'impact environnemental tous les acteurs de la chaîne de valeur.
- › Calculer l'empreinte de tous nos événements et compenser les émissions résiduelles incompressibles en finançant des projets labellisés bas carbone ou Gold Standard.

### La Méthodologie employée :

Bilan Carbone® de l'ADEME

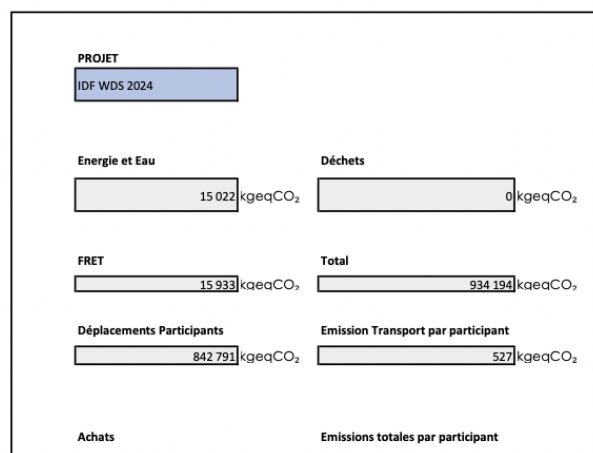
Source des FE : Base Empreinte de l'ADEME

Périmètre des activités : de l'amont à l'aval en intégrant les scopes 1, 2 et 3



## BILAN GES PAR POSTE

Poste	%	TOTAL	Unité
Energie et Eau	1,61%	15 085	kg eqCO <sub>2</sub>
FRET	1,71%	15 933	
Déplacements Participants	90,22%	842 791	
Achats	1,96%	18 013	
Alimentation & Boissons	4,61%	42 372	
Déchets	0,00%	0	
<b>Total</b>		<b>934 194</b>	<b>kg eqCO<sub>2</sub></b>
Equivalence Carbone =		778	Voi Paris New York
Emission transport par participant		527	kg eqCO <sub>2</sub>
Emissions totales par participant		584	kg eqCO <sub>2</sub>



## Réduction des émissions liées aux déplacements

### **Travel Policy**

Depuis 2024, le groupe HOPSCOTCH a mis en place une charte dédiée aux déplacements professionnels afin d'encadrer et de réduire leur impact environnemental. En 2024, la limitation des déplacements liés à l'activité est devenue un standard partagé par les collaborateurs et les partenaires des agences. En 2025, cette démarche a été renforcée avec la refonte du **Guide du voyageur**, désormais plus clair, plus accessible et aligné avec les engagements environnementaux du groupe. Véritable référentiel interne, ce guide rassemble l'ensemble des règles, bonnes pratiques et standards applicables aux déplacements professionnels, tout en intégrant des critères environnementaux plus exigeants dans les choix de transport.

### **Nos principes clés :**

- › Favoriser les acteurs locaux pour limiter les besoins en transport
- › Privilégier les lieux accessibles en transports en commun
- › Encourager la mobilité partagée (covoiturage, navettes électriques)
- › Privilégier le train pour les trajets de moins de 500 km

### **Le cadre de nos déplacements professionnels :**

- › **Déplacements nationaux** : le train est privilégié et constitue le mode de transport de référence. Le recours à l'avion est limité aux trajets de plus de 500 km et uniquement lorsque la destination n'est pas accessible en train, sous réserve de validation managériale.
- › **Déplacements internationaux** : la classe économique est systématique, avec une exception possible pour les vols de plus de six heures.
- › **Déplacements locaux** : les transports en commun sont privilégiés ; le recours aux taxis reste encadré.

### **Un forfait mobilité durable pour aller plus loin :**

Afin d'encourager l'adoption de modes de transport plus responsables, le groupe propose un forfait mobilité durable (Vélos et trottinettes, Covoiturage, autopartage et véhicules non thermiques, tout autre mode de transport respectueux de l'environnement).

## Veiller à la protection de la biodiversité

### **Une problématique au coeur des process**

Depuis 2023, la biodiversité fait partie intégrante de la feuille de route du groupe HOPSCOTCH afin de réduire l'impact de ses activités sur le vivant. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de transformation progressive de nos pratiques, en intégrant de nouveaux réflexes et de nouvelles méthodologies dans la planification et la réalisation de nos événements.

### **Pour certains projets, nous avons ainsi :**

- › Sollicité l'intervention d'experts, tels que des écologues, afin d'identifier les impacts potentiels de nos opérations sur la biodiversité et de définir des actions de prévention adaptées.
- › Privilégié des partenariats avec des organisations et initiatives engagées dans la préservation de la biodiversité (Natura 2000, INRAE, etc.).

En 2024, cet enjeu a été pleinement intégré par **quatre agences événementielles** certifiées ISO du groupe.

En 2025, une nouvelle étape a été franchie avec le lancement d'une formation dédiée à la biodiversité et à la préservation du vivant. Conçue pour accompagner l'ensemble des collaborateurs dans l'appropriation de ces enjeux, cette formation est désormais accessible via une capsule pédagogique disponible en français et en anglais sur l'intranet RSE, ainsi que sur l'intranet RH Hopacademy. Elle vise à renforcer les connaissances, à diffuser les bonnes pratiques et à ancrer durablement la prise en compte de la biodiversité dans nos activités.

# 05. SOCIAL

## Favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité

Chez HOPSCOTCH, nous avons une conviction profonde : notre plus grande richesse est humaine. Notre succès ne se mesure pas seulement à la réussite de nos projets, mais aussi à la qualité des liens que nous tissons, au bien-être de nos collaborateurs et à l'impact positif que nous avons sur le monde qui nous entoure. L'intégration de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité (DIA) dans notre politique RSE favorise une culture d'entreprise positive.

### L'égalité des chances

HOPSCOTCH met en place des politiques visant à assurer l'égalité des chances pour tous les employés et candidats, indépendamment de leur origine, de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, etc. Dans le cadre de ses engagements en matière d'inclusion et d'égalité des chances, HOPSCOTCH a déployé différents dispositifs en 2025 à destination d'étudiants et demandeurs d'emplois :

- › Accueil, deux fois par an, de collégiens en situation de handicap dans le cadre d'un stage d'observation d'une semaine, en partenariat avec l'association **Arpejeh**. Le groupe a participé au **Duoday** en 2024 et 2025, et souhaite reconduire ce dispositif en 2026. En 2024, une stagiaire en situation de handicap a été accueillie pour une journée d'immersion consacrée à la découverte des métiers de la communication. En 2025, ce sont cinq stagiaires qui ont été accueillis dans ce cadre.
- › L'agence Sagarmatha est partenaire de l'**Association NQT**, qui accompagne de jeunes diplômés éloignés du secteur de l'emploi par 2 méthodes, le parrainage avec un accompagnement individuel ou la mise en place d'ateliers, à Lyon le 15 avril 2025 sur le thème « Révélez votre potentiel : qualités humaines vs IA » et à Paris le 16 juin 2025 sur le thème "boostez votre potentiel".
- › L'agence heaven a rédigé son "**Manifesto du recrutement**", un document clé qui réaffirme les valeurs de respect et d'équité dans chaque processus de recrutement. Fidèle à son engagement en faveur d'une sélection inclusive, heaven ne se base pas sur les diplômes, mais évalue les candidats uniquement sur leurs compétences et leurs expériences, ouvrant ainsi davantage d'opportunités à tous.

### L'inclusion et le Handicap

Depuis 2019, le groupe HOPSCOTCH est engagé dans une démarche active en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap. En 2022, un 1er accord posant les contours de notre politique en faveur des travailleurs en situation de handicap est signé, garantissant un environnement de travail inclusif et accessible à tous. Cet accord, renouvelé et agréé en 2025, vise à renforcer la sensibilisation, le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

#### **HOPSCOTCH met en place des actions concrètes :**

- › **Suivi individuel** : Accompagnement des collaborateurs en situation de handicap, prévention santé et échanges avec les référents Handicap.
- › **Accompagnement en cas d'inaptitude** : Formation et reconversion professionnelle.
- › **Aménagements organisationnels** : Télétravail adapté, solutions spécifiques pour les trajets domicile-agence.
- › **Aménagements matériels** : Bilans ergonomiques, équipements technologiques adaptés.
- › **Soutien aux parents** : Congés spéciaux et ajustements du rythme de travail pour les parents d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladies invalidantes.

## Actions renforcées depuis 2024 :

- › **Sensibilisation & formation** : La **TEAM Handicap** lutte contre les préjugés et facilite l'intégration en formant les équipes RH, les représentants du personnel et les référents Handicap Agence dès la première année, avec un renforcement en 2024.
- › **Recrutement & accompagnement** : Collaboration avec des associations spécialisées (Arpejeh, Diversidées, Réseau-RSE, Handisolution) pour favoriser l'insertion professionnelle.
- › **Soutien administratif & accompagnement** : Partenariat avec un organisme dédié pour offrir écoute, conseils et suivi administratif jusqu'à l'obtention de la RQTH.
- › **Amélioration des conditions de travail** :
  - Équipement de tous les étages des bureaux parisiens avec des bureaux assis-debout pour améliorer le bien-être des collaborateurs.
  - Aménagement d'espaces dédiés, confidentiels et confortables (appelés "Bulles"), permettant aux personnes ayant besoin de réaliser des soins dans des conditions adaptées, ainsi que la mise à disposition de dispositifs sécurisés pour la collecte des déchets de soins, notamment des contenants pour objets piquants et tranchants.
  - Aménagement et mise à disposition d'un espace calme et confidentiel ("Salle Cocon"), destiné à permettre aux personnes de s'isoler temporairement en cas de besoin (notamment en situation de stress, de malaise ou de fatigue), et de se reposer dans des conditions adaptées.

En 2025, le taux de collaborateurs en situation de handicap au sein du groupe atteint **2,06 %**, en constante évolution depuis plusieurs années, témoignant des avancées concrètes d'HOPSCOTCH en matière d'inclusion et d'accessibilité.

## La Sensibilisation & la Formation à la diversité, l'inclusion et l'accessibilité (DIA)

HOPSCOTCH déploie des formations sensibilisant les employés aux questions de diversité, d'inclusion et d'accessibilité, ainsi que des formations aux comportements inappropriés. Cela peut contribuer à créer une culture d'entreprise respectueuse. Il y a aussi de la sensibilisation à travers le Festival Diverstival.

HOPSCOTCH collabore également avec des organisations externes spécialisées dans la promotion de la diversité et de l'inclusion. Le groupe fait appel à des ESAT pour l'organisation des événements RH.

## Focus #inclusion



### Le Diverstival : célébrons la diversité !

Le 23 septembre 2025 a eu lieu le troisième **Diverstival**, journée dédiée à la sensibilisation au handicap chez Hopscotch. Depuis 3 ans, ce rendez-vous est devenu un moment fort de notre vie d'entreprise : un temps d'échanges, de partage et de découverte pour lever les tabous, libérer la parole et changer notre regard sur le handicap. Cette année, le thème met à l'honneur "le handicap dans l'art et la culture". Parce que l'art rassemble, émeut, fait réfléchir et inspire, nous explorons comment de grands talents ont su s'exprimer, créer et marquer leur époque, parfois même grâce à la force que leur différence leur a donnée.

- › 400 invités
- › Une rencontre exceptionnelle avec Lila Benchabane, humoriste et standuppeuse française en situation de handicap.
- › Une exposition de sensibilisation aux maladies invalidantes grâce aux planches de bande dessinée de notre partenaire Petite Mu.
- › Des extraits de films emblématiques mettant en lumière le handicap diffusés en continu sur les écrans de l'agence pour nourrir notre réflexion et nos discussions.
- › Des devinettes interactives tout au long de cette journée sur les personnalités atteintes d'un handicap mais également sur les informations transmises régulièrement dans le cadre de notre politique handicap.

## **Duoday : une deuxième participation pour Hopscotch !**

En 2024, Hopscotch a participé pour la première fois au **DuoDay**, une journée dédiée à la découverte du monde de l'entreprise pour les personnes en situation de handicap. Cette initiative, pilotée par l'ALGEEI en collaboration avec le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, permet aux entreprises de s'engager concrètement en faveur de l'inclusion professionnelle. 5 agences participantes se sont mobilisées pour accueillir et accompagner un stagiaire en immersion pendant une journée.

En 2025, ce sont **5 stagiaires** qui ont été accueillis. Le groupe souhaite renouveler sa participation à ce dispositif en 2026 en espérant accueillir davantage de stagiaires.

## **Continuité des formations contre le harcèlement et les violences au travail**

HOPSCOTCH poursuit son engagement en faveur d'un environnement de travail sain et respectueux, en maintenant les formations de prévention des violences et du harcèlement au travail avec **Ekiwork**.

Chaque collaborateur suit deux sessions d'une demi-journée.

En 2025, **151** personnes ont réalisé la formation :

- › **12** membres du CoMop
- › **48** managers
- › **77** collaborateurs
- › **14** correspondants terrain, pour les collaborateurs qui sont régulièrement sur les événements et festivals. Leur rôle d'accueillir la parole d'un témoin ou d'une victime de comportement ou propos non-approprié et de remonter les faits aux personnes habilitées à agir (RH, manager, référent harcèlement).

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de sensibilisation continue et de renforcement d'une culture d'entreprise bienveillante et inclusive.

## **Focus #harcèlement**

### **Prévention du harcèlement et des violences au travail : une politique de tolérance zéro !**

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'un environnement de travail sain, respectueux et inclusif, HOPSCOTCH applique une politique stricte de lutte contre le harcèlement et les violences au travail, fondée sur le principe de tolérance zéro. Dès leur intégration, chaque collaborateur est sensibilisé à cette politique lors de l'entretien RH. Une procédure d'alerte claire et accessible permet de signaler tout comportement inapproprié, notamment via une adresse e-mail dédiée : [safeatwork@hopscotchgroupe.com](mailto:safeatwork@hopscotchgroupe.com).

Pour garantir un cadre sécurisé au-delà de nos bureaux, nous avons également élaboré une charte spécifique pour nos festivals, avec l'ambition de l'étendre à l'ensemble de nos événements externes.

Afin de renforcer notre dispositif, nous avons instauré le rôle de correspondant harcèlement, un interlocuteur formé qui agit comme primo-écoutant et assure la transmission des signalements au service RH et au référent harcèlement, notamment dans le cadre de nos événements.

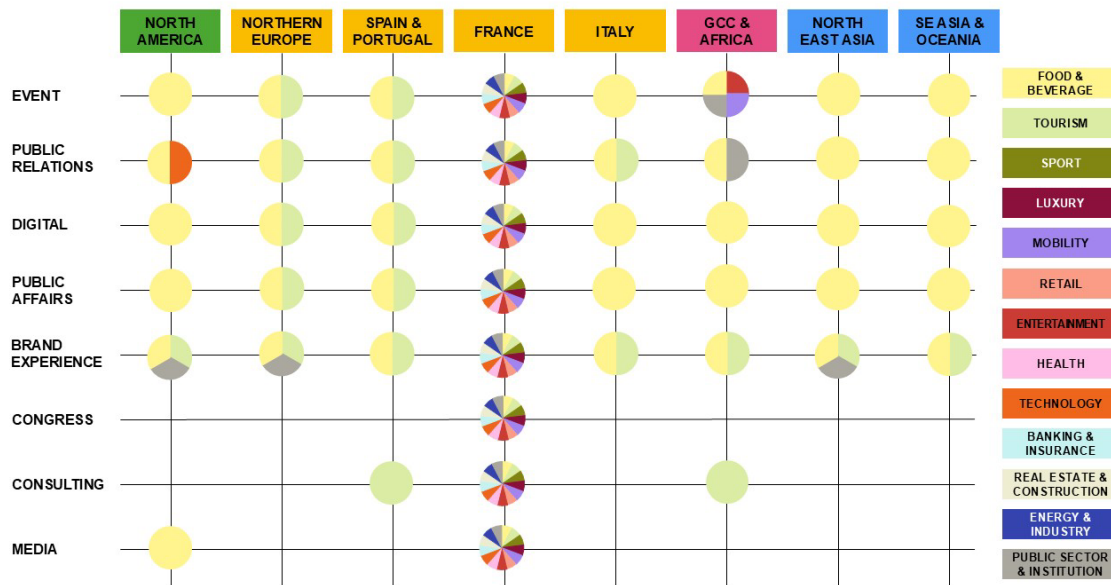
### **Le congé menstruel chez heaven**

L'Agence heaven a mis en place le congé menstruel depuis 2022. Cela représente au total 134 jours de congés menstruels pris (sans déduction de salaire et sans demande de justificatif). 39 personnes ont pu en bénéficier lorsqu'elles en ont eu besoin.

## **Engager et fidéliser les talents**

L'année 2025 marque une étape importante sur le volet social pour HOPSCOTCH. Elle s'illustre notamment par l'obtention de la certification Great Place to Work®, ainsi que par la mise en œuvre de HOPSCOTCH One, une transformation RH structurante visant à renforcer les synergies entre les talents en France et à l'international. Au cœur de cette dynamique, la matrice des talents permet de

développer une organisation plus agile, plus lisible et plus connectée, au service des parcours professionnels. Dans un environnement en constante évolution, HOPSCOTCH s'appuie sur un collectif de collaborateurs engagés, audacieux et responsables, dont la diversité et l'ancrage international constituent un levier clé d'innovation, de collaboration et de performance durable.



### Sensibiliser et Former

Depuis 2013, HOPSCOTCH offre des formations sur l'éco-conception des événements pour faire comprendre aux équipes les enjeux sectoriels en matière d'empreinte carbone et les outiller sur les solutions à mettre en œuvre (modules d'une journée). Cette dynamique confirme l'investissement continu d'HOPSCOTCH dans la montée en compétences de ses équipes, en phase avec ses ambitions stratégiques et sociétales à travers :

- › La consolidation des **formations en anglais** pour accompagner l'internationalisation du groupe ;
- › Le renforcement des parcours de formation à destination des **managers** pour améliorer l'accompagnement des équipes ;
- › La poursuite des **initiatives RSE**, notamment via le déploiement de la Fresque du Climat et d'autres modules de sensibilisation environnementale ;
- › La sensibilisation de nos collaborateurs à l'**intelligence artificielle** et à son utilisation, afin de les préparer aux opportunités et aux défis qu'elle présente dans notre environnement professionnel ;

En 2025, **494 collaborateurs** ont bénéficié d'au moins une action de formation (578 en 2024). Au total, **20 648 heures** de formation ont été dispensées, dont **17 009 heures** en alternance. Il y a une baisse significative par rapport à 2024 et cela peut s'expliquer notamment par :

- › La plupart des collaborateurs avaient déjà suivi des formations sur l'intelligence artificielle en 2024
- › La majorité des managers avaient déjà suivi la formation managériale avant 2025.

### Focus #accompagnement & formations

#### Un parcours d'onboarding complet et engageant

En 2025, HOPSCOTCH a repensé son parcours d'**onboarding** afin de renforcer l'engagement des nouveaux collaborateurs et favoriser une meilleure intégration à l'échelle internationale. Ce dispositif s'appuie désormais sur des formats plus interactifs et fédérateurs favorisant la transmission et les rencontres.

- › Une session **Hop'Start** (ex La Base) a lieu une fois par trimestre où sont conviés tous les nouveaux collaborateurs France et international (selon le fuseau horaire) avec une traduction instantanée :

présentation du groupe, engagement RSE, culture du groupe et une session de questions/réponses avec un des fondateurs. En France, cette session est suivie d'un déjeuner placé avec les membres de la direction. 20 collaborateurs ont participé à la 1ère session du Hop'Start.

- › Le **Speed Meeting** (moments d'échanges inter-agences pour les nouveaux CDI et CDD) et le **XP Boost** (échanges avec les RH pour des conseils sur leur parcours, la relecture de CV et la préparation aux entretiens) sont conservés.
- › L'**Executive week**, qui est une nouveauté dans ce parcours d'onboarding, s'adresse uniquement aux top managers du groupe France et International. Cette semaine d'immersion au siège leur permet de découvrir le groupe, la diversité des expertises et de repartir avec des idées de synergies possibles avec les autres agences.
- › Ces sessions interactives sont complétées par le **parcours d'intégration en ligne** sur la plateforme de formation interne où des compléments d'information et des vidéos sur les agences sont à disposition que les nouveaux collaborateurs peuvent suivre à leur rythme.

### Une plateforme de formation interne : la hopacademy

Des contenus de formation sont mis à disposition sur une plateforme de formation interne accessible à tous les collaborateurs, appelée la **HopAcademy**. L'objectif est d'encourager les collaborateurs à partager leur expertise et leur connaissance en créant des modules de formation à disposition des autres collaborateurs du groupe. Les contenus de formation sont traduits en français et en anglais. Des formations incontournables telles que le parcours d'onboarding, la RSE ou encore les formations sur l'intelligence artificielle sont présentes sur la plateforme. Avec cet outil, le groupe veut développer une culture d'entreprise apprenante.

### Les sessions les bons réflexes de manager

2024 a été marquée par la reprise des « **bons réflexes du manager** », sessions d'informations animées en interne par l'équipe RH qui portent sur les premiers réflexes opérationnels et juridiques qui viennent en complément des formations sur la posture managériale. Dans le cadre de ces sessions, un focus est fait sur le manager responsable d'un environnement sain en abordant notamment le thème du handicap et de l'inclusion.

En 2025, un nouveau format est proposé pour les managers de stagiaires et alternants. Ces sessions abordent les aspects juridiques et opérationnels de ces contrats et des conseils concrets sont donnés à ces primo-managers. **12 collaborateurs** ont suivi cette formation en 2025.

### Le parcours manager à impact avec la suite

- › En 2025, le **parcours de formation managériale** avec **La Suite** s'est poursuivi pour accompagner les managers du groupe, en France et à l'international. **43 managers** nouvellement promus ou récemment arrivés ont suivi le parcours initial (5 capsules).
- › Ces formations structurantes permettent de développer un management aligné avec les évolutions sociétales et les attentes des équipes.

### Des opportunités de partage et d'échanges : les hopcase

Chaque semaine, HOPSCOTCH organise un moment de rassemblement interne, appelé **Hopcase**, où tous les collaborateurs sont conviés à assister à une présentation inspirante. L'objectif principal de cet événement est de permettre à chacun de se familiariser avec les initiatives en cours et de mieux comprendre les activités des différentes équipes basées en France et à l'international.

- › **400 participants**
- › **38 Hopcases** en 2025 dont 4 hopcases réalisés en anglais. Les collaborateurs ont également la possibilité d'avoir la traduction instantanée dans la langue de leur choix grâce à l'outil DeepL.

### Les capsules rse

Tout le groupe est régulièrement formé à la RSE afin de l'appliquer dans nos métiers quotidiens :

- › Le Développement durable
- › L'Éco-conception
- › L'Inclusion et Clause sociale

- › Le Bilan Carbone
- › La Communication Responsable et la Sobriété Numérique

En 2025, nous avons, à nouveau, organisé des sessions de formation portant sur de nouveaux sujets RSE :

- › L'Héritage matériel et immatériel
- › La Préservation de la biodiversité et du vivant
- › La Contribution carbone volontaire

### La fresque du climat

- › La *Fresque du Climat* permet à HOPSCOTCH de sensibiliser ses équipes aux liens de cause à effet entre l'activité humaine et le climat, en leur donnant des outils concrets pour mieux appréhender ces enjeux. Cette compréhension est essentielle pour accompagner efficacement les clients face aux défis climatiques croissants.
- › La **TEAM Fresqueurs** joue un rôle clé dans le déploiement et l'animation de cette démarche, en fixant des objectifs pour renforcer l'impact de la formation.

### Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux climatiques

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la transmission et de la sensibilisation, deux animateurs fresqueurs ont organisé un atelier Fresque du Climat à destination des 70 stagiaires d'observation en classe de seconde. Cet atelier collaboratif avait pour objectif de leur permettre de mieux comprendre les mécanismes du changement climatique, ses causes et ses conséquences. À travers une approche pédagogique et interactive, les lycéens ont pu appréhender les liens entre activités humaines et dérèglement climatique, tout en développant leur esprit critique et leur capacité à agir.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté du groupe de contribuer activement à l'éducation des jeunes générations sur les enjeux environnementaux et à encourager une prise de conscience durable.



## La formation à l'intelligence artificielle

En 2025 et dans la continuité des actions de 2024, l'équipe Innovation, composée de Thomas Fournier (Chief Digital & IA Innovation Officer) et Laurence Malençon (Directrice du Planning Stratégique), a formé **418 collaborateurs** du groupe aux évolutions des pratiques métiers et aux pratiques de l'IA responsable. Cela représente plus de **70 % des effectifs** en cumulé répartis dans **17 agences**. Le taux de satisfaction atteint est de **92 %**.

Le programme de formation s'articule autour de plusieurs modules ayant pour objectif de familiariser les apprenants avec les différents outils d'intelligence artificielle – dont ceux conçus et mis à disposition spécifiquement par le groupe HOPSCOTCH – et d'inciter à un usage raisonné et raisonnable de l'IA quand elle peut permettre de faciliter les tâches répétitives, chronophages et / ou rébarbatives.

Ce programme de formation a été complété par la rédaction d'une charte dédiée aux usages de l'IA, écrit en collaboration entre l'équipe Innovation et l'équipe Juridique du groupe. Cette charte est un cadre de référence officiel qui définit comment, pourquoi et dans quelles limites l'IA peut être utilisée au sein du groupe. Elle encadre les usages, sensibilise aux limites et aux risques, favorise l'innovation responsable et met l'IA au service du Capital Relationnel, un des piliers stratégiques d'HOPSCOTCH. Elle est construite en lien direct avec le cadre juridique (RGPD ; PI ; Charte Informatique ; European AI Act) s'adresse à tous les collaborateurs du groupe.

Une **Libre Antenne IA** a été ouverte à tous les collaborateurs, afin de les accompagner dans l'appropriation des usages métier liés à l'IA. Le groupe a fait le choix d'ouvrir ces formations à l'ensemble des équipes, sans les restreindre à certains métiers, afin d'éviter toute fracture numérique. Les ambassadeurs IA dans les agences ont pour rôle de déployer et accompagner en proximité l'approbation et l'usage par le biais d'ateliers et formations dédiés.

### Focus #great place to work

#### Le groupe hopscotch great place to work



Pour la 1<sup>ère</sup> année, le groupe HOPSCOTCH a participé à l'enquête Great Place to Work® en avril 2025. A l'issue de l'enquête, le groupe a été certifié en France en obtenant un indice de confiance à 75%. Great Place to Work est une référence mondiale en matière de bien-être au travail. À travers un questionnaire anonyme adressé aux collaborateurs, l'organisation évalue les entreprises selon plusieurs critères : la culture d'entreprise, le niveau de confiance entre la direction et les employés, les opportunités de développement professionnel, les avantages sociaux, ainsi que d'autres aspects relatifs à la satisfaction et au bien-être des employés. Cette enquête a révélé que 84% des

collaborateurs estiment qu'on leur accorde beaucoup de responsabilité et 88% sont fiers de leurs réalisations. Cette reconnaissance n'est pas une fin en soi, mais le reflet de nos efforts continus pour créer un quotidien professionnel stimulant et bienveillant.

### Encourager la mobilité

HOPSCOTCH poursuit sa politique de mobilité interne des collaborateurs engagée depuis plusieurs années, au rythme de son expansion. HOPSCOTCH dispose de plus de 40 bureaux en France (Lille, Paris, Lyon et Marseille) et à l'international. La politique RH encourage la mobilité géographique et métier.

Depuis 2024, ce sont plus de 20 mobilités de tous types. Par ailleurs, l'accent est mis sur la cooptation : les collaborateurs, régulièrement informés des postes à pourvoir au sein du groupe, sont invités à recommander des talents externes. Ils bénéficient alors d'une prime de cooptation si le talent est recruté.

## La mobilité chez HOPSCOTCH

### En quelques points clés

La mobilité au sein de nos agences constitue un véritable levier de développement, tant pour nos collaborateurs que pour notre organisation. Voici les points clés à avoir en tête pour vous accompagner.

Tout changement se fait en concertation avec votre manager actuel, votre nouveau manager et votre référent RH, qui confirment conjointement la mobilité et s'alignent sur les modalités suivantes :

- La date de fin de votre contrat actuel
- La date de prise de fonction dans votre nouvelle équipe
- Les conditions salariales et les avantages associés (congs, avantages sociaux, etc.)

Votre mobilité sera formalisée par la signature de deux documents essentiels :

- Une **convention tripartite de mobilité** (engageant votre société d'origine, votre société d'accueil et vous-même)
- Un **nouveau contrat** avec la nouvelle société qui stipule :
  - Votre **reprise d'ancienneté**
  - **L'absence de période d'essai**
  - **Et l'absence de période probatoire**

Vous disposerez d'un **suivi RH** (bilan à 1 mois) pour s'assurer que votre mobilité se déroule dans les meilleures conditions.

#### Et en cas de mobilité géographique ?

En cas de mobilité géographique, d'autres dispositifs peuvent être envisagés selon votre destination et votre mission tels que : congés déménagement (en fonction de la convention collective), participation à des frais (déménagement sur devis, aide à l'hébergement à l'arrivée), voyage découverte en amont, etc.

## Focus #mobilité physique la promotion d'activités physiques & sportives

La **promotion d'activités physiques et sportives** s'inscrit dans le cadre des actions visant à améliorer la qualité de vie au travail pour tous les collaborateurs. En plus des cycles de conférences dédiés au bien-être et au sport à destination de tous les collaborateurs, le siège d'HOPSCOTCH groupe met à disposition des espaces de douches et sanitaires pour les collaborateurs qui souhaitent pratiquer une activité sportive sur le lieu de travail. Enfin, les **compétitions sportives solidaires** sont encouragées (exemple : en septembre 2025, le heaven running club a couru 37 km pour la 39<sup>ème</sup> étape de Côte à côte).

## Engager

Depuis de nombreuses années, HOPSCOTCH soutient le secteur associatif. Plusieurs initiatives solidaires ont été menées par les équipes au cours de l'année 2025.

La Journée Solidaire HOPSCOTCH consiste à accorder aux collaborateurs en France une journée par an sur leur temps de travail pour mettre à profit leurs compétences et leurs motivations auprès

d'associations. Ce dispositif permet de renforcer la transversalité dans le roupe autour d'un moment fort de sens tout en développant l'implication citoyenne de chacun. Selon nos collaborateurs, il développe l'esprit d'équipe, l'intelligence émotionnelle et l'ouverture d'esprit.

- › **66 participants**, en groupes de 5 à 10 personnes
- › **294 heures de solidarité** effectuées, soit l'équivalent de 37 jours
- › **11 associations soutenues**, œuvrant pour diverses causes :
  - Lutte contre la faim et la pauvreté
  - Insertion et accès à l'emploi
  - Protection de l'environnement et de la biodiversité
  - Handicap, santé et bien-être
  - Éducation et égalité des chances
  - Paix et justice
  - Consommation et production responsables
- › Parmi les actions menées :
  - **Les Jardins d'Haïti** – Journée conviviale avec les résidents seniors
  - **Autremonde** – Braderie de la Solidarité : aide à l'organisation, animation et sécurité de la Braderie
  - **Les Princes de la rue** – Préparation de repas pour les maraudeurs
  - **Arpejeh** – Coaching de lycéens en situation de handicap
  - **Emmaüs** – Journée Canapé : Aide au tri, référencement et préparation des dons
  - **La Chorba** – Distribution de 200 petits déjeuners dans un musée pour des personnes en situation de précarité et activités culturelles
  - **Le Recho** – Atelier de cuisine solidaire : préparation de presque 300 repas pour l'aide alimentaire
  - **Association Valentin Haüy** – Bal de l'Automne : Accompagnement de personnes déficientes visuelles pour une après-midi musicale et dansante
  - **Association de Jeunes pour le Développement à Bagnolet** – Signalétique et jardins partagés : Création de panneaux dans le cadre du projet "4 Saisons" pour la biodiversité
  - **Banque alimentaire du Nord** – Tri des produits collectés pour distribution aux associations partenaires
  - **Les Restos du Coeur** – Préparation et Service de repas au Centre La Villette

Rapport d'équivalence (impact en quantité par an) :

- **5 personnes réfugiées** accompagnées
- **150 personnes en situation précaires** aidées
- **4 jeunes en situation de handicap** accompagnés
- **4130 repas** distribués

Grâce à ces expériences, les collaborateurs d'HOPSCOTCH se sentent :

- **70 %** plus proches / solidaires envers leurs collègues
- **63 %** plus alignés avec les valeurs de l'entreprise
- **48 %** plus fidèles / attachés à l'entreprise
- **35 %** plus impliqués / motivés dans leur travail

Les participants sont :

- **100 %** prêts à recommander cette expérience à leurs collègues avec une note de satisfaction de 4,7/5
- **100 %** souhaitant renouveler l'aventure l'année prochaine
- **67 %** primo-engagés, découvrant ainsi leur première expérience associative grâce à cette initiative
- › **Le Marché de Noël Solidaire qui récolte 1774 euros** sur cette édition au profit des associations Le Rire Médecin et Tout le monde contre le cancer.

## Et dans le monde !

### **HOPSCOTCH UK x Hackney Foodbank**

Les équipes de HOPSCOTCH UK ont participé à une banque alimentaire. Avec l'association Hackney Foodbank, ils ont organisé un jeu dans un supermarché. Une liste de courses a été remise à chaque équipe qui a du ensuite acheter un maximum de produits inscrits dessus en un temps limite. Tous les produits achetés ont ensuite été donnés à la banque alimentaire.

Poids total des denrées alimentaires collectées pour la banque alimentaire : **338 KG**.

Cela équivaut à 438 repas d'urgence pour des personnes en situation de grande précarité.

## HOPSCOTCH GERMANY x Tafel

Les équipes de HOPSCOTCH Germany ont récolté, préparé et distribué des denrées alimentaires pour plus d'une centaine de personnes âgées en situation de précarité.

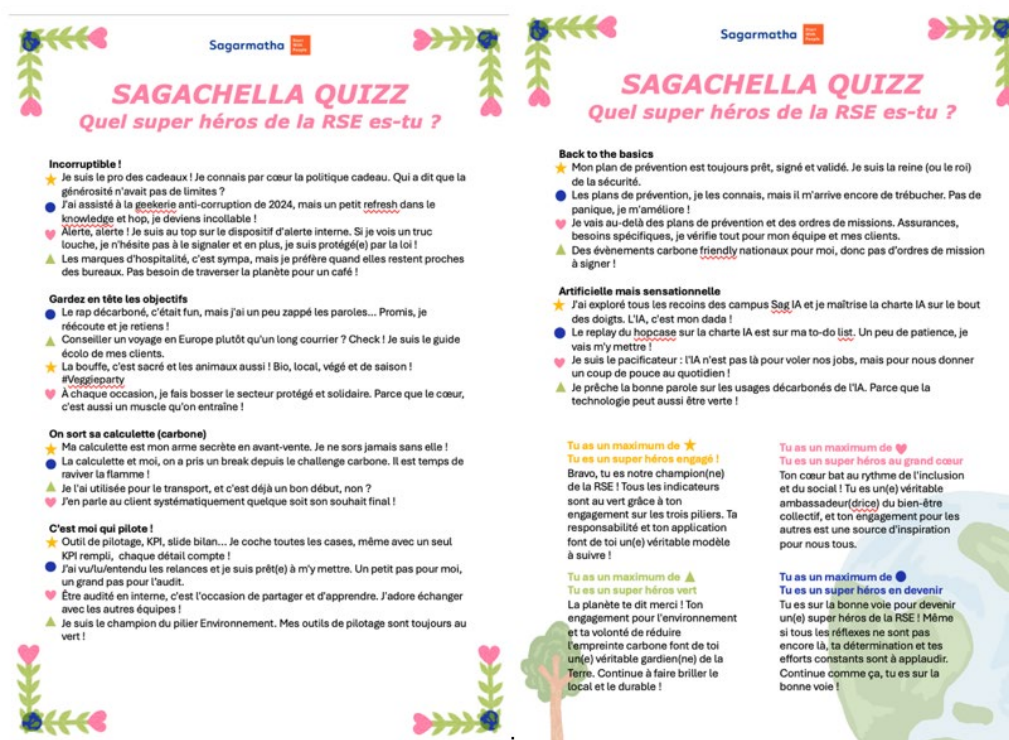
## HOPSCOTCH KOREA x Seocho District Central Senior Welfare Center & Beautiful Store

Les équipes de Hopscotch Korea ont mené deux actions solidaires en 2025 :

- › Seocho District Central Senior Welfare Center : Distribution de repas pour les seniors de Seocho à Séoul.
- › Beautiful Store : Dans le cadre de la "Solidarity Week", une collecte de dons a été organisée pour soutenir divers projets sociaux et sensibiliser sur une consommation responsable.

## Le défis de la Team Planet chez Sagarmatha

Sagarmatha a mis en place lors de son séminaire de juillet 2025 un auto-diagnostic sur son niveau de maturité des pratiques RSE globale et alignées sur l'ISO 20121 (dont les objectifs annuels).



## Respecter les droits de l'homme et lutter contre la corruption

### Éthique et lutte contre la corruption

Depuis 2019, la direction des ressources humaines et la direction juridique de HOPSCOTCH ont déployé 4 dispositifs, en conformité avec la Loi Sapin II.

- › Le Code de Conduite mis à disposition sur le site internet de HOPSCOTCH
- › Les Dons à des organisations caritatives et/ou politiques
- › Les Cadeaux et invitations
- › Le Trafic d'influence

- › La Corruption active et passive
- › Le Mécénat, sponsoring
- › Le Paiement de facilitation
- › La Procédure d'alerte
- › La Politique cadeaux afin d'encadrer les pratiques et de réduire le risque de corruption ou trafic d'influence
- › Le Comité éthique

En 2025, le Comité d'Éthique interne composé d'un membre du Directoire, de la Directrice des Ressources Humaines, de la Directrice Juridique et de la Directrice de la Performance Globale poursuit sa mission de :

- › Rédiger notre « Code Éthique »
- › Former et prévenir chaque collaborateur contre la Corruption
- › Diffuser auprès de nos prestataires
- › Suivre la procédure d'Alerte
- › Finaliser une cartographie des Risques Corruption

### Le respect des droits de l'homme

HOPSCOTCH est signataire de la **Charte de la Diversité**, dont les dispositions ont été intégrées au sein du dernier Accord « **Qualité de vie au travail** ». Par ailleurs, et au titre de ses activités de communication, HOPSCOTCH est une entreprise attentive au respect de la liberté d'expression. Il encourage la pluralité des opinions et des idées dans le cadre de son accompagnement auprès de clients externes. La sensibilité de HOPSCOTCH au respect des droits de l'homme se traduit en interne par l'encouragement d'un esprit critique et de méthodes collaboratives.

### La promotion du lien Nation-armée

En avril 2023, le **Manifeste ProMilès** a été signé par HOPSCOTCH Group. Il s'agit d'un Manifeste de soutien des entreprises aux hommes et femmes des armées pour conforter ou initier la relation entre l'entreprise et la formation militaire pour une durée de 5 ans (renouvelable). Il peut se concrétiser par le recrutement d'anciens militaires, de conjoints de militaires ou de blessés mais aussi par des actions d'ouverture des uns aux autres en s'appuyant sur les initiatives déjà existantes (portes ouvertes, cérémonies) ou bien par la mise en place d'activités dédiées (séminaires, parcours croisés, ...).

### La lutte contre l'évasion fiscale

HOPSCOTCH est une entreprise basée en France, qui répond à toutes les obligations légales en vigueur. Sa structure financière est saine et stable. Les instances de gouvernance du groupe sont vigilantes et attentives au respect de la réglementation notamment française et européenne en matière de fiscalité.

### Le respect du bien-être animal

Le bien-être animal n'est pas une thématique applicable aux activités de HOPSCOTCH. HOPSCOTCH déploie des actions de promotion pour une meilleure alimentation, et pour lutter contre la précarité alimentaire. Si le respect du bien-être animal ne figure pas en tant que tel dans les objectifs de l'association pour la transmission du goût, il participe, néanmoins, à une meilleure qualité de l'alimentation.

# Assurer la sécurité physique, sanitaire et numérique

## Sécurité physique & sanitaire des événements

La sécurité des événements organisés par HOPSCOTCH reste un enjeu pour les équipes de l'entreprise, même si celui-ci n'est plus adressé comme un risque prioritaire au sein de la DPEF.

Nous avons deux objectifs :

- › Assurer la sécurité numérique de nos opérations
- › Assurer la sécurité physique et sanitaire des événements

**Le Plan de Prévention** est un des éléments du plan d'action opérationnel sur la gestion des événements. Il est destiné à limiter les risques liés à la co-activité et à informer l'ensemble des prestataires et des sous-traitants des conditions d'intervention et de leurs obligations.

Nous avons le **Vademecum** qui a été mis en place pour vérifier les exigences légales sur toutes les opérations. Pour la partie voyage, les ordres de missions sont à remplir en amont pour tout déplacement à l'étranger.

## La sécurité numérique des données personnelles

En vertu de la réglementation européenne « RGPD », HOPSCOTCH met en œuvre les principes de la protection des données personnelles pour toutes ses parties prenantes. Cette mise en œuvre intervient dans le cadre de ses activités de prospection, et d'accompagnement de ses clients mais aussi en interne, à destination de ses collaborateurs.

Afin d'assurer la bonne application de cette réglementation, des formations régulières sont assurées pour les équipes par le service juridique, ainsi que par le service IT. **18 actions de sensibilisation** relatives à la sécurité des données informatiques ont été menées par le service IT en 2025. Cette stabilisation du nombre d'actions témoigne de l'importance accordée à la sécurité des données au sein de l'entreprise.

Parmi ces 18 actions :

- › **1 exercice** de simulation d'attaque
- › **17 courriels** de sensibilisation à la sécurité des données personnelles

# 06. ÉCONOMIQUE

## Être conseil sur la communication de la RSE

### Accompagnement

Nous accompagnons nos clients dans leur stratégie et communication RSE pour contribuer à valoriser leurs produits et services responsables, ainsi que leurs engagements auprès des communautés. En cohérence avec notre raison d'être, nous mettons à leur service notre expertise et leur capital relationnel pour activer leurs missions RSE.

### Co-innover avec nos clients

En 2025, l'innovation demeure au cœur des préoccupations de HOPSCOTCH et de la relation avec ses clients. Cette dynamique de co-construction permet d'identifier en continu des leviers d'amélioration et de transformation, afin de concevoir des dispositifs toujours plus pertinents, responsables et adaptés aux enjeux contemporains. Elle se traduit par le développement de solutions intégrant les principes d'écoconception, d'optimisation des ressources et de sobriété, tout en favorisant l'expérimentation de nouveaux formats et usages. À travers cette approche, HOPSCOTCH accompagne ses clients dans la mise en œuvre de projets innovants, conciliant performance, créativité et réduction de l'empreinte environnementale.

## Embarquer nos clients et nos parties prenantes et communiquer sur notre démarche

HOPSCOTCH est actif sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, à travers des actions transversales au sein de ses filières, de ses clients et du tissu associatif.

### Co-construire avec nos filières

En France et à l'international, le groupe HOPSCOTCH est actif sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. La prise en compte des émissions carbone du secteur de l'évènementiel est au cœur des préoccupations.

D'autres axes stratégiques demeurent essentiels :

- › L'animation d'un **Club de fournisseurs** (co-construction avec les partenaires d'offres frugales et responsables)
- › La participation à de nombreuses **délégations développement durable** SRCP, C3D, des Filles du DD, des commissions RSE au sein de nos syndicats professionnels : comme UNIMEV et SYNTEC Conseil.
- › La contribution à l'adaptation du e-label RSE Agence Active aux métiers des Relations Publics avec l'AACC et le SCRCP.
- › La création d'une équipe dédiée à la création de méthodologies agences pour promouvoir le capital relationnel.
- › La contribution à la Commission d'Influence Responsable à travers l'agence heaven et à l'instar de la Régie Professionnelle de la Publicité française (ARPP). heaven encourage la transparence et la responsabilité de ses influenceurs partenaires. Depuis janvier 2023, l'agence finance la Certification Influence Responsable de l'ARPP pour tous ses partenaires.
- › Depuis 2024, nous accompagnons le **Syndicat du Conseil en Relations Publics (SCRCP)** pour la définition d'une trajectoire RSE pour l'ensemble de la filiale.

En France et à l'international, le groupe HOPSCOTCH est actif sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, au travers notamment de :

- › L'Animation par HOPSCOTCH PR depuis septembre 2022 de l'**Association des Alumnis du Celsa**. L'agence organise plusieurs temps de connexions et d'apprentissages dédiés à une approche plus relationnelle de la communication.
- › La Collaboration avec des cabinets d'analyse financière pour créer et référencer les **indicateurs de la performance du capital relationnel**.
- › La participation d'Isabelle Luoni, directrice de la performance globale chez HOPSCOTCH, au **Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D)**, l'association de référence au service des transformations de modèles d'affaires respectueuses des limites planétaires et socialement responsables.

## Le partage et la formalisation de notre démarche de progrès

### Le "Forgotten Chapter" du Shift Project

- › Une des problématiques qui freine l'adoption de la RSE en communication, c'est le cloisonnement des métiers qui fait que chacun travaille sur les implications RSE de son métier sans regarder ce que fait l'autre, d'où la difficulté par exemple d'avoir des outils de mesure adaptés à tous les acteurs de la filière. HOPSCOTCH a co-créé et anime depuis deux ans un groupe de travail transversal à l'ensemble de la filière pour valoriser la communication comme un levier de transformation de l'économie française (Saatchi et Saatchi, Ekimetrics, Imaginé 2050, l'ADEME, agences de publicités, agences media ...). Une note de synthèse a été produite, s'efforçant notamment de produire une évaluation du scope 3 (effets indirects de la communication sur l'économie) .
- › **La Sensibilisation et formation aux enjeux du climat**

## Achats responsables en privilégiant les partenaires locaux

S'appuyer sur nos expériences pour conseiller et accompagner nos clients dans leur communication RSE et dans la valorisation de leurs produits et services responsables. En cohérence avec notre raison d'être, faire évoluer nos offres et nos services pour faire grandir l'engagement de tous nos partenaires.

### Notre politique d'achat responsable

En 2024, nous avons révisé notre politique d'achats responsables pour mieux nous aligner sur les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** et les engagements de notre stratégie RSE.

- › Notre démarche repose sur l'**identification** et le **référencement** de prestataires engagés en RSE, que nous accompagnons dans l'amélioration de leurs pratiques. Les prestataires sous accords-cadres doivent notamment intégrer une dimension sociale en collaborant avec des structures de l'économie sociale et solidaire et d'insertion par l'activité économique.
- › Pour valoriser ces acteurs, nous avons mis en place un **espace partenaires** accessible à tous les collaborateurs du groupe, regroupant leurs coordonnées, leurs prestations et leur démarche RSE. Ces informations sont également partagées avec nos clients.

En 2025, le service Achats a intensifié ses efforts pour sourcer et promouvoir en interne des prestataires du secteur adapté. Nous avons ainsi multiplié par 4 nos achats inclusifs entre 2024 et 2025 (directs et indirects).

### Notre soutien aux associations

En parallèle des achats, de nombreuses associations sont accompagnées ou soutenues par HOPSCOTCH comme NQT (Nos Quartiers ont du Talent).

# Bâtir un héritage matériel et immatériel durable

## Partager et transmettre l'expertise professionnelle

Des collaborateurs de HOPSCOTCH ont initié des séquences de cours dédiés au capital relationnel auprès d'écoles de communication, afin de sensibiliser les élèves à cette nouvelle manière de penser la communication et de leur donner des bases et des outils :

- › 14 heures de cours "Achats responsables et inclusifs" en Master 2 Achats indirects à l'IAE Lyon par Isabelle Luoni
- › 12 heures de cours "Les Achats de communication" en Master2 Communication & Marketing par Jean Lurçat
- › 34 heures de cours "Relations publiques et Stratégies Influenceurs" à l'ESP (12h x 4 classes) pour Charles-Antoine Colomb et Cécile Granat (137 élèves).
- › 15 heures de cours "Pilotage des Relations Presses et Communication de Crise" donné à l'ISCOM (4e année) par Anne-Sophie Morizot, Partner HOPSCOTCH
- › 12 heures de cours "Relations, Expériences, Événements" au Master 1 à Sciences Po Paris pour Isabelle Luoni, Directrice de la Performance Globale, dans le cadre du Master Marketing et Société
- › 15 heures de cours Master 2 Entreprises & institutions pour le module « Communication de crise » au CELSA pour Candice Tisserand de HOPSCOTCH Décideurs
- › 10 heures de master classes et final à l'EFAP par des intervenants HOPSCOTCH (50 élèves)
- › 38 heures de cours répartis entre "La construction budgétaire" et "Production & Logistique" à ISEFAC pour des 3<sup>ème</sup> année et "Construction budgétaire" à ISG LM pour des 5<sup>ème</sup> années pour Aurore Dhalluin chez Sagarmatha

# 07. RESSOURCES

## Notre méthodologie

Ce présent rapport présente les principaux éléments de la démarche de responsabilité sociétale de HOPSCOTCH pour l'exercice 2025. Il couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2025** au **31 décembre 2025**.

Ce document s'inscrit dans une démarche de continuité des publications du groupe en matière de responsabilité sociétale. Il ne constitue pas une déclaration de durabilité établie au sens de la directive CSRD et n'a pas fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

HOPSCOTCH s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de ses pratiques et de ses outils de pilotage. Les travaux engagés ces dernières années constituent une base de structuration qui sera progressivement renforcée afin de répondre aux évolutions réglementaires et aux attentes croissantes des parties prenantes.

Le rapport s'appuie sur les contributions des différents services concernés et consolide les données des filiales au niveau du groupe.

### La définition du périmètre

Le périmètre du reporting couvre l'ensemble des informations sociales, sociétales et environnementales pertinentes au regard des activités de HOPSCOTCH, conformément aux exigences réglementaires applicables et en cohérence avec la politique RSE du groupe.

L'ensemble des filiales du groupe est inclus, à l'exception d'une entité située à l'étranger : HOPSCOTCH Europe (25 collaborateurs), dont seuls les effectifs sont pris en compte, représentant 3,6 % des collaborateurs exclus du périmètre consolidé.

Le périmètre est défini à partir de l'organigramme en vigueur au 31 décembre 2025, fourni par la Direction juridique et inclus dans la rubrique « Organigramme » du Document Universel d'Enregistrement.

### Organisation du reporting

Le reporting est réalisé annuellement, entre janvier et avril de l'année N pour l'exercice N-1. Les contributeurs internes collectent et transmettent les données relatives à leur périmètre, sous la coordination du référent RSE du groupe. Un premier niveau de contrôle est assuré par les contributeurs avant consolidation.

### Limites méthodologiques

Les informations présentées dans ce rapport reposent principalement sur des données déclaratives issues des différentes filiales du groupe. Malgré les processus de collecte et de vérification interne mis en place, certaines données peuvent comporter des marges d'estimation ou des hétérogénéités liées à la diversité des activités et des systèmes d'information. Par ailleurs, l'évolution des méthodologies de calcul ou du périmètre de reporting peut limiter la comparabilité de certains indicateurs avec les exercices précédents.

### Méthodes de calcul

Les indicateurs publiés sont calculés selon des méthodologies internes, adaptées aux spécificités des activités du groupe. Lorsque cela est pertinent, ils s'appuient sur des référentiels reconnus (facteurs d'émission carbone, indicateurs sociaux, etc.). Ces méthodes pourront évoluer dans le cadre des travaux futurs d'alignement avec les exigences réglementaires applicables.

## Liste des acronymes

---

- AACC** : Association des Agences-Conseils en Communication
- ADEME** : Agence de la Transition Écologique
- ANAé** : Association des agences de communication événementielle
- C3D** : collège des Directeurs du Développement Durable
- CERES** : Système d'information certification emplois
- DIA** : Diversité, Inclusion, Accessibilité
- EA** : Entreprise Adaptée
- ESAT** : Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail
- FFM2E** : Fédération Française des métiers de l'Exposition et de l'Événement
- GRI** : Global Reporting Initiative
- ODD** : Objectifs de Développement Durable
- OIT** : Organisation internationale du travail
- SRCP** : Syndical des Relations Publiques
- UNIMEV** : Union Française des Métiers de l'Événement

## Contact

---

Vos retours contribuent à faire évoluer nos pratiques et à renforcer l'impact de nos actions. Pour toute question relative à ce rapport ou à la démarche de responsabilité sociétale de HOPSCOTCH, vous pouvez contacter :

HOPSCOTCH  
25, rue Notre-Dame des Victoires 75002 Paris  
[Hopscotch | Groupe de communication international intégré](#)  
e-mail : [accueilhpg@hopscotchgroupe.com](mailto:accueilhpg@hopscotchgroupe.com)

## Crédits

---

Rapport réalisé par HOPSCOTCH  
Coordination : Direction RSE  
Contributions : Équipes internes du groupe

## ANNEXE 4

### OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 MAI 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font apparaître les principaux postes suivants :

#### Chiffres Clés

En milliers d'euros	2025	2024	2023	2022
Chiffre d'affaires	270 848	319 054	271 373	246 809
Marge Brute*	98 803	104 783	92 934	86 148
Rés. Opérationnel Courant	5 945	8 813	9 358	9042
Résultat Net Part du Groupe	2 108	4 824	4 568	5 578
Total des capitaux Propres	31 961	32 857	23 081	19 944
Trésorerie	29 873	37 933	42 155	43 995
Effectif moyen	821	789	675	697

*\* La marge brute de gestion est obtenue en diminuant le chiffre d'affaires dégagé par les activités de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées pour la réalisation de celles-ci. Cette donnée de gestion n'est pas directement accessible à partir des comptes consolidés ; elle donne toutefois une mesure exacte du niveau d'activité du Groupe.*

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance déclare avoir eu connaissance des comptes consolidés ainsi que du texte des projets de résolutions.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, au titre des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des éléments y afférent.

Fait à Paris, le 31 mars 2026

Le Conseil de Surveillance  
Par son Président